



Afdas.

Rapport de branche 2017

Entreprises artistiques et culturelles

Exercice 2016

30 mai 2018



Source de données

Pour la partie emploi :



Audiens
Service Pilotage & Statistiques
74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex
www.audiens.org

Aude Barrallon
Tél. : 0 173 173 696
aude.barrallon@audiens.org

Pour la partie formation professionnelle continue :

Afdas.

Afdas
66 rue Stendhal, 75020 Paris
www.afdas.com

Élise Plissonneau
e.plissonneau@afdas.com

Site dédié CCNEAC

Vous pouvez trouver toutes les informations relatives à la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles sur le site dédié www.ccneac.fr

Sommaire

Introduction	6
Données exploitées	6
Définition des périmètres	7
Présentation communes des données des rapports Emploi et Formation professionnelle continue	8
A. Partie emploi	10
Précision concernant le périmètre Emploi du rapport de branche	10
Sources exploitées	11
Présentation des données pour l'étude de l'Emploi	11
A- I. Évolution N/N-1 des employeurs	13
A- II. Étude générale de l'emploi dans la branche	14
Répartition par type de structure	14
Répartition géographique	15
Répartition par statuts juridiques	17
Répartition par codes NAF	18
Répartition par montant de masse salariale	18
Répartition par nombre d'ETP	19
Répartition par type de contrat, catégorie professionnelle, taux de temps travaillé et genre	19
Effectifs par tranches d'âges	21
Effectifs par type de structure	22
Ancienneté des CDI dont CDII	23
A- III. Étude détaillée de l'emploi	24
Représentativité des données exploitées	24
Informations disponibles dans les DADS-U	25
Les données	25
Caractéristiques principales des salariés	29
ETP et salaire annuel moyen par ETP	32
A- III-1. La filière des emplois artistiques	35
Zoom sur les dirigeants artistiques	40
Zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat	42
ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants artistiques	43
A- III-2. La filière administration - production	44
Zoom sur les dirigeants d'entreprise	51
ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants d'entreprise	52
A- III-3. La filière Communication – Relations Publiques – Action culturelle	53
A- III-4. La filière technique	60
A- IV. Informations sociales complémentaires	68
Les principaux résultats qui ressortent des réponses au questionnaire	68
A- IV.1 Sur l'ensemble des structures répondantes	71
Charges d'exploitation et charges de personnel	71
Pourcentage de structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2016	71
Nombre de personnes en emplois aidés sur 2016	72
Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)	73
Accord d'entreprise et représentation du personnel	74
Accord en matière d'égalité professionnelle et en matière de temps partiel	75

A- IV.2 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII en 2016	76
Durée d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois	76
A- IV.3 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI en 2016	77
Entrées et sorties de CDI	77
Détail des sorties de CDI	77
A- IV.4 Focus sur les CDII en 2016	78
Nombre de CDII, par temps de travail	78
Nombre de CDII, par emploi	79
B. Partie formation continue	80
Introduction	80
B- I. Les entreprises bénéficiaires	83
B- I-1. Répartition par type de structure	83
B- I-2. Répartition par secteur d'activité (NAF)	84
B- I-3. Répartition par région	85
B- I-4. Répartition par nombre de permanents	86
B- II. Les salariés bénéficiaires	87
B- II-1. Répartition par type de structure	87
B- II-2. Répartition par classe d'âge et genre	88
B- II-3. Répartition par catégorie socio-professionnelle et genre	89
B- II-4. Répartition par type de contrat et genre	90
B- II-5. Répartition par région employeur	90
B- III. Les salariés stagiaires	91
B- III-1. Répartition par dispositif de formation	91
Profil des stagiaires par dispositifs de formation	91
B- III-2. Répartition par domaine de formation	94
B- III-3. Focus sur les 10 principaux domaines de formation	95
B- IV. FOCUS EDEC SV	97
Profil des entreprises ayant bénéficié de la prestation d'accompagnement « Appui-conseil aux petites entreprises du spectacle vivant »	97
Profil des salariés ayant bénéficié d'un bilan de compétences professionnel du spectacle vivant (BCP SV)	99
Annexes	102
Annexe 1 : Le questionnaire	103
Annexe 2 : Liste des indicateurs sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes	111
Annexe 3 : La grille des salaires minima non artistiques issue de l'accord de juin 2015 au 1er janvier 2016 (suite à la revalorisation du SMIC)	113

Introduction

Chaque année, les organisations d'employeurs sont tenues d'établir un rapport de branche qui est remis aux organisations de salariés afin que la négociation annuelle obligatoire des salaires puisse s'engager (article D2241-1 du Code du travail).

Le rapport de branche de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) est porté par les sept syndicats d'employeurs signataires de celle-ci :

- Les Forces Musicales – opéras et orchestres réunis ;
- Le Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique (PROFEDIM) ;
- Le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC) ;
- Le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) ;
- Le Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) ;
- Le Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI) ;
- Le Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC).

Ces derniers se sont réunis pour élaborer ensemble la mise en œuvre de ce rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles 2017 portant sur l'activité de 2016.

Données exploitées

Pour réaliser ce rapport de branche, les organisations d'employeurs ont noué des partenariats :

- Pour la **partie Emploi**, avec Audiens, groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias.
- Pour la **partie Formation professionnelle continue** (FPC), avec l'Afdas, fonds d'assurance formation pour les secteurs de la culture, de la communication, des médias et de loisirs.

Les différentes sources de ces organismes ont été exploitées et complétées – pour la partie Emploi - par un questionnaire¹ adressé pour les adhérents des organisations d'employeurs par ces organisations et pour le reste de la branche par Audiens². Les organisations d'employeurs remercient toutes les entreprises qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire.

¹ Questionnaire à consulter en annexe 1.

² À noter, seules les structures pour lesquelles Audiens dispose d'une adresse email ont été interrogées.

Pour réaliser ce rapport de branche, Audiens et Afdas ont chacun signé un engagement de confidentialité avec les sept syndicats d'employeurs. Il mentionne notamment les obligations suivantes :

- rendre anonymes toutes informations nominatives sur les salariés ;
- conserver, à titre strictement confidentiel et personnel, toute donnée portée à la connaissance d'Audiens ou de l'Afdas à l'occasion de ce rapport de branche ;
- ne diffuser aucune information à l'extérieur d'Audiens ou de l'Afdas qui permettrait l'identification d'une personne physique ou morale tout au long de son élaboration. Ceci y compris pour les syndicats commanditaires.

Définition des périmètres

Compte tenu des spécificités d'Audiens d'une part et de l'Afdas d'autre part, le périmètre des entreprises étudiées dans la partie emploi et celui de la partie formation ne sont pas exactement identiques :

- 7 671 entreprises pour Audiens
- 7 326 entreprises pour l'Afdas

Sur les 7 671 entreprises étudiées dans la partie emploi du rapport de branche, 7 299 (soit 95%) sont bien identifiées à l'Afdas. Et elles représentent **97% de la masse salariale**.

Explications de ces écarts :

➤ **7 299 entreprises en commun** (identifiées conjointement dans la base Audiens et celle de l'Afdas)

➤ **372 entreprises ont déclaré de l'activité à Audiens pour 2016 et n'ont pas déclaré d'activité à l'Afdas en 2016**

Il s'agit essentiellement de petites structures qui ne sont pas nécessairement identifiées avec un numéro de SIREN dans la base Afdas.

Ce différentiel peut s'expliquer aussi par les 2 principales situations suivantes :

- l'entreprise, au regard de son statut juridique et/ou de son objet, est tenue de verser sa contribution FPC auprès d'un autre OPCA que l'Afdas ;
- l'entreprise ne respecte pas ses obligations de déclaration et de contribution obligatoire à la FPC vis à vis de l'Afdas ;

➤ **27 entreprises ont cotisé à l'Afdas pour 2016 mais n'ont pas encore renvoyé leur déclaration annuelle des salaires à Audiens pour 2016**

Présentation communes des données des rapports Emploi et Formation professionnelle continue

Les données Emploi et Formation professionnelle continue ont été organisées, conformément aux instructions données par les sept syndicats d'employeurs, via différents prismes.

Pour les structures, les données sont présentées via les prismes suivants :

- **le type de structures**

Cette grille identifie 16 types de structures qui se confondent en partie avec les labels / programmes du Ministère de la Culture (ex Centres dramatiques, Centres chorégraphiques, Scènes nationales ...).

Cette donnée a été renseignée de plusieurs manières :

- par les syndicats d'employeurs de la branche pour leurs adhérents
- par les structures en répondant au questionnaire et enfin
- par Audiens via une opération de qualification.

La qualification par type de structures concerne 7 390 structures soit 96% des structures et 99% de la masse salariale totale de la branche.

- **le secteur d'activité (code NAF)**

- **la forme juridique** (pour les données Emploi)

- **le nombre de salariés**

- **la localisation de la structure** (données régionales et – pour les données Emploi – départementales)

À noter, au niveau des régions, l'Outre-Mer apparaît uniquement dans les données Emploi mais de manière partielle³.


L'Afdas délègue la gestion des entreprises de ses secteurs d'activités situées en Outre-Mer à un OPCA interprofessionnel ayant une implantation locale. À partir de 2017, des données Formation seront disponibles sur l'Île de la Réunion, où une antenne Afdas a été implantée.

Un tiré à part « déclinaison régionales du rapport de branche 2017 » a été réalisé pour la première fois⁴. Ces déclinaisons régionales portent sur une partie des indicateurs

³ En matière de retraite complémentaire, des institutions sont spécifiquement désignées pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les territoires d'outre-mer (TOM). La règle stipule aussi que les intermittents du spectacle résidant en métropole et faisant une prestation dans des entreprises domiciliées en Outre-mer, doivent être déclarés auprès du groupe Audiens. Pour cette raison, Audiens dispose dans ses bases d'une partie de l'activité des entreprises des DOM-TOM (salariés résidants en métropole) mais pas de l'exhaustivité (salariés résidant dans les DOM-TOM). En ce qui concerne les salariés permanents (non intermittents), quelques entreprises des DOM-TOM déclarent de façon marginale leur personnel auprès d'Audiens.

⁴ Rapport consultable sur les sites internet des organisations d'employeurs de la branche, du FCAP, Fonds commun d'aide au paritarisme (<http://www.ccneac.fr>) et d'Audiens

Pour les salariés, les données sont présentées via les prismes suivants :

- **le genre** suite notamment à l'« accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant », signé au niveau de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, le 3 juillet 2012⁵. Cet axe est repéré dans l'ensemble du rapport par le signe  suivant

- **l'âge**

- **la catégorie professionnelle**

Les données Emploi distinguent dans :

- l'étude générale de l'emploi (A- II), les catégories issues de la classification AGIRC / ARCCO : Cadres et cadres assimilés, Non cadres et Artistes
- l'étude détaillée de l'emploi (A- III), les catégories issues de la CCNEAC Artistes, Cadres, TAM (Techniciens Agents de maîtrise) et Employés-ouvriers

Les données Formation se basent sur les Catégories Socio-Professionnelles (CSP).

- **le type de contrat**

Les données Formation concernent uniquement les salariés « permanents » soit les salariés en CDI et CDD (hors CDD d'usage). Elles ne présentent pas de données sur les « intermittents » du spectacle, qui sont de par leurs activités, multi-employeurs.

Les données Emploi distinguent les CDI et les CDD. Comme pour les précédents rapports, l'étude des DADS ne permet pas de distinguer avec précision les contrats spécifiques relevant soit du CDI soit du CDD.

Pour les CDI (dont CDII), l'étude des CDII, contrat à durée indéterminée intermittent (article V-13 de la convention collective), a été réalisée via des questions spécifiques posées dans le questionnaire adressé à l'ensemble de la branche.

Pour les CDD

Les données qu'Audiens réalise sur les « intermittents du spectacle » pour le Spectacle vivant sont des données sur les salariés cadres et non cadres, artistiques et techniques en CDD dont l'emploi relève de l'indemnisation chômage prévue aux annexes VIII (ouvriers et techniciens) et X (artistes) de l'assurance chômage. Par commodité, cette catégorie est désignée sous le terme « CDD d'usage ».

Des données séparées CDD / CDD d'usage sont présentées dans plusieurs tableaux de l'étude générale de l'emploi de la branche (A – II). Cette présentation est faite malgré le risque d'approximation souligné dans les précédents rapports ; en effet, des incohérences peuvent survenir entre le type de contrat déclaré et la fonction déclarée : certains salariés déclarés à Audiens comme « intermittents du spectacle » peuvent ainsi être affectés à des emplois qui ne se trouvent pas dans la liste des annexes 8 et 10. Ceci reste cependant marginal.

⁵ Cet accord définit les observations nécessaires dans la branche en matière d'égalité pour préconiser des mesures visant à réduire les inégalités éventuelles.

Des indicateurs spécifiques ont été définis dans 4 domaines :

- favoriser la mixité en matière de recrutement ;
- respecter l'égalité du point de vue de la rémunération ;
- permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle ;
- atteindre l'objectif de parité en matière d'accès à la formation.

Ces indicateurs sont issus chaque année du rapport de branche avec la référence aux tableaux correspondants (cf Annexe 2 de ce rapport).

A. Partie emploi



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Précision concernant le périmètre Emploi du rapport de branche

Le périmètre Emploi du rapport de branche défini par Audiens n'est pour rappel, pas complètement identique au champ d'application de la CCNEAC (défini à l'article I- -1 de la Convention Collective).

En effet, le périmètre Emploi du rapport de branche est défini à partir des informations détenues par Audiens sur les bases suivantes : les entreprises répondent au niveau d'Audiens à au moins un des critères suivants :

- l'affiliation chez Audiens pour la retraite complémentaire obligatoire et l'information concernant l'application de la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles ;
- l'affiliation chez Audiens pour les régimes de prévoyance et de frais de santé prévus par la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles.

Tous les CDDU sont bien déclarés à Audiens mais certaines **structures ne sont pas affiliées en retraite complémentaire chez Audiens** pour le reste de leur personnel. Ces dernières ont été invitées, lors de l'envoi du questionnaire, à envoyer leurs DADS afin de parfaire la connaissance du secteur sur leurs emplois. Ainsi, les périodes d'activité relatives au personnel permanent de 6 structures ont pu être intégrées. Le personnel permanent d'au moins 255 structures relevant de l'Ircantec ou d'autres caisses de retraite complémentaire ne figurent pas dans cette étude.

Typologie de ces 255 structures ne cotisant pas à Audiens pour leur personnel permanent

Répartition par type de structure

Centres dramatiques nationaux et régionaux	0
Centres chorégraphiques nationaux	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	2
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0
Scènes nationales	0
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2
Scènes conventionnées	2
Orchestres permanents	0
Opéras	1
Théâtres de ville	7
Compagnies	179
Festivals	8
Ensembles musicaux	10
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1
Autres musiques (diffuseur, producteur)	3
Autres lieux de production / diffusion	14
Autres types de structures	0
Type de structure non renseigné	26

Répartition par statut juridique

Associations	222
SARL / EURL	14
EPIC / régies personnalisées	11
<i>dont EPCC</i>	<i>2</i>
SCOP - SCIC	0
SA / SAS / SEM	1
Entreprises individuelles	2
Autres formes juridiques	3
Régies autonomes	2

Sources exploitées

Audiens, désigné comme gestionnaire de la retraite complémentaire et du régime de prévoyance des entreprises artistiques et culturelles, possède une source de données importante. L'exploitation des Déclarations Nominatives Annuelles de salaire des entreprises permet de disposer des données sur l'emploi dans le secteur.

Les entreprises ont la possibilité de renvoyer leurs Déclarations Nominatives Annuelles de salaire sur différents supports (papier ou informatique) et sous différents formats. Les informations contenues dans ces déclarations sont plus ou moins riches selon le mode de retour. L'intitulé de l'emploi occupé par le salarié et le nombre d'heures payées sont des données indispensables pour réaliser l'étude détaillée de l'emploi. Ces notions ne sont renseignées que dans les déclarations DADS-U (norme informatique de « Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée »).

Pour l'étude détaillée de l'emploi, nous ne disposons donc pas de l'exhaustivité des périodes d'activité puisque toutes les entreprises n'utilisent pas ce support de déclaration.

Le rapport a pu être réalisé grâce à l'exploitation de différentes sources d'information.

1. Pour l'étude générale de l'emploi dans la branche (partie A- II de ce document), nous étudierons l'ensemble des entreprises de la branche pour lesquelles Audiens dispose de données.
2. Pour l'étude détaillée de l'emploi dans la branche (partie A-III de ce document), nous travaillons à partir d'un échantillon : les périodes d'activité pour lesquelles l'intitulé d'emploi et le nombre d'heures sont renseignés.
3. La partie A- IV de ce document traite des informations sociales complémentaires et exploite pour cela les données issues du questionnaire.

Présentation des données pour l'étude de l'Emploi

L'ensemble de ces données Emploi ont été organisées, conformément aux instructions données par les sept syndicats d'employeurs.

En complément des axes retenus pour la présentation des données Emploi et Formation professionnelle continue (cf page 8), les données Emploi sont présentées :

Pour les structures :

- **le nombre de structures**

Pour les salariés :

- **effectifs** : nombre de personnes ayant exercé une activité

À chaque fois les effectifs sont dédoublonnés et comptés une seule fois même s'ils ont eu plusieurs périodes d'activité. Au niveau du total, les **effectifs dédoublonnés** sont toujours inférieurs à la somme des effectifs de la colonne. Cela s'applique aussi bien aux CDD qu'aux CDI. En effet, si on prend l'exemple de salariés en CDI qui travaillent à temps partiel dans deux structures différentes ou des salariés en CDI qui changent de structure en cours d'année alors ils ne comptent que pour un au niveau du total et ceci même si on a pu les comptabiliser dans plusieurs lignes du tableau des effectifs.

- **nombre d'heures**

Il s'agit du nombre d'heures payées, déclarées par les employeurs.

Cette donnée n'est pas disponible dans toutes les déclarations (cf page 11). Dans ce cas, pour la partie A-II Étude générale de l'emploi dans la branche, nous avons réalisé une estimation en fonction d'un salaire horaire moyen calculé sur les périodes d'activité pour lesquelles le nombre d'heures est correctement renseigné. L'estimation dans ce rapport porte sur 10% de l'activité, appréhendée en masse salariale.

- **ETP (équivalent temps plein)**

Nous avons considéré un ETP comme l'équivalent de 1 575 heures (cf article VI-3 de la CCN EAC).

- **les salaires**

Important - les données salaires correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires réels bruts après éventuel abattement pour frais professionnels. Par convenance, nous appellerons ce salaire le salaire brut dans le reste du document.**

Tableau 1 : Nombre de structures étudiées, ETP, effectifs et salaires bruts selon les différentes parties du rapport Emploi

	Partie A- II. Etude générale de l'emploi dans la branche = ensemble de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2016	Partie A- III. Etude détaillée de l'emploi = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DADS-U		Partie A- IV. Informations sociales complémentaires = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
		En nombre	Représentativité de cet échantillon	En nombre	Représentativité de cet échantillon
Nombre de structures	7 671	6 367	83%	1 570	20%
Nombre d'ETP	27 428	23 764	87%	12 394	45%
Effectifs salariés	109 176	97 168	89%	52 714	48%
Salaires bruts (en k€)	774 964	675 113	87%	361 147	47%

Lecture : Sur les 7 671 structures de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de 2016, 6 367 (soit 83%) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2016 via la norme DADS-U. Les périodes d'activité exploitables dans cette partie représentent respectivement 23 764 ETP et 675,1 M€, soit 87% de l'ensemble de la branche en 2016.

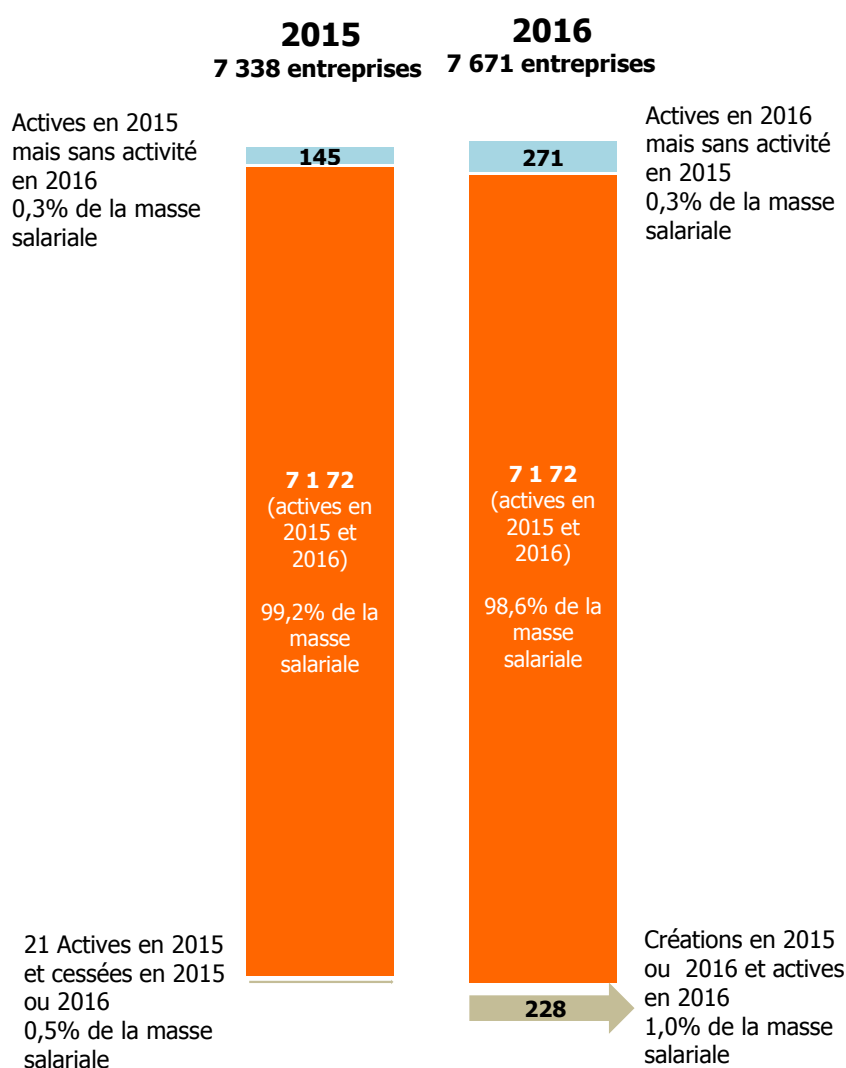
Concernant les adhérents à une des organisations professionnelles	Partie A- II. Etude générale de l'emploi dans la branche = ensemble de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2016		Partie A- III. Etude détaillée de l'emploi = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DADS-U		Partie A- IV. Informations sociales complémentaires = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles
Nombre de structures	1 103	14%	1 012	16%	571	36%
Nombre d'ETP	13 862	51%	12 465	52%	9 220	74%
Effectifs salariés	54 935	50%	49 754	51%	36 861	70%
Salaires bruts (en k€)	416 892	54%	374 193	55%	274 643	76%

Lecture : Les entreprises adhérentes à une des organisations professionnelles représentent 14% des entreprises étudiées dans la partie A-II, 16% dans la partie A-III et 36% dans la partie A-IV.

A- I. Évolution N/N-1 des employeurs

Comment évolue le périmètre de la branche ?

La définition du périmètre est fortement dépendante de l'information communiquée par les employeurs à Audiens sur la convention qu'ils appliquent. C'est pourquoi, chaque année, des employeurs entrent ou sortent du périmètre du fait de l'obtention d'information par Audiens sur leur activité. Pour garder une cohérence dans cette évolution, nous avons recalculé le périmètre EAC 2015 à l'aide des informations disponibles à ce jour – soit 7 338 entreprises contre les 7 312 retenues pour le rapport de branche 2016. Dans la branche, le nombre d'entreprises avec une activité salariée a augmenté de 4,5% entre 2015 et 2016.



Dans ce paragraphe, nous étudions les entreprises ayant eu une activité salariée en 2015 et/ou 2016.

La majorité des entreprises de la branche (7 172) ont eu une activité salariée en 2015 **et** en 2016.

Certaines entreprises ont une activité salariée plus cyclique et peuvent connaître des années sans activité salariée :

- 145 ont eu une activité en 2015 mais pas en 2016 ;
- 271 ont eu une activité en 2016 mais pas en 2015.

Sur la branche :

- 21 entreprises étaient en activité en 2015 et ont cessé en 2015 ou 2016 (dont 4 qui ont été absorbées) ;
- 228 entreprises se sont créées en 2015 ou 2016 et ont de l'activité salariée en 2016 (parmi elles 6 font suite à une fusion/absorption).

A- II. Étude générale de l'emploi dans la branche

Dans cette partie, l'analyse porte sur l'ensemble des entreprises de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2016. Rappelons que le personnel permanent de certaines entreprises ne figure pas dans ces tableaux car ne relève pas d'Audiens mais d'autres caisses de retraite complémentaire (cf page 10).

7 671 structures, 27 428 ETP, 109 176 effectifs salariés et 775 M€ de masse salariale brute.

Répartition par type de structure

Tableau 2 : Nombre de structures, ETP, effectifs et salaires bruts par type de structure

	Ensemble de la branche				Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche				Poids des structures adhérentes			
	Nombre de structures	Nombre d'ETP	Effectifs salariés	Salaires bruts (en k€)	Nombre de structures	Nombre d'ETP	Effectifs salariés	Salaires bruts (en k€)	Nb str.	ETP	Effectifs salariés	Salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	39	1 837	6 588	55 003	39	1 837	6 588	55 003	100%	100%	100%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	18	545	1 884	17 359	15	382	1 601	12 663	83%	70%	85%	73%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	125	1 344	10 413	34 442	94	1 115	8 676	28 811	75%	83%	83%	84%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	72	498	2 380	7	68	469	2 211	88%	94%	94%	93%
Scènes nationales	72	2 335	8 415	67 956	68	2 235	8 086	64 904	94%	96%	96%	96%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	39	458	2 243	13 626	18	249	1 113	7 262	46%	54%	50%	53%
Scènes conventionnées	83	1 212	4 873	32 935	68	987	3 819	26 747	82%	81%	78%	81%
Orchestres permanents	13	768	2 624	33 118	13	768	2 624	33 118	100%	100%	100%	100%
Opéras	9	1 072	4 156	32 916	9	1 072	4 156	32 916	100%	100%	100%	100%
Théâtres de ville	149	1 681	5 989	49 557	63	1 188	3 941	36 917	42%	71%	66%	74%
Compagnies	5 402	8 551	50 400	217 422	443	1 390	8 376	37 012	8%	16%	17%	17%
Festivals	290	1 546	14 761	49 377	50	680	5 468	23 138	17%	44%	37%	47%
Ensembles musicaux	322	1 147	8 652	34 331	90	626	3 850	21 257	28%	55%	44%	62%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	141	386	4 990	9 536	50	210	2 561	5 206	35%	54%	51%	55%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	107	512	4 154	14 425	25	281	1 657	8 066	23%	55%	40%	56%
Autres lieux de production / diffusion	498	3 166	16 200	89 087	47	758	4 854	21 203	9%	24%	30%	24%
Autres types de structures	75	567	2 907	15 797	4	16	79	460	5%	3%	3%	3%
Type de structure non renseigné	281	228	2 146	5 697	0	0	0	0	//	//	//	//
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	7 671	27 428	109 176	774 964	1 103	13 862	54 935	416 892	14%	51%	50%	54%

Lecture : Les 322 ensembles musicaux ont déclaré une masse salariale totale de 34 331 k€ sur 2016. 90 d'entre eux (soit 28%) adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche.

Répartition géographique

La répartition géographique se fait en fonction du lieu d'implantation de la structure. Les salariés pouvant résider dans une autre région.

Les données sur les DOM TOM sont partielles (cf page 8).

La répartition géographique de la branche est très stable d'une année sur l'autre. L'Île-de-France est toujours prédominante avec 25% des structures, 27% des ETP et 30% de la masse salariale de la branche. Les régions qui concentrent ensuite le plus grand nombre de structures sont : Auvergne-Rhône-Alpes (11,1%), Occitanie (10,8) et PACA (9,7%) et dans une moindre mesure Nouvelle-Aquitaine (8,6%).

Au niveau des ETP, après l'Île-de-France, se classent Auvergne-Rhône-Alpes (11,5%), PACA (10,6%) et Occitanie (8,8%).

Tableau 3 : Nombre de structures, ETP, effectifs et salaires bruts par région

	Nombre de structures	Nombre d'ETP	Effectifs salariés	Salaires bruts (en k€)
Auvergne-Rhône-Alpes	853	3 160	15 916	88 350
Bourgogne-Franche-Comté	322	983	5 488	26 965
Bretagne	386	1 170	6 363	31 749
Centre-Val de Loire	263	812	4 753	21 988
Corse	32	50	244	1 409
Grand Est	463	1 651	7 619	45 810
Hauts-de-France	427	1 993	10 803	56 444
Île-de-France	1 898	7 531	34 774	230 498
Normandie	338	1 304	6 478	35 647
Nouvelle-Aquitaine	658	2 040	10 330	52 761
Occitanie	825	2 415	13 090	63 945
PACA	745	2 897	13 193	80 704
Pays de la Loire	420	1 353	7 589	36 914
Outre Mer	41	68	403	1 778
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	7 671	27 428	109 176	774 964

Lecture : La région Bretagne compte 386 structures qui déclarent pour 2016 1 170 ETP et 31 749 k€.

Tableau 4 : Nombre d'ETP par genre, type de contrat et par région

	Femmes			Hommes			TOTAL		
	CDI	CDD de droit commun	CDDU	CDI	CDD de droit commun	CDDU	CDI	CDD de droit commun	CDDU
Auvergne-Rhône-Alpes	763	282	501	550	201	863	1 313	483	1 364
Bourgogne-Franche-Comté	273	61	153	202	44	250	475	105	403
Bretagne	282	110	187	212	73	306	494	182	493
Centre-Val de Loire	210	65	129	170	44	195	380	108	324
Corse	13	4	5	13	5	9	26	9	14
Grand Est	432	143	217	382	131	346	814	274	563
Hauts-de-France	473	173	290	392	117	548	864	291	838
Île-de-France	1 875	779	1 182	1 470	543	1 682	3 345	1 321	2 865
Normandie	359	129	161	287	85	284	645	214	445
Nouvelle-Aquitaine	499	261	260	383	173	464	882	434	724
Occitanie	535	270	366	434	169	640	970	439	1 006
PACA	9	5	16	11	4	24	20	9	40
Pays de la Loire	786	314	356	564	229	649	1 350	543	1 004
Outre Mer	319	140	199	252	78	365	571	218	565
TOTAL	6 828	2 735	4 023	5 322	1 895	6 625	12 149	4 631	10 648
	13 586			13 842			27 428		

Lecture : La région Bretagne compte 282 ETP femmes en CDI, 110 en CDD de droit commun et 187 en CDDU.

Figure 1 : Nombre de structures par département

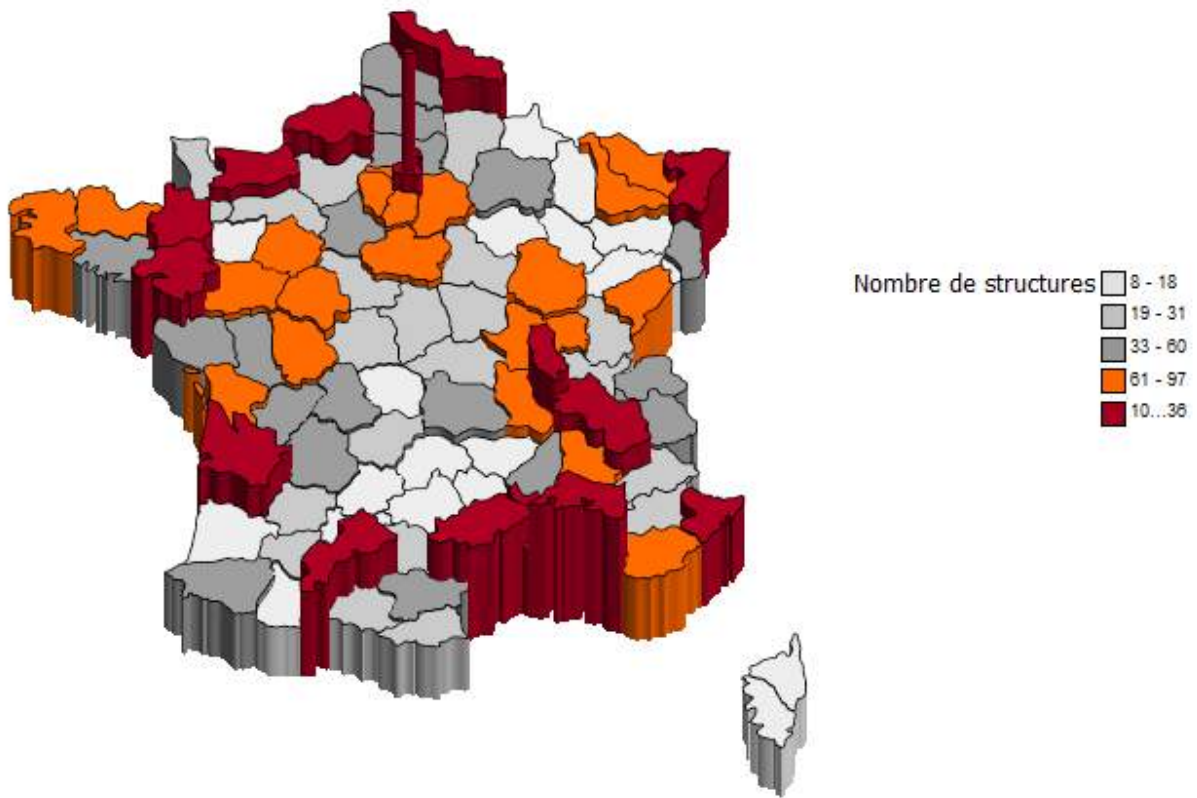


Figure 2 : Nombre d'ETP par département

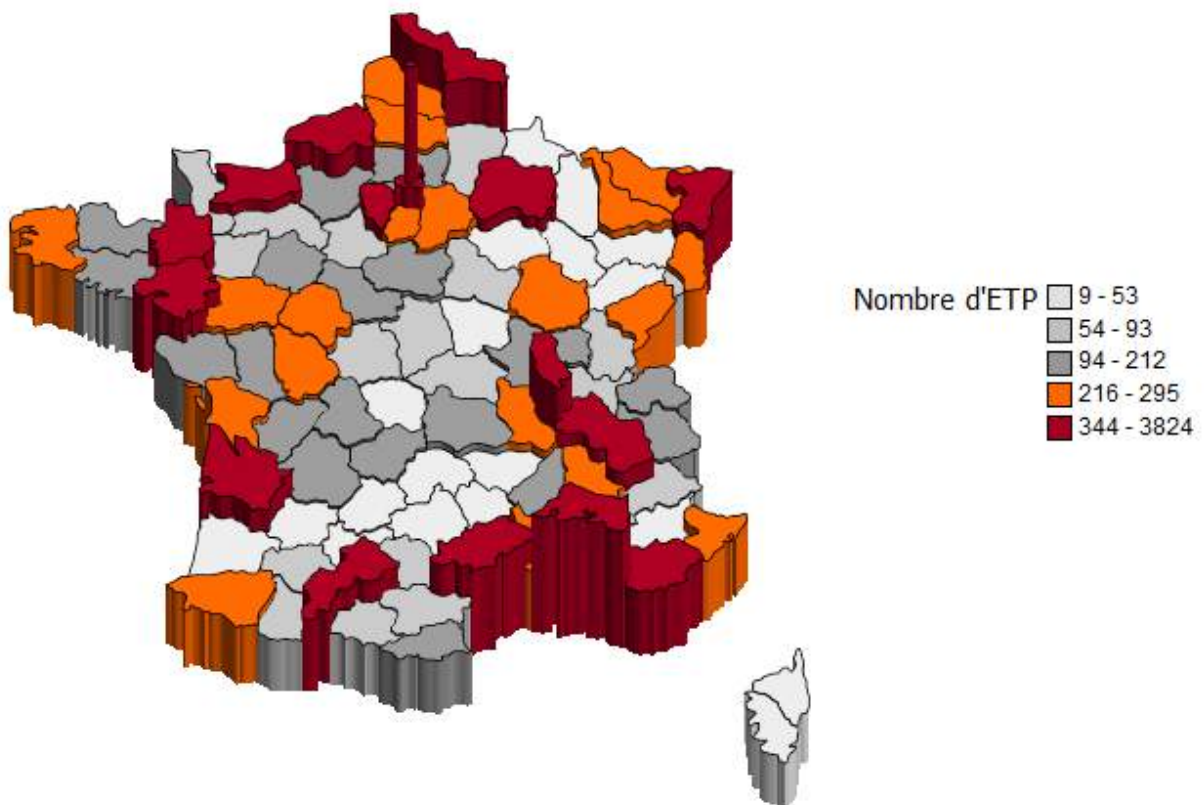
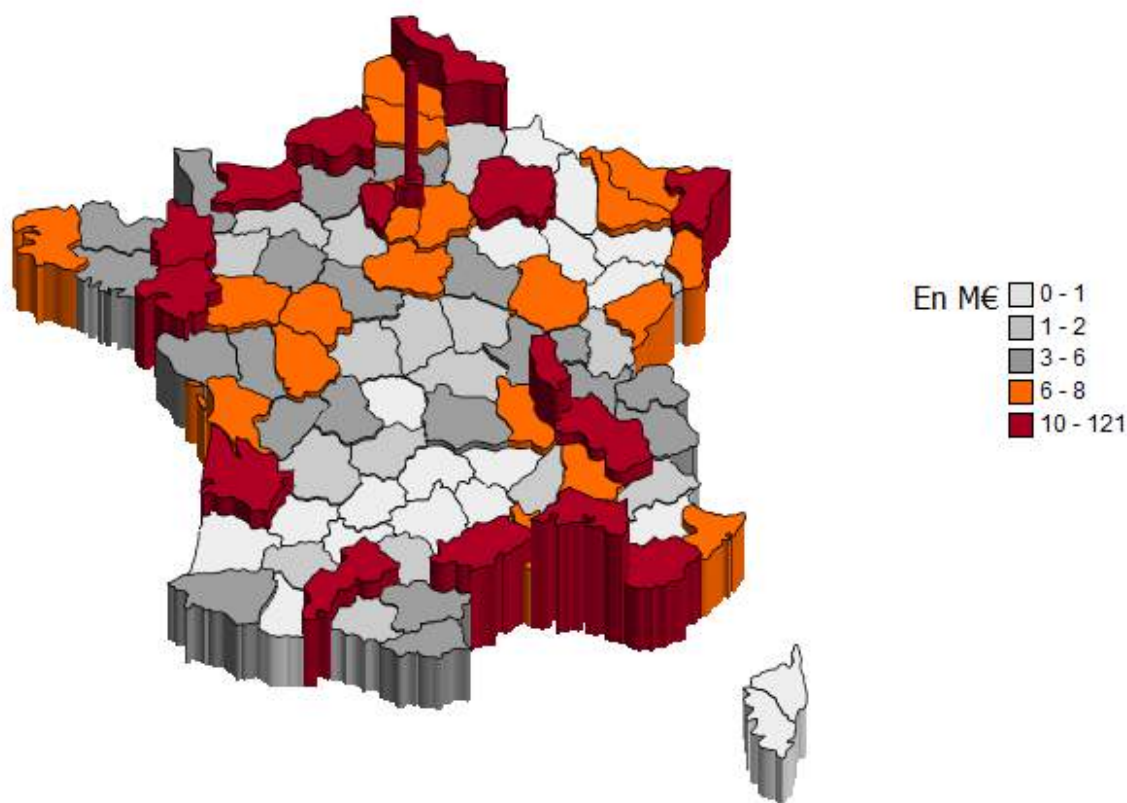


Figure 3 : Masse salariale par département



Répartition par statuts juridiques

91% des entreprises de la branche sont des associations et elles cumulent 75% des ETP et de la masse salariale.

9% des ETP et de la masse salariale de la branche est générée par les EPIC et régies personnalisées qui représentent 1% des structures.

Tableau 5 : Nombre de structures, ETP et salaires bruts par statut juridique

	Nombre de structures		Nombre d'ETP		Effectifs salariés		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
Associations	6 948	91%	20 447	75%	90 133	72%	577 947	75%
SARL / EURL	372	5%	2 540	9%	15 281	12%	71 251	9%
EPIC / régies personnalisées	95	1%	2 378	9%	10 425	8%	67 146	9%
<i>dont EPCC</i>	<i>33</i>	<i>0,4%</i>	<i>1 416</i>	<i>5%</i>	<i>5 294</i>	<i>4%</i>	<i>40 546</i>	<i>5%</i>
SCOP - SCIC	28	0,4%	380	1%	1 777	1%	10 543	1%
SA / SAS / SEM	83	1%	1 198	4%	5 376	4%	35 048	5%
Entreprises individuelles	49	0,6%	47	0,2%	134	0,1%	1 199	0,2%
Autres formes juridiques	88	1%	312	1%	1 584	1%	8 603	1%
Régies autonomes	8	0,1%	126	0,5%	557	0,4%	3 228	0,4%
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	7 671	100%	27 428	100%	109 176	100%	774 964	100%

Lecture : Sur les 7 671 structures de la branche, 6 948 sont des associations et elles cumulent 75% des ETP et de la masse salariale brute 2016 de la branche.

Répartition par codes NAF

84% des structures, 76% des ETP et de la masse salariale de la branche relèvent des arts du spectacle vivant. La gestion des salles de spectacle concentre 14% des ETP et de la masse salariale de la branche.

Tableau 6 : Nombre de structures, d'ETP, effectifs et salaires bruts par code NAF

	Nombre de structures		Nombre d'ETP		Effectifs salariés		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
9001Z - Arts du spectacle vivant	6 409	84%	20 766	76%	91 299	73%	590 643	76%
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	389	5%	1 256	5%	9 278	7%	35 692	5%
9004Z - Gestion de salles de spectacles	255	3%	3 854	14%	16 083	13%	106 726	14%
9499Z - Autres organisat ^o fonctionnant par adhésion volontaire	251	3%	484	2%	3 481	3%	13 132	2%
9003A - Création artistique relevant des arts plastiques	64	1%	91	0,3%	154	0,1%	2 568	0,3%
9003B - Autre création artistique	132	2%	289	1%	1 731	1%	8 619	1%
Autres NAF	171	2%	687	3%	3 011	2%	17 586	2%
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	7 671	100%	27 428	100%	109 176	100%	774 964	100%
Sous-total des NAF spécifiques au spectacle vivant	7 053	92%	25 876	94%	104 757	96%	733 060	95%

Lecture : Sur les 7 671 structures de la branche, 6 409 relèvent du code NAF 9001Z (arts du spectacle vivant) et elles cumulent 76% des ETP et de la masse salariale brute 2016 de la branche.

NB : quand une entreprise possède deux établissements ou plus avec des codes NAF différents, alors nous avons affecté à l'entreprise le code NAF de l'établissement ayant la plus grosse masse salariale.

Répartition par montant de masse salariale

Les entreprises dont la masse salariale brute totale 2016 est comprise entre 1 et 10 M€, sont au nombre de 119 et représentent 32% de la masse salariale de la branche. A l'opposé, les entreprises dont la masse salariale brute totale 2016 est inférieure à 25 K€, sont au nombre de 3 764 et représentent 5% de la masse salariale de la branche.

Tableau 7 : Nombre de structures, ETP, effectifs et salaires bruts en fonction de la masse salariale brute 2016 de la structure

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures		Nombre d'ETP		Effectifs salariés		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	119	2%	7 734	28%	27 421	17%	244 581	32%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	402	5%	7 362	27%	34 663	22%	214 336	28%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	910	12%	5 521	20%	33 269	21%	150 552	19%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	1 075	14%	3 029	11%	22 661	14%	76 939	10%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	1 401	18%	2 130	8%	19 026	12%	50 744	7%
0 < MSB ≤ 25 k€	3 764	49%	1 652	6%	21 564	14%	37 811	5%
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	7 671	100%	27 428	100%	109 176	100%	774 964	100%

Lecture : Sur les 7 671 structures de la branche, 1 075 ont une masse salariale brute totale sur 2016 comprise entre 50 et 100 k€. Ces dernières cumulent 11% des ETP et 10% de la masse salariale totale de la branche.

Répartition par nombre d'ETP

On retrouve d'une part un petit nombre d'entreprises (66) qui représentent 21% des ETP et 23% de la masse salariale. Et, d'autre part, un grand nombre d'entreprises (3 680) qui représentent 5% des ETP et de la masse salariale.

Tableau 8 : Nombre de structures, d'ETP, effectifs et salaires bruts en fonction du nombre d'ETP 2016 de la structure

Nombre d'ETP	Nombre de structures		Nombre d'ETP		Effectifs salariés		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
50 ETP et plus	66	1%	5 652	21%	19 896	12%	177 274	23%
De 25 à moins de 50 ETP	139	2%	4 668	17%	19 798	12%	133 408	17%
De 11 à moins de 25 ETP	301	4%	4 779	17%	25 104	16%	138 377	18%
De 5 à moins de 11 ETP	609	8%	4 397	16%	25 910	16%	118 008	15%
De 2 à moins de 5 ETP	1 401	18%	4 392	16%	30 066	19%	113 993	15%
De 1 à moins de 2 ETP	1 475	19%	2 118	8%	18 778	12%	54 227	7%
Moins de 1 ETP	3 680	48%	1 421	5%	22 150	14%	39 677	5%
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	7 671	100%	27 428	100%	109 176	100%	774 964	100%

Lecture : Sur les 7 671 structures de la branche, près de la moitié (48%) ont moins de un ETP sur 2016. Elles cumulent 5% des ETP et de la masse salariale totale de la branche.

Répartition par type de contrat, catégorie professionnelle, taux de temps travaillé et genre

Dans le tableau qui suit, se trouvent les effectifs et salaires bruts de la branche en fonction du type de contrat (CDI, CDD de droit commun et CDDU), de la catégorie professionnelle⁶ et du temps de travail (tranche de taux pour les temps partiels et temps plein).

Ces effectifs sont exprimés en nombre de personnes, dès la première heure travaillée, et non pas en effectifs en Équivalent Temps Plein.

Près de 110 000 salariés ont été déclarés en 2016 par les entreprises artistiques et culturelles.

42% sont des femmes et 58% sont des hommes.

⁶ Comme indiqué page 9, la catégorie professionnelle considérée ici est celle enregistrée à Audiens et elle ne correspond pas nécessairement à 100% aux groupes et catégories définis dans la convention collective et utilisés pour la partie A- III « Étude détaillée de l'emploi ». Par exemple, par définition de l'AGIRC/ARRCO, le personnel artistique relève de la catégorie non-cadre. Toutefois, certaines fonctions comme les metteurs en scène ou les chefs d'orchestre relèvent de la catégorie cadre au vu de leur niveau de responsabilité. De ce fait, ils sont ici considérés dans les effectifs cadre et non les effectifs artistes.

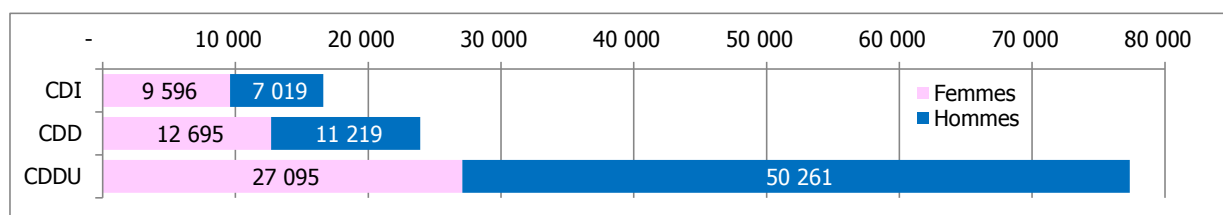
Tableau 9 : Effectifs et masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre

		Effectifs			Salaires bruts (en k€)		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Cadres	Moins de 25%	59	63	122	384	479	863
	De plus de 25% à 50%	104	139	243	1 810	3 246	5 056
	De plus de 50% à 80%	238	131	369	5 297	4 201	9 498
	De plus de 80% à moins de 100%	116	63	179	3 298	2 125	5 423
	Temps plein	2 325	2 247	4 572	82 399	93 744	176 143
CDI Non cadres	Moins de 25%	1 240	734	1 974	2 848	1 859	4 707
	De plus de 25% à 50%	436	198	634	3 705	1 685	5 390
	De plus de 50% à 80%	774	275	1 049	10 530	3 336	13 866
	De plus de 80% à moins de 100%	244	93	337	3 907	1 424	5 331
	Temps plein	4 193	2 837	7 030	79 370	58 734	138 104
Artistes	Moins de 25%	16	10	26	100	66	167
	De plus de 25% à 50%	10	11	21	110	125	235
	De plus de 50% à 80%	18	24	42	382	576	958
	De plus de 80% à moins de 100%	3	8	11	148	384	532
	Temps plein	353	495	848	10 699	17 615	28 314
CDD de droit commun	Moins de 25%	74	86	160	110	177	286
	De plus de 25% à 50%	63	48	111	421	440	861
	De plus de 50% à 80%	38	33	71	336	311	647
	De plus de 80% à moins de 100%	32	37	69	172	143	316
	Temps plein	448	479	927	4 571	5 240	9 812
CDD de droit commun Non cadres	Moins de 25%	1 355	985	2 340	1 571	1 005	2 576
	De plus de 25% à 50%	527	330	857	1 366	758	2 124
	De plus de 50% à 80%	1 422	761	2 183	7 843	4 146	11 990
	De plus de 80% à moins de 100%	872	724	1 596	1 865	1 207	3 073
	Temps plein	8 410	7 588	15 998	26 969	17 540	44 509
Artistes	Moins de 25%	142	253	395	101	243	344
	De plus de 25% à 50%	27	61	88	56	123	179
	De plus de 50% à 80%	12	29	41	27	59	86
	De plus de 80% à moins de 100%	24	26	50	103	79	182
	Temps plein	658	945	1 603	1 244	1 941	3 185
CDDU	Cadres	4 131	5 423	9 554	20 090	31 819	51 909
	Non cadres	7 296	17 214	24 510	29 626	65 960	95 586
	Artistes	20 021	34 486	54 507	59 821	92 892	152 713
TOTAL (effectifs dédoublonnés) (*)		45 668	63 508	109 176	361 281	413 683	774 964

Lecture : Les CDI cadres en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 238 chez les femmes et de 131 chez les hommes.

() Dans le total, les effectifs sont dédoublonnés. Par exemple, un individu déclaré tantôt comme cadre et tantôt comme non cadre n'est compté qu'une seule fois au niveau du total.*

Figure 4 : Répartition des effectifs par type de contrat et par genre



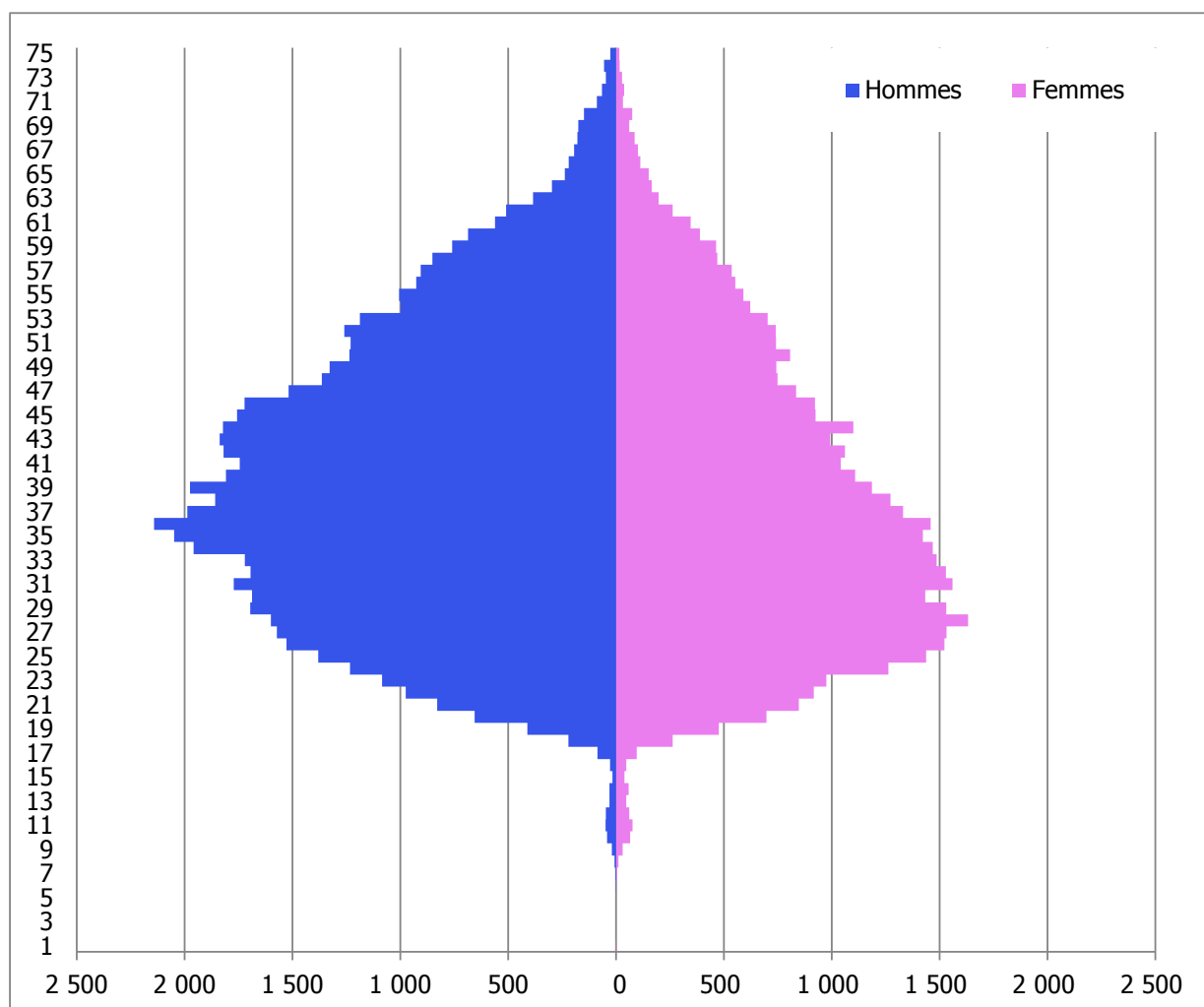
Effectifs par tranches d'âges

Tableau 10 : Effectifs par type de contrat, par tranches d'âges et par genre

	CDI			CDD de droit commun			CDDU		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Moins de 25 ans	824	535	1 359	3 352	2 264	5 616	2 113	3 319	5 432
De 25 à 29 ans	1 322	626	1 948	2 865	1 827	4 692	4 143	5 956	10 099
De 30 à 34 ans	1 523	739	2 262	1 704	1 329	3 033	4 896	7 392	12 288
De 35 à 39 ans	1 384	896	2 280	1 235	1 345	2 580	4 591	8 555	13 146
De 40 à 44 ans	1 110	939	2 049	1 056	1 274	2 330	3 666	7 608	11 274
De 45 à 49 ans	1 050	926	1 976	802	1 031	1 833	2 687	6 378	9 065
De 50 à 54 ans	972	856	1 828	684	859	1 543	2 262	4 724	6 986
De 55 à 59 ans	801	773	1 574	546	633	1 179	1 479	3 401	4 880
60 ans et plus	610	729	1 339	451	657	1 108	1 258	2 928	4 186
TOTAL	9 596	7 019	16 615	12 695	11 219	23 914	27 095	50 261	77 356

Lecture : Parmi les 9 596 femmes en CDI, 824 ont moins de 25 ans.

Figure 5 : Pyramide des âges



Effectifs par type de structure

Tableau 11 : Effectifs en ETP par type de structure, par type de contrat et par genre

	CDI			CDD de droit commun			CDDU		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	538	455	993	127	80	208	217	420	637
Centres chorégraphiques nationaux	193	134	327	33	39	72	54	92	146
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	334	510	844	110	156	266	31	204	234
Centres nationaux et régionaux de création musicale	23	26	49	8	4	12	2	8	11
Scènes nationales	829	716	1 545	175	108	283	125	383	508
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	182	108	289	47	23	70	29	70	99
Scènes conventionnées	447	324	771	135	72	207	64	170	234
Orchestres permanents	249	319	568	20	24	44	66	90	156
Opéras	281	292	572	74	52	126	149	225	374
Théâtres de ville	513	453	967	167	126	293	148	273	421
Compagnies	1 097	604	1 701	957	638	1 595	2 267	2 987	5 254
Festivals	446	226	672	225	142	367	147	361	508
Ensembles musicaux	225	140	365	71	41	112	260	412	671
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	53	52	105	41	44	85	40	156	196
Autres musiques (diffuseur, producteur)	142	107	250	62	38	99	49	114	163
Autres lieux de production / diffusion	1 053	667	1 720	381	225	606	305	535	839
Autres types de structures	187	137	324	70	58	128	45	70	115
Type de structure non renseigné	36	52	88	34	24	58	27	55	82
TOTAL	6 827	5 322	12 149	2 735	1 895	4 631	4 023	6 625	10 648

Lecture : Les autres lieux de production/diffusion de notre échantillon ont déclaré l'équivalent de 1 053 ETP féminins et 667 ETP masculins en CDI.

Ancienneté des CDI dont CDII (cf article V.13 de la convention collective)

Nous considérons ici les salariés en CDI répartis en fonction de leur ancienneté. Par ancienneté, il faut entendre ancienneté au sein de la structure (au sens SIREN) dans laquelle il est en CDI - et non pas ancienneté dans le secteur.

Tableau 12 : Répartition des CDI en fonction de leur ancienneté et du type de structure

Femmes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38%	14%	18%	9%	20%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	18%	17%	25%	16%	24%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	33%	32%	23%	7%	6%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	32%	13%	19%	16%	19%	100%
Scènes nationales	39%	18%	18%	9%	17%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	28%	31%	16%	15%	9%	100%
Scènes conventionnées	39%	20%	22%	11%	8%	100%
Orchestres permanents	10%	14%	21%	15%	40%	100%
Opéras	16%	13%	36%	16%	20%	100%
Théâtres de ville	32%	29%	17%	7%	16%	100%
Compagnies	42%	21%	18%	8%	12%	100%
Festivals	34%	18%	22%	11%	15%	100%
Ensembles musicaux	36%	28%	16%	8%	11%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	38%	29%	23%	4%	7%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	39%	24%	21%	9%	7%	100%
Autres lieux de production / diffusion	35%	21%	22%	9%	13%	100%
Autres types de structures	35%	29%	22%	7%	8%	100%
Type de structure non renseigné	64%	20%	9%	5%	1%	100%
TOTAL	35%	21%	20%	9%	14%	100%

Hommes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	31%	12%	13%	9%	35%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	16%	17%	25%	10%	32%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	24%	28%	26%	12%	10%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	23%	10%	23%	16%	29%	100%
Scènes nationales	30%	16%	19%	10%	25%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	25%	26%	16%	17%	17%	100%
Scènes conventionnées	34%	19%	20%	11%	16%	100%
Orchestres permanents	3%	11%	18%	13%	55%	100%
Opéras	12%	12%	34%	19%	23%	100%
Théâtres de ville	24%	21%	20%	12%	22%	100%
Compagnies	41%	15%	16%	10%	18%	100%
Festivals	33%	15%	18%	12%	22%	100%
Ensembles musicaux	24%	17%	20%	12%	27%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	28%	22%	30%	11%	9%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	43%	8%	26%	8%	14%	100%
Autres lieux de production / diffusion	33%	18%	22%	12%	16%	100%
Autres types de structures	41%	24%	21%	8%	6%	100%
Type de structure non renseigné	57%	23%	10%	5%	4%	100%
TOTAL	29%	17%	20%	11%	22%	100%

Lecture : Dans les compagnies, 18% des femmes et 16% des hommes en CDI ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté dans la structure.

A- III. Étude détaillée de l'emploi

Après une première partie sur des données générales, nous allons étudier plus en détail l'emploi dans la branche en exploitant plus spécifiquement les données issues des DADS-U.

Représentativité des données exploitées

L'échantillon sur lequel nous pouvons travailler est bien représentatif de la branche puisqu'il représente 83% des structures de la branche et 87% de la masse salariale brute déclarée.

Notons que dans cet échantillon, les entreprises les plus importantes (au moins 1 M€ de masse salariale en 2016) sont quasi-toutes représentées (99%) et que les plus petites structures (moins de 25 k€ en 2016) sont représentées à 75%.

Tableau 13 : Part que représente l'échantillon de l'étude détaillée de l'emploi en fonction de la masse salariale brute de la structure

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures			Salaires bruts (en k€)		
	Déclaration 2016	dont DADS-U 2016	Poids des DADS-U	Déclaration 2016	dont DADS-U 2016	Poids des DADS-U
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	119	118	99%	244 581	215 271	88%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	402	396	99%	214 336	192 095	90%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	910	863	95%	150 552	132 745	88%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	1 075	963	90%	76 939	65 570	85%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	1 401	1 190	85%	50 744	41 352	81%
0 < MSB ≤ 25 k€	3 764	2 837	75%	37 811	28 078	74%
TOTAL	7 671	6 367	83%	774 964	675 113	87%

Lecture : Sur les 7 671 structures de la branche, 6 367 (soit 83%) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2016 via la norme DADS-U et en terme de masse salariale nous pouvons étudier l'activité relative à 675,1 M€, soit 87% de la masse salariale totale déclarée par les employeurs de la branche.

Informations disponibles dans les DADS-U (Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée)

- l'identité du participant ;
- l'identité de l'établissement déclarant ;
- les dates de début et de fin d'activité ;
- le type de contrat de travail (CDI ou CDD) ;
- la caractéristique activité (temps plein ou partiel, intermittent, saisonnier ...) ;
- le taux de temps de travail (temps plein ou taux de temps partiel) ;
- le statut professionnel (ouvrier, employé, technicien ...) ;
- le statut catégoriel (cadre ou non cadre) ;
- la nature de l'emploi ;
- le nombre d'heures payées ;
- le montant de la masse salariale brute après éventuel abattement.

Les données

Les informations collectées dans les DADS-U ne précisent que très rarement les filières, groupes, échelons et fonctions des salariés. Un travail de rapprochement entre la nomenclature des emplois de la convention collective et les intitulés d'emplois déclarés figurant dans la DADS-U est engagé chaque année, afin de mener l'étude détaillée de l'emploi.

Fonction et attribution d'une fonction

Pour chaque filière, un travail sur l'ensemble des fonctions de la convention collective a été réalisé. Quelques fonctions, qui ne concernent que peu de salariés, n'apparaissent pas dans les tableaux.

Ainsi, au-delà des fonctions nomenclaturées identifiées dans les emplois déclarés, un travail de rapprochement a été réalisé pour les fonctions similaires ou très proches. Elles ont ainsi été regroupées sur les fonctions nomenclaturées, sur les mêmes bases que les rapports précédents.

Filière

La nomenclature des emplois (titre XI de la CCNEAC) possède deux classifications :

- une classification concernant les emplois artistiques (titre XI-2) qui est de fait considérée comme une filière à part entière,
- une autre classification concernant les emplois autres qu'artistiques (titre XI-3) organisée autour de 3 filières :
 - administration-production ;
 - communication – relations publiques – action culturelle ;
 - technique.

L'attribution de la filière se fait dans la poursuite de l'attribution de la fonction décrite ci-dessus.

Groupe

Les emplois artistiques sont classés dans 3 groupes (détaillés au titre XI-2) :

- Groupe A – direction artistique
- Groupe B - encadrement de l'interprétation collective et/ou assistantat de la direction artistique
- Groupe C – interprétation et/ou assistantat de l'encadrement

Les emplois autres qu'artistiques sont classés dans 9 groupes (détaillés au titre XI-3) :

- les cadres sont attachés aux groupes 1, 2, 3 et 4 ;
- les techniciens et agents de maîtrise aux groupes 5, 6 et 7 ;
- les employés et ouvriers aux groupes 8 et 9.

L'attribution du groupe se fait dans la poursuite de l'attribution de la fonction décrite ci-dessus.

Échelon (emplois non artistiques) et attribution d'un échelon

Pour les emplois autres qu'artistiques, une progression par échelon est prévue pour les salariés⁷.

Lorsque l'échelon (compris entre 1 et 12) n'est pas stipulé pour la fonction, nous avons affecté un échelon théorique calculé selon l'âge de l'individu. Nous avons ainsi considéré 12 tranches d'âges de 4 ans, la première pour les moins de 24 ans et la dernière pour les plus de 64 ans. Cette estimation ne correspond pas nécessairement à la réalité des échelons attribués en fonction de l'ancienneté et du choix de l'employeur. En effet, âge et ancienneté dans une entreprise peuvent être positivement corrélés mais cette relation n'est que tendancielle et non systématiquement vérifiée. L'affectation d'un échelon est multifactorielle et non uniquement rattachée à l'âge du salarié.

Ce calcul d'échelons théoriques peut notamment légèrement surclasser les salariés les plus âgés et inversement pour les plus jeunes salariés.

Salaires

Afin d'appréhender la situation des salariés de la branche, les données salaires sont étudiées au travers de plusieurs biais :

➤ Salaire brut : moyenne et quartiles

Définition des quartiles

Pour une série de données, les quartiles constituent les indicateurs qui séparent les effectifs en quatre parties égales.

25%	<-- 3 ^e quartile
25%	<-- 2 ^e quartile (médiane)
25%	<-- 1 ^{er} quartile
25%	

En prenant l'exemple du salaire horaire :

- 25% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 1^{er} quartile et 75% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 1^{er} quartile.
- Le deuxième quartile, correspondant à la médiane, sépare l'échantillon en deux populations de même taille.
- 75% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 3^e quartile et 25% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 3^e quartile.

⁷ cf article X-4 « Carrière » de la CCNEAC

Par rapport à la moyenne, la médiane a l'avantage d'être insensible aux valeurs extrêmes. Le 1^{er} et le 3^e quartiles informent sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des situations.

Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons pas renseigner d'indicateurs sur le salaire brut en dessous de 3 effectifs dans une fonction. La valeur sera alors remplacée par « s » comme secret.

Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul $\frac{\text{salaire moyen des femmes}}{\text{salaire moyen des hommes}}$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne, selon une temporalité (annuelle ou horaire), le poids du salaire moyen des femmes par rapport au salaire moyen des hommes.

➤ **Comparaison du salaire brut horaire par rapport au salaire horaire conventionnel**

• **Pour les artistes**

Pour les artistes, comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible, compte tenu du fait que nous ne possédons pas les renseignements nécessaires pour réaliser ce calcul. Nous n'avons pas d'informations disponibles sur le type de rémunération (mensualisée ou au cachet). Ces informations étant indispensables pour se référer à la grille des salaires minima conventionnels, nous ne pouvons réaliser une comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel.

• **Pour les salariés hors artistes**

La comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel pour les salariés hors artistes s'est faite sur la base de la grille de salaire de juin 2015 (impactée par le SMIC au 1^{er} janvier 2016)⁸.

Cette comparaison se fait en fonction de différents critères tels que le type de structure, la filière d'emploi, le contrat de travail, le sexe, l'âge, ou encore la fonction.

Plusieurs remarques doivent être prises en compte pour l'étude de comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel :

1. Comme indiqué page 12, le salaire brut correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires bruts après éventuel abattement pour frais professionnels.**

2. Comme indiqué page 26, un travail de réaffectation d'échelon a été mené sur les salariés autres qu'artistiques.

⁸ La négociation des salaires 2016 a abouti à un accord non valable au regard des règles de validité des accords collectifs.

Représentation graphique de la comparaison du salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel

Dans les tableaux statistiques des salariés hors artistes, une représentation graphique permettant d'évaluer le rapport entre salaires bruts et salaires minima a été réalisée. Ces tableaux indiquent la répartition des effectifs selon qu'ils sont proches ou non des minima. La zone la plus foncée représente la proportion des effectifs percevant un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel (ou encore 110% du salaire minimum). La zone sombre et la zone claire représentent respectivement la proportion des effectifs qui perçoivent un salaire compris entre 1,1 et 1,3 fois le salaire conventionnel et ceux percevant un salaire supérieur à 1,3 fois le salaire conventionnel.

À noter, cette représentation n'a pas été faite lorsque les informations étaient insuffisantes.

Nous vous proposons maintenant d'étudier :

- les caractéristiques principales des salariés étudiés via les DADS-U
- les différentes filières en détail sous le plan suivant
 - III-1. La filière des emplois artistiques avec zoom sur les dirigeants artistiques
 - III-2. La filière administration – production avec zoom sur les dirigeants d'entreprise
 - III-3. La filière communication – relations publiques – action culturelle
 - III-4. La filière technique

Caractéristiques principales des salariés

Les postes de la filière artistique concentrent 30% de la masse salariale de la branche. Les filières technique et administration-production représentent respectivement 25% et 28% de la masse salariale et la filière communication-RP 17%.

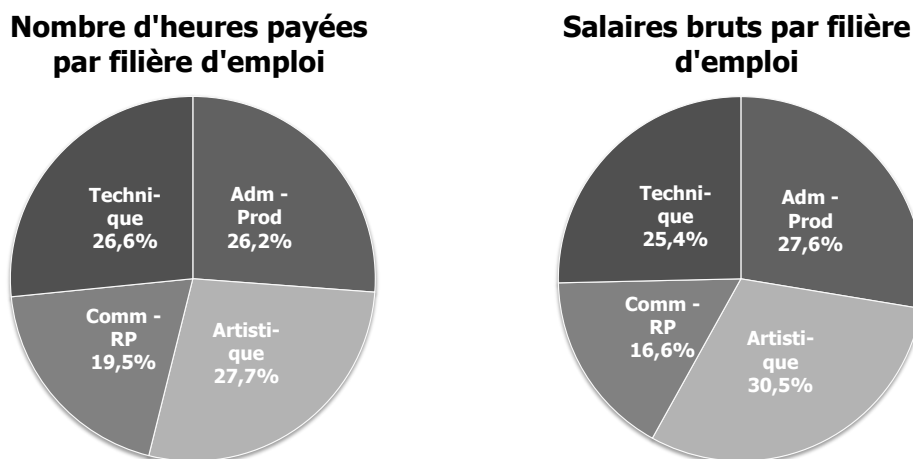
En terme de nombre d'heures travaillées les filières technique et artistique représentent 27% et 28% de l'ensemble de la branche, la filière administration-production 26% et la filière communication-RP 19%.

42% de femmes et 58% d'hommes salariés dans la branche

Les femmes représentent 24% des effectifs dans la filière technique et 71% dans la filière administration-production.

Environ la moitié des heures (47%) et de la masse salariale (50%) déclarées par les entreprises de la branche concernent des CDI.

Figure 6 : Nombre d'heures, salaires bruts par filière d'emploi




Lecture : La filière artistique représente 27,7% des heures payées et 30,5% des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon.

Tableau 14 : Salaires bruts par type de structure et filière d'emploi

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artistique	Administration - Production	Communication - RP	Technique
Centres dramatiques nationaux et régionaux	39	49 937	16%	27%	18%	38%
Centres chorégraphiques nationaux	18	14 630	32%	31%	13%	24%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	116	31 364	7%	33%	26%	34%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	7	2 092	14%	48%	11%	27%
Scènes nationales	72	61 498	5%	30%	26%	40%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	38	12 418	7%	42%	25%	27%
Scènes conventionnées	79	30 177	7%	33%	26%	34%
Orchestres permanents	13	31 263	80%	10%	6%	4%
Opéras	9	31 318	43%	18%	11%	28%
Théâtres de ville	128	42 772	11%	26%	23%	40%
Compagnies	4 432	185 991	51%	23%	8%	18%
Festivals	239	40 710	12%	40%	20%	27%
Ensembles musicaux	269	30 966	65%	25%	6%	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	109	8 092	39%	32%	12%	18%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	89	11 744	31%	36%	15%	19%
Autres lieux de production / diffusion	416	73 385	16%	34%	24%	26%
Autres types de structures	68	12 746	13%	38%	31%	18%
Type de structure non renseigné	226	4 010	32%	22%	20%	26%
TOTAL	6 367	675 113	30%	28%	17%	25%

Lecture : Les 79 scènes conventionnées de notre échantillon ont déclaré au total 30 177 k€ de salaires bruts. Sur ces 30 177 k€, 7% concernent des emplois dans la filière artistique, 33% des emplois dans la filière administration-production.

Tableau 15 : Effectifs, nombres d'heures et salaires bruts par filière d'emploi et par genre



	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	38%	62%	42%	58%	39%	61%
Administration - Production	71%	29%	71%	29%	66%	34%
Communication - RP	63%	37%	71%	29%	71%	29%
Technique	24%	76%	21%	79%	19%	81%
TOTAL	42%	58%	50%	50%	47%	53%

Lecture : Dans la filière artistique, 38% des salariés sont des femmes. Elles représentent 42% des heures payées et 39% des salaires bruts déclarés.

Tableau 16 : Effectifs, nombres d'heures et salaires bruts par filière et contrat

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	3%	97%	14%	86%	21%	79%
Administration - Production	43%	57%	72%	28%	77%	23%
Communication - RP	29%	71%	70%	30%	72%	28%
Technique	11%	89%	40%	60%	41%	59%
TOTAL	13%	87%	47%	53%	50%	50%

Lecture : Au niveau de la filière technique, 11% des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 40% des heures payées et 41% des salaires bruts déclarés.

Tableau 17 : Effectifs, nombres d'heures et salaires bruts par filière, par contrat et par genre

Femmes



	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	3%	97%	14%	86%	20%	80%
Administration - Production	43%	57%	71%	29%	75%	25%
Communication - RP	32%	68%	71%	29%	73%	27%
Technique	10%	90%	32%	68%	31%	69%
TOTAL	18%	82%	53%	47%	56%	44%

Hommes





	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	14%	86%	22%	78%
Administration - Production	43%	57%	76%	24%	82%	18%
Communication - RP	23%	77%	66%	34%	67%	33%
Technique	11%	89%	42%	58%	44%	56%
TOTAL	10%	90%	41%	59%	45%	55%

Lecture : Au niveau des femmes de la filière technique, 10% des salariées sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 32% des heures payées et 31% des salaires bruts déclarés. Pour les hommes, les 11% de CDI représentent dans cette même filière 42% des heures payées et 45% des salaires bruts déclarés.

ETP et salaire annuel moyen par ETP

Tableau 18 : ETP et salaire annuel moyen par ETP par type de contrat et par catégorie professionnelle


CDI 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	419	38 058	643	42 475	90%
Cadres	1 629	39 625	1 532	46 100	86%
TAM	2 685	26 511	1 822	28 663	92%
Employés-ouvriers	1 145	21 168	567	21 474	99%
TOTAL	5 878	29 928	4 563	35 569	84%


CDD 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	2 433	26 423	3 333	29 424	90%
Cadres	379	33 342	480	36 951	90%
TAM	2 022	21 560	2 643	25 093	86%
Employés-ouvriers	1 121	16 244	913	17 603	92%
TOTAL	5 955	23 295	7 368	26 897	87%


Lecture : Sur notre échantillon, les femmes artistes en CDD (y compris CDD d'usage) ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,90 fois le salaire annuel moyen par etp des hommes.


NB : les catégories artistes, cadres, TAM et employés-ouvriers sont définies à partir des groupes de la branche.

Tableau 19 : ETP et salaire annuel moyen par ETP, en fonction du temps de travail – pour les CDI

Artistes 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	3	50 813	8	50 874	100%
De plus de 25% à 50%	11	58 278	28	54 269	107%
De plus de 50% à 80%	21	37 254	36	48 429	77%
De plus de 80% à moins de 100%	5	40 762	19	43 108	95%
Temps plein	380	37 412	551	41 340	90%
TOTAL	419	38 058	643	42 475	90%


Cadres 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	5	51 104	3	49 465	103%
De plus de 25% à 50%	23	37 412	22	55 127	68%
De plus de 50% à 80%	96	37 498	46	48 450	77%
De plus de 80% à moins de 100%	53	38 973	24	47 038	83%
Temps plein	1 451	39 782	1 437	45 862	87%
TOTAL	1 629	39 625	1 532	46 100	86%

TAM 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	19	42 257	12	42 710	99%
De plus de 25% à 50%	58	30 209	26	33 894	89%
De plus de 50% à 80%	231	27 527	75	27 134	101%
De plus de 80% à moins de 100%	99	26 800	40	23 830	112%
Temps plein	2 279	26 172	1 669	28 665	91%
TOTAL	2 685	26 511	1 822	28 663	92%


Employés-ouvriers 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	63	25 585	35	26 323	97%
De plus de 25% à 50%	57	23 388	22	24 676	95%
De plus de 50% à 80%	140	23 438	35	22 923	102%
De plus de 80% à moins de 100%	62	20 085	21	20 881	96%
Temps plein	823	20 372	453	20 858	98%
TOTAL	1 145	21 168	567	21 474	99%

Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM en temps partiel de 50% à 80%, en CDI, ont un salaire annuel moyen par etp équivalent au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 1,01 fois le salaire annuel moyen par etp des hommes.


Tableau 20 : ETP et salaire annuel moyen par ETP en fonction du temps de travail – pour les CDD

Artistes 


	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	2	s	2	s	ns
De plus de 25% à 50%	3	64 049	4	73 423	87%
De plus de 50% à 80%	7	21 898	5	29 566	74%
De plus de 80% à moins de 100%	26	11 947	22	13 824	86%
Temps plein	2 396	26 469	3 299	29 398	90%
TOTAL	2 433	26 423	3 333	29 424	90%

Cadres 

	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	1	s	1	s	ns
De plus de 25% à 50%	6	50 594	3	53 440	95%
De plus de 50% à 80%	18	26 574	10	24 807	107%
De plus de 80% à moins de 100%	5	24 358	3	39 105	62%
Temps plein	348	33 470	464	36 851	91%
TOTAL	379	33 342	480	36 951	90%

TAM 

	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	13	56 702	9	98 221	58%
De plus de 25% à 50%	24	31 186	12	37 268	84%
De plus de 50% à 80%	239	19 750	123	19 789	100%
De plus de 80% à moins de 100%	116	8 862	74	9 258	96%
Temps plein	1 630	22 298	2 425	25 512	87%
TOTAL	2 022	21 560	2 643	25 093	86%

Employés-ouvriers 

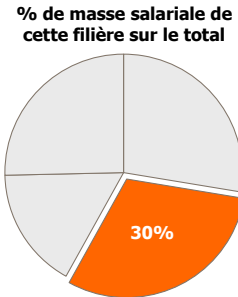
	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	17	37 922	8	42 512	89%
De plus de 25% à 50%	19	25 867	11	23 132	112%
De plus de 50% à 80%	125	18 636	71	18 679	100%
De plus de 80% à moins de 100%	61	10 413	35	10 829	96%
Temps plein	899	15 678	787	17 488	90%
TOTAL	1 121	16 244	913	17 603	92%

Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM en temps partiel de 80% à moins de 100% en CDD (y compris CDD d'usage), ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,96 fois le salaire annuel moyen par etp des hommes.

s : secret statistique

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

A- III-1. La filière des emplois artistiques



Rappel : Comme précisé page 27, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes.

38% de femmes et 62% d'hommes

3% de CDI et 97% de CDD (dont CDDU)

Tableau 21 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre - filière des emplois artistiques

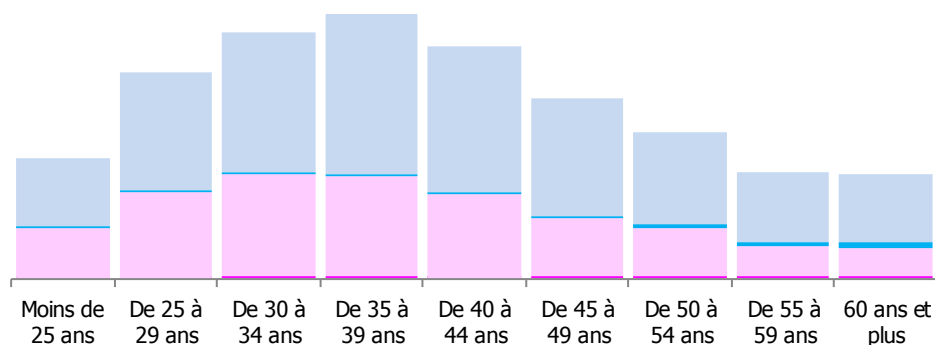
		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		
					Femmes	Hommes
CDI	Femmes	532	15 948	598		
	Hommes	809	27 295	889		
	Total	1 341	43 243	1 487		
CDD	Femmes	18 950	64 293	3 803		
	Hommes	31 620	98 057	5 253		
	Total	50 570	162 350	9 056		
Total dédoublonné	Femmes	19 366	80 241	4 401		
	Hommes	32 189	125 352	6 142		
	Total	51 555	205 593	10 543		
				Effectifs	40%	60%
				Salaires	37%	63%
				Heures	40%	60%
				Effectifs	37%	63%
				Salaires	40%	60%
				Heures	42%	58%
				Effectifs	38%	62%
				Salaires	39%	61%
				Heures	42%	58%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDD dans la filière des emplois artistiques sont au nombre de 18 950 (soit 37% des effectifs). Elles totalisent 64 M€ (soit 40%) pour 3,8 M d'heures (42%).

Tableau 22 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière des emplois artistiques

	CDI			CDD			
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	
FEMMES	Moins de 25 ans	11	86	6	1 648	1 801	141
	De 25 à 29 ans	32	643	35	2 750	7 133	478
	De 30 à 34 ans	65	1 592	67	3 297	10 368	643
	De 35 à 39 ans	75	2 125	82	3 218	11 277	681
	De 40 à 44 ans	62	1 727	69	2 663	10 846	618
	De 45 à 49 ans	66	2 438	80	1 885	7 758	446
	De 50 à 54 ans	80	2 659	90	1 583	7 021	377
	De 55 à 59 ans	64	2 164	81	1 015	4 743	256
	60 ans et plus	77	2 515	89	899	3 348	163
HOMMES	Moins de 25 ans	13	224	14	2 179	2 431	167
	De 25 à 29 ans	46	1 166	49	3 799	8 570	546
	De 30 à 34 ans	54	1 318	58	4 535	12 513	716
	De 35 à 39 ans	81	2 518	83	5 295	16 568	912
	De 40 à 44 ans	87	2 773	96	4 688	16 003	867
	De 45 à 49 ans	87	2 899	97	3 764	13 798	698
	De 50 à 54 ans	122	4 304	133	2 947	11 416	575
	De 55 à 59 ans	136	5 778	168	2 232	9 140	433
	60 ans et plus	183	6 315	191	2 189	7 618	338
TOTAL	Moins de 25 ans	24	310	19	3 827	4 232	308
	De 25 à 29 ans	78	1 809	85	6 549	15 703	1 024
	De 30 à 34 ans	119	2 910	125	7 832	22 881	1 359
	De 35 à 39 ans	156	4 643	165	8 513	27 845	1 593
	De 40 à 44 ans	149	4 499	164	7 351	26 849	1 485
	De 45 à 49 ans	153	5 337	177	5 649	21 556	1 145
	De 50 à 54 ans	202	6 963	222	4 530	18 437	951
	De 55 à 59 ans	200	7 942	249	3 247	13 882	688
	60 ans et plus	260	8 829	280	3 088	10 966	502

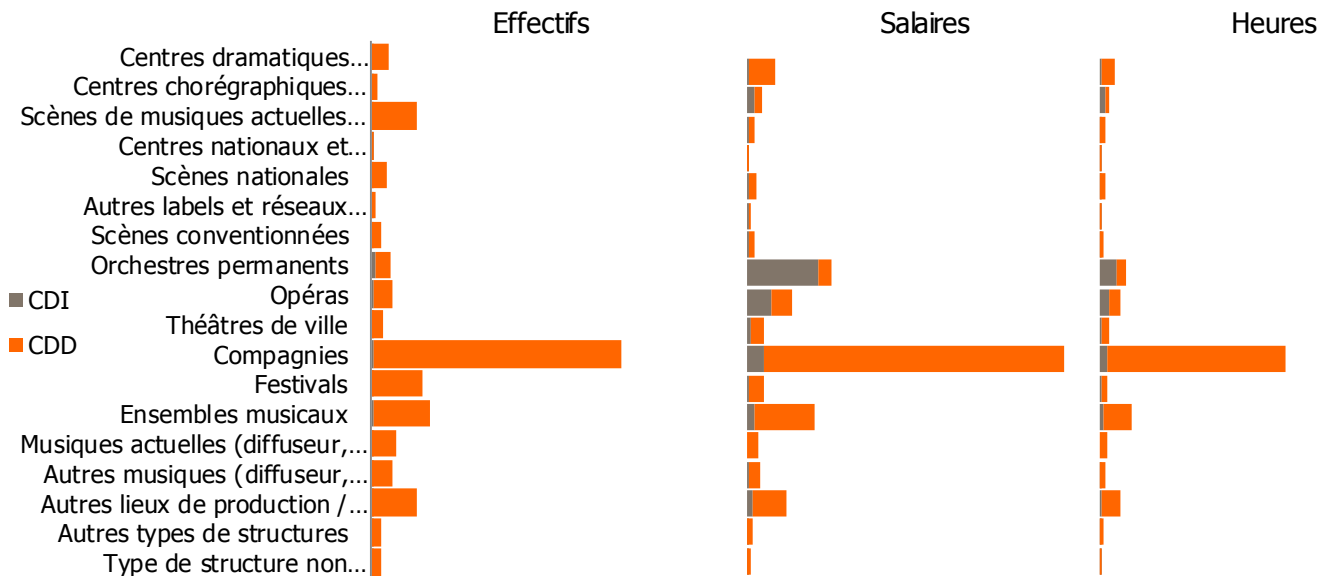
■ Femmes en CDI ■ Femmes en CDD ■ Hommes en CDI ■ Hommes en CDD



Lecture : Dans notre échantillon, les femmes de moins de 25 ans salariées en CDD dans la filière des emplois artistiques sont au nombre de 1 648. Elles totalisent 1,8 M€ de salaires bruts pour 141 milliers d'heures.

Tableau 23 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure - filière des emplois artistiques

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	15	590	21	2 012	7 609	431
Centres chorégraphiques nationaux	90	2 274	143	571	2 386	131
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	17	312	20	5 163	1 888	122
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	78	4	247	217	7
Scènes nationales	13	339	15	1 821	2 635	146
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	19	286	15	421	535	34
Scènes conventionnées	11	413	16	1 199	1 663	90
Orchestres permanents	463	20 861	515	1 734	4 101	232
Opéras	200	7 198	293	2 127	6 392	302
Théâtres de ville	39	1 121	43	1 365	3 594	204
Compagnies	192	4 691	207	28 820	89 720	5 283
Festivals	26	678	25	5 936	4 350	175
Ensembles musicaux	180	2 173	80	6 529	18 033	855
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	s	s	2 817	3 125	191
Autres musiques (diffuseur, producteur)	16	312	13	2 363	3 286	156
Autres lieux de production / diffusion	54	1 770	69	5 236	10 059	552
Autres types de structures	6	86	5	1 112	1 512	77
Type de structure non renseigné	5	38	4	1 026	1 245	68



Lecture : Dans notre échantillon, les centres dramatiques nationaux et régionaux ont salarié 2 012 personnes en CDD dans la filière des emplois artistiques pour 7,6 M€ de salaires bruts et 431 milliers d'heures.


Tableau 24 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, groupe et par genre - filière des emplois artistiques

	groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)			
						Femmes	Hommes	
CDI	A	Femmes	73	2 640	100	Effectifs	32%	68%
		Hommes	152	5 509	187	Salaires	32%	68%
		Total	225	8 149	287	Heures	35%	65%
	B	Femmes	35	708	30	Effectifs	42%	58%
		Hommes	49	1 602	52	Salaires	31%	69%
		Total	84	2 310	83	Heures	37%	63%
	C	Femmes	424	12 600	468	Effectifs	41%	59%
		Hommes	613	20 184	649	Salaires	38%	62%
		Total	1 037	32 784	1 118	Heures	42%	58%
CDD	A	Femmes	9	91	5	Effectifs	31%	69%
		Hommes	20	146	6	Salaires	38%	62%
		Total	29	236	10	Heures	44%	56%
	B	Femmes	2 725	10 098	564	Effectifs	50%	50%
		Hommes	2 754	14 968	661	Salaires	40%	60%
		Total	5 479	25 066	1 226	Heures	46%	54%
	C	Femmes	18 160	54 105	3 234	Effectifs	37%	63%
		Hommes	30 651	82 943	4 586	Salaires	39%	61%
		Total	48 811	137 048	7 820	Heures	41%	59%
Total dédoublonné	A	Femmes	82	2 731	104	Effectifs	32%	68%
		Hommes	171	5 654	193	Salaires	33%	67%
		Total	253	8 385	297	Heures	35%	65%
	B	Femmes	2 759	10 805	594	Effectifs	50%	50%
		Hommes	2 794	16 571	714	Salaires	39%	61%
		Total	5 553	27 376	1 308	Heures	45%	55%
	C	Femmes	18 482	66 705	3 702	Effectifs	37%	63%
		Hommes	31 091	103 127	5 236	Salaires	39%	61%
		Total	49 573	169 832	8 938	Heures	41%	59%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDD dans la filière des emplois artistiques de groupe C sont au nombre de 18 160 (soit 37% des effectifs). Elles totalisent 54,1 M€ (39%) pour 3,2 M d'heures (41%).

Les emplois artistiques qui ne concernent que peu de salariés n'apparaissent pas dans le tableau qui suit. À savoir : directeur(trice) musical(e), maître de ballet, notateur(trice) / reconstituteur(trice), chef de chant, arrangeur musical et le VJ.

Tableau 25 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, par type de contrat et par genre - filière des emplois artistiques

g r o u p e	Fonction		CDI				CDD						
			Effectifs	Salaire brut horaire moyen	1 ^{er} quartile	Médian	3 ^e quartile	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	1 ^{er} quartile	Médian	3 ^e quartile	
A	Directeur (trice) artistique	Femmes	73	28,1 €	15,2 €	21,5 €	31,1 €	9	24,0 €	24,2 €	25,5 €	25,5 €	
		Hommes	152	32,2 €	20,0 €	26,3 €	35,2 €	20	32,8 €	21,5 €	22,0 €	30,1 €	
		Total	225	30,9 €	18,4 €	25,3 €	34,1 €	29	29,8 €	21,9 €	23,8 €	25,6 €	
B	Metteur (teuse) en scène	Femmes	4	34,3 €	24,0 €	31,8 €	44,6 €	2 204	16,8 €	10,0 €	14,8 €	20,0 €	
		Hommes	17	29,1 €	18,3 €	24,5 €	29,2 €	2 103	19,9 €	12,0 €	17,2 €	25,0 €	
		Total	21	30,1 €	19,5 €	24,6 €	35,6 €	4 307	18,2 €	10,6 €	15,5 €	22,4 €	
	Chorégraphe	Femmes	6	15,5 €	12,8 €	16,2 €	19,5 €	342	17,6 €	10,3 €	14,1 €	21,0 €	
		Hommes	2	s	s	s	s	211	21,4 €	15,0 €	18,8 €	27,4 €	
		Total	8	20,5 €	13,2 €	17,1 €	21,6 €	553	19,1 €	12,1 €	16,0 €	24,4 €	
	Dramaturge	Femmes	2	s	s	s	s	82	20,0 €	13,5 €	15,2 €	20,0 €	
		Hommes	2	s	s	s	s	75	16,9 €	12,1 €	15,0 €	21,3 €	
		Total	4	20,1 €	13,3 €	19,4 €	26,8 €	157	18,6 €	12,8 €	15,0 €	20,3 €	
	Chef d'orchestre	Femmes	-	//	//	//	//	26	55,5 €	20,2 €	39,5 €	76,5 €	
		Hommes	8	52,7 €	24,8 €	39,0 €	77,5 €	279	54,6 €	20,0 €	36,2 €	79,2 €	
		Total	8	52,7 €	24,8 €	39,0 €	77,5 €	305	54,7 €	20,0 €	36,4 €	79,0 €	
	Chef de chœur	Femmes	19	34,7 €	22,9 €	37,8 €	45,2 €	103	35,6 €	15,6 €	22,3 €	32,4 €	
		Hommes	14	30,8 €	17,1 €	33,9 €	39,3 €	103	24,2 €	11,9 €	20,0 €	28,1 €	
		Total	33	33,3 €	18,8 €	34,5 €	45,2 €	206	29,5 €	13,3 €	20,6 €	31,3 €	
		Sous-total B	Femmes	35	30,4 €	16,2 €	29,2 €	41,2 €	2 725	17,5 €	10,0 €	14,9 €	20,0 €
			Hommes	49	33,4 €	18,9 €	29,2 €	41,3 €	2 754	22,3 €	12,5 €	17,9 €	25,0 €
			Total	84	32,0 €	17,5 €	29,2 €	41,3 €	5 479	19,8 €	11,3 €	15,9 €	23,4 €
	C	Artiste musicien	Femmes	272	35,8 €	25,0 €	32,2 €	40,7 €	6 398	21,5 €	12,9 €	16,9 €	22,9 €
			Hommes	447	36,3 €	23,0 €	33,8 €	44,6 €	19 445	20,9 €	13,1 €	16,5 €	22,6 €
			Total	719	36,1 €	24,2 €	33,1 €	42,8 €	25 843	21,1 €	13,0 €	16,6 €	22,7 €
Artiste dramatique		Femmes	12	11,1 €	9,7 €	9,7 €	9,7 €	7 229	18,7 €	12,1 €	15,8 €	21,3 €	
		Hommes	18	17,2 €	10,0 €	11,5 €	21,2 €	7 569	20,0 €	12,6 €	16,8 €	23,0 €	
		Total	30	13,9 €	9,7 €	9,8 €	16,0 €	14 798	19,4 €	12,4 €	16,3 €	22,5 €	
Artiste chorégraphique		Femmes	48	15,8 €	12,1 €	14,7 €	17,8 €	2 792	17,2 €	11,3 €	14,5 €	18,8 €	
		Hommes	45	14,1 €	11,3 €	12,6 €	15,9 €	2 090	18,7 €	11,3 €	15,3 €	22,0 €	
		Total	93	14,9 €	11,6 €	13,3 €	17,2 €	4 882	17,8 €	11,3 €	14,7 €	20,0 €	
Artiste lyrique		Femmes	-	//	//	//	//	1 170	27,4 €	14,6 €	19,3 €	30,0 €	
		Hommes	-	//	//	//	//	1 097	28,6 €	15,6 €	21,0 €	31,3 €	
		Total	-	//	//	//	//	2 267	28,0 €	15,0 €	20,2 €	30,9 €	
Artiste lyrique des chœurs		Femmes	29	16,4 €	14,6 €	16,8 €	19,4 €	545	18,4 €	10,5 €	13,9 €	17,8 €	
		Hommes	27	14,9 €	12,8 €	14,1 €	17,0 €	545	16,8 €	11,9 €	15,0 €	18,7 €	
		Total	56	15,6 €	13,7 €	15,0 €	18,5 €	1 090	17,6 €	11,1 €	14,5 €	18,2 €	
Artiste de cirque		Femmes	7	14,3 €	11,5 €	14,4 €	15,7 €	530	18,9 €	13,2 €	16,7 €	21,0 €	
		Hommes	6	17,2 €	14,6 €	18,9 €	20,9 €	840	20,3 €	14,1 €	17,5 €	23,5 €	
		Total	13	15,8 €	11,6 €	15,1 €	19,2 €	1 370	19,8 €	13,9 €	17,3 €	22,5 €	
Autres artistes (*)		Femmes	10	11,2 €	9,7 €	9,7 €	11,1 €	938	17,2 €	9,2 €	12,9 €	19,4 €	
		Hommes	10	26,4 €	9,7 €	20,0 €	23,7 €	1 078	19,4 €	10,6 €	14,5 €	22,5 €	
		Total	20	19,0 €	9,7 €	11,0 €	20,0 €	2 016	18,3 €	9,7 €	14,0 €	20,8 €	
Conseiller(ère) musical(e) et/ou chorégraphique	Femmes	44	24,5 €	20,2 €	22,7 €	29,8 €	611	17,9 €	12,5 €	16,2 €	20,8 €		
	Hommes	53	27,5 €	17,1 €	22,8 €	33,0 €	430	20,1 €	13,8 €	18,8 €	25,0 €		
	Total	97	26,2 €	19,4 €	22,7 €	30,0 €	1 041	18,8 €	13,1 €	17,0 €	22,5 €		
Accompagnant(e) musical(e)	Femmes	-	//	//	//	//	17	15,8 €	12,0 €	13,8 €	15,7 €		
	Hommes	4	14,1 €	12,3 €	14,4 €	15,9 €	15	23,0 €	11,9 €	15,3 €	18,1 €		
	Total	4	14,1 €	12,3 €	14,4 €	15,9 €	32	18,2 €	12,0 €	15,3 €	17,7 €		
Répétiteur (trice) musical ou chorégraphique	Femmes	2	s	s	s	s	91	17,0 €	10,4 €	12,5 €	19,2 €		
	Hommes	2	s	s	s	s	54	18,2 €	12,5 €	16,3 €	20,0 €		
	Total	4	25,3 €	20,7 €	28,8 €	29,9 €	145	17,4 €	11,0 €	12,5 €	20,0 €		
DJ	Femmes	-	//	//	//	//	2	s	s	s	s		
	Hommes	2	s	s	s	s	62	16,6 €	9,7 €	9,7 €	22,0 €		
	Total	2	s	s	s	s	64	16,5 €	9,7 €	9,7 €	19,7 €		
	Sous-total C	Femmes	424	29,1 €	17,8 €	26,2 €	35,1 €	18 160	19,5 €	12,1 €	16,0 €	21,5 €	
		Hommes	613	32,0 €	18,5 €	29,4 €	41,2 €	30 651	20,6 €	12,8 €	16,5 €	22,9 €	
		Total	1 037	30,8 €	18,1 €	28,0 €	39,1 €	48 811	20,2 €	12,5 €	16,4 €	22,5 €	

Lecture : Pour les 2 204 femmes salariées en CDD comme metteuses en scène dans notre échantillon, le salaire brut horaire moyen est de 16,8 € et la médiane de 14,8 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

Zoom sur les dirigeants artistiques

Ce zoom fait suite à l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes (cf page 9), afin d'étudier l'accès des femmes aux postes de direction.


Ce focus porte sur les directeurs (trices) artistiques, les metteurs (teuses) en scène, les chorégraphes, les dramaturges, les chefs d'orchestre et les chefs de chœur engagés en CDI ou CDD.

Tableau 26 : Nombre de dirigeants artistiques

	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Total dédoublonné
Femmes	82	2 210	348	84	26	121	2 806
Hommes	171	2 119	213	77	282	117	2 885
Total	253	4 329	561	161	308	238	5 691
Part des femmes	32%	51%	62%	52%	8%	51%	49%

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 82 directrices artistiques et 171 directeurs artistiques, soit 32% de femmes.


Tableau 27 : Nombre d'heures travaillées dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre



		Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur
Moins de 25 ans	Femmes	0	1 922	89	0	0	97
	Hommes	0	1 149	29	0	16	105
De 25 à 29 ans	Femmes	0	22 237	1 158	1 015	56	302
	Hommes	0	16 821	835	1 548	1 417	574
De 30 à 34 ans	Femmes	2 881	50 875	4 080	3 223	64	1 179
	Hommes	0	27 770	2 611	2 091	5 343	2 876
De 35 à 39 ans	Femmes	10 693	81 387	9 927	4 419	361	3 437
	Hommes	10 090	72 247	12 643	2 692	6 365	5 139
De 40 à 44 ans	Femmes	11 374	91 160	18 784	2 515	608	3 303
	Hommes	25 092	87 218	18 159	2 211	10 891	2 585
De 45 à 49 ans	Femmes	7 280	59 986	18 572	646	47	3 960
	Hommes	26 005	87 160	13 457	1 645	4 387	4 757
De 50 à 54 ans	Femmes	22 330	64 659	12 491	1 630	1 944	1 615
	Hommes	19 198	89 557	17 396	761	4 511	2 771
De 55 à 59 ans	Femmes	14 988	53 744	14 151	614	128	3 724
	Hommes	48 182	73 670	8 309	567	10 094	3 022
60 ans et plus	Femmes	34 799	30 650	8 598	3 160	459	1 288
	Hommes	63 986	69 737	2 827	2 176	13 580	6 139
TOTAL	Femmes	104 345	456 620	87 850	17 222	3 667	18 905
	Hommes	192 553	525 329	76 266	13 691	56 604	27 968
	Total	296 898	981 949	164 116	30 913	60 271	46 873

Lecture : Pour les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 456 620 heures travaillées ont été déclarées pour les femmes et 525 329 heures pour les hommes.


Tableau 28 : Masse salariale brute (en €) déclarée pour les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre



		Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur
Moins de 25 ans	Femmes	0	22 254	1 892	0	0	1 004
	Hommes	0	16 446	435	0	904	1 643
De 25 à 29 ans	Femmes	0	320 827	14 042	13 208	1 309	7 505
	Hommes	0	248 754	13 677	20 846	56 597	13 160
De 30 à 34 ans	Femmes	42 597	731 462	57 368	46 139	6 080	30 947
	Hommes	0	422 746	45 075	25 012	273 388	70 372
De 35 à 39 ans	Femmes	199 688	1 229 287	166 212	95 490	17 498	65 521
	Hommes	219 181	1 226 185	211 600	54 787	304 133	159 390
De 40 à 44 ans	Femmes	251 927	1 580 835	323 706	50 562	25 368	47 394
	Hommes	544 441	1 555 435	343 722	35 175	385 447	70 426
De 45 à 49 ans	Femmes	186 851	1 099 104	317 441	10 796	3 131	89 426
	Hommes	679 089	1 774 548	309 094	43 598	225 001	84 820
De 50 à 54 ans	Femmes	801 327	1 252 278	232 662	26 211	206 465	37 317
	Hommes	595 947	1 920 112	360 758	9 925	282 736	103 874
De 55 à 59 ans	Femmes	332 389	1 098 320	242 931	8 854	3 990	108 387
	Hommes	1 633 335	1 807 713	227 451	5 026	569 544	78 926
60 ans et plus	Femmes	916 074	683 233	157 567	52 170	21 442	28 635
	Hommes	1 982 400	1 790 286	91 025	54 248	688 864	179 152
TOTAL	Femmes	2 730 853	8 017 600	1 513 821	303 430	285 283	416 136
	Hommes	5 654 393	10 762 225	1 602 837	248 617	2 786 614	761 763
	Total	8 385 246	18 779 825	3 116 658	552 047	3 071 897	1 177 899

Lecture : Pour les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 8,0 M€ ont été déclarés pour les femmes et 10,8 M€ pour les hommes.


Tableau 29 : Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes par fonction



	Salaire horaire moyen des femmes	Salaire horaire moyen des hommes	Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
Directeur (trice) artistique	27,3	32,3	84%
Metteur (teuse) en scène	16,8	19,9	84%
Chorégraphe	17,6	21,5	82%
Dramaturge	19,9	17,0	117%
Chef d'orchestre	55,5	54,6	102%
Chef de chœur	35,5	24,6	144%
TOTAL	17,6	22,5	78%

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène ont un salaire horaire moyen inférieur à celui des hommes metteurs en scène. Il est égal à 0,84 fois le salaire horaire moyen des hommes metteurs en scène.

Tableau 30 : Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes par fonction et classe d'âges



	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Ensemble
Moins de 25 ans	//	82%	ns	//	ns	ns	75%
De 25 à 29 ans	//	91%	66%	102%	ns	169%	86%
De 30 à 34 ans	ns	94%	77%	89%	127%	86%	75%
De 35 à 39 ans	104%	95%	101%	108%	75%	92%	84%
De 40 à 44 ans	93%	94%	69%	171%	107%	111%	86%
De 45 à 49 ans	103%	80%	92%	87%	162%	387%	85%
De 50 à 54 ans	138%	82%	89%	93%	ns	72%	80%
De 55 à 59 ans	54%	85%	62%	241%	78%	123%	74%
60 ans et plus	76%	82%	67%	95%	ns	100%	71%
TOTAL	84%	84%	82%	117%	102%	144%	78%


Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène de 35 à 39 ans ont un salaire horaire moyen légèrement inférieur à celui des hommes metteurs en scène de mêmes âges. Il est égal à 0,95 fois le salaire horaire moyen des hommes metteurs en scène.

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.
// : aucun salarié dans cette classe d'âges.

Zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat

Les directeurs (trices) artistiques sont majoritairement en CDI alors que les autres dirigeants artistiques sont au contraire majoritairement en CDD.


Tableau 31 : Nombre de dirigeants artistiques par type de contrat



	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Total dédoublonné
CDD							
Femmes	9	2 206	342	82	26	103	2 709
Hommes	20	2 103	211	75	279	103	2 729
Total	29	4 309	553	157	305	206	5 438
Part des femmes	31%	51%	62%	52%	9%	50%	50%
CDI							
Femmes	73	4	6	2	0	19	104
Hommes	152	17	2	2	8	14	194
Total	225	21	8	4	8	33	298
Part des femmes	32%	19%	75%	50%	0%	58%	35%

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 20 directeurs artistiques en CDD et 152 en CDI.

Tableau 32 : Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes par type de contrat



	Salaire horaire moyen des femmes	Salaire horaire moyen des hommes	Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
Directeur (trice) artistique	24,0	32,8	73%
Metteur (teuse) en scène	16,8	19,9	84%
C Chorégraphe	17,6	21,4	82%
D Dramaturge	20,0	16,9	118%
D Chef d'orchestre	55,5	54,6	102%
Chef de chœur	35,6	24,2	147%
TOTAL	17,5	22,3	78%
Directeur (trice) artistique	28,1	32,2	87%
Metteur (teuse) en scène	34,3	29,1	ns
C Chorégraphe	15,5	ns	ns
D Dramaturge	ns	ns	ns
I Chef d'orchestre	//	52,7	ns
Chef de chœur	34,7	30,8	113%
TOTAL	29,0	32,6	89%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dirigeantes artistiques en CDD ont un salaire horaire moyen inférieur à celui des hommes dirigeants artistiques en CDD. Il est égal à 0,78 fois le salaire horaire moyen des hommes dirigeants artistiques en CDD.

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

// : aucun salarié dans cette fonction.

ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants artistiques


Le calcul

salaire annuel moyen par etp des femmes / salaire annuel moyen par etp des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire annuel moyen par etp des femmes par rapport au salaire annuel moyen des hommes.

Tableau 33 : ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants artistiques

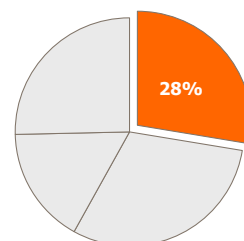


	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
CDI	72	43 686	133	51 477	85%
CDD	361	28 030	420	35 683	79%
TOTAL	433	30 626	553	39 482	78%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dirigeantes artistiques ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,78 fois le salaire annuel moyen par etp des hommes dirigeants artistiques.

A- III-2. La filière administration - production

% de masse salariale de cette filière sur le total



71% de femmes et 29% d'hommes

43% de CDI et 57% de CDD (dont CDDU)

Tableau 34 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre - filière administration - production

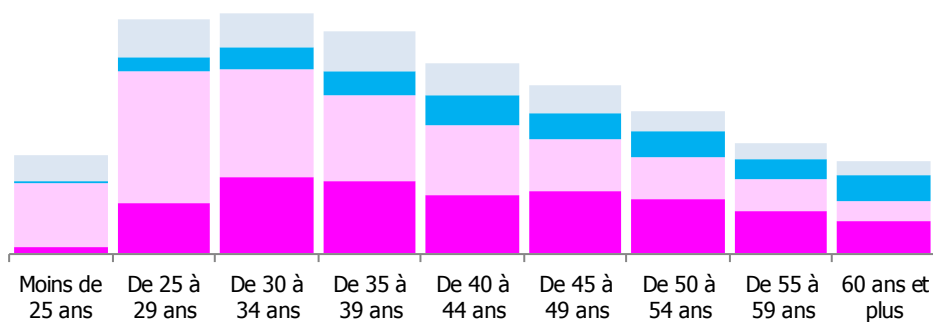
		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		
					Femmes	Hommes
CDI	Femmes	3 493	91 844	5 047	71%	29%
	Hommes	1 430	52 283	2 172	64%	36%
	Total	4 923	144 128	7 219	70%	30%
CDD	Femmes	4 552	30 540	2 068	71%	29%
	Hommes	1 886	11 717	675	72%	28%
	Total	6 438	42 257	2 743	75%	25%
Total dédoublonné	Femmes	7 789	122 384	7 115	71%	29%
	Hommes	3 233	64 000	2 847	66%	34%
	Total	11 022	186 384	9 962	71%	29%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDI dans la filière administration-production sont au nombre de 3 493 (soit 71% des effectifs). Elles totalisent 91,8 M€ (64% de la masse salariale brute) pour 5,0 M d'heures (70%).

Tableau 35 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière administration - production

	Effectifs	CDI		Effectifs	CDD		
		Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	
FEMMES	Moins de 25 ans	58	541	44	477	1 794	168
	De 25 à 29 ans	387	6 733	504	994	6 847	559
	De 30 à 34 ans	587	12 224	823	804	5 368	385
	De 35 à 39 ans	547	13 311	788	648	4 444	281
	De 40 à 44 ans	450	13 371	697	527	3 588	209
	De 45 à 49 ans	468	14 141	716	401	3 165	171
	De 50 à 54 ans	420	12 889	644	316	2 451	134
	De 55 à 59 ans	328	10 291	493	235	1 812	104
	60 ans et plus	249	8 343	338	150	1 070	57
HOMMES	Moins de 25 ans	17	216	18	188	565	50
	De 25 à 29 ans	103	1 727	125	296	1 778	145
	De 30 à 34 ans	169	3 956	252	259	1 492	94
	De 35 à 39 ans	189	5 760	293	298	1 553	86
	De 40 à 44 ans	219	7 448	351	249	1 460	80
	De 45 à 49 ans	196	7 871	308	205	1 404	62
	De 50 à 54 ans	187	8 724	295	156	1 364	65
	De 55 à 59 ans	154	6 923	241	128	1 231	57
	60 ans et plus	196	9 659	288	108	871	35
TOTAL	Moins de 25 ans	75	757	62	665	2 358	218
	De 25 à 29 ans	490	8 460	628	1 290	8 625	704
	De 30 à 34 ans	756	16 180	1 075	1 063	6 860	479
	De 35 à 39 ans	736	19 071	1 082	946	5 997	367
	De 40 à 44 ans	669	20 818	1 049	776	5 048	289
	De 45 à 49 ans	664	22 013	1 024	606	4 569	233
	De 50 à 54 ans	607	21 613	939	472	3 815	199
	De 55 à 59 ans	482	17 214	734	363	3 043	161
	60 ans et plus	445	18 001	626	258	1 941	92

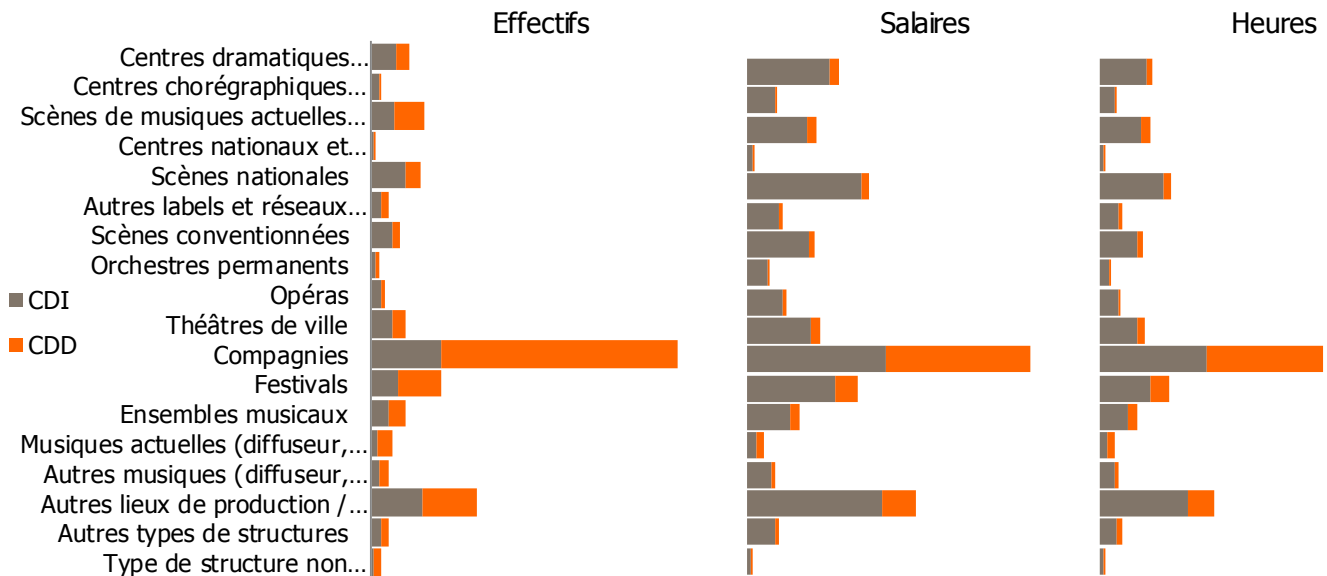
■ Femmes en CDI ■ Femmes en CDD ■ Hommes en CDI ■ Hommes en CDD



Lecture : Dans notre échantillon, les femmes de 25 à 29 ans salariées en CDI dans la filière administration-production sont au nombre de 387. Elles totalisent 6,7 M€ de salaires bruts pour 504 milliers d'heures.


Tableau 36 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure - filière administration - production

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	350	12 357	558	187	1 223	71
Centres chorégraphiques nationaux	114	4 254	181	39	295	18
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	325	8 945	498	447	1 416	102
Centres nationaux et régionaux de création musicale	31	899	43	15	106	9
Scènes nationales	484	16 911	760	238	1 291	78
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	143	4 610	215	107	611	39
Scènes conventionnées	295	9 128	448	129	879	54
Orchestres permanents	64	2 965	110	38	220	14
Opéras	132	5 214	211	52	514	30
Théâtres de ville	310	9 446	444	190	1 473	81
Compagnies	1 016	20 702	1 271	3 423	21 264	1 376
Festivals	397	12 940	591	605	3 533	237
Ensembles musicaux	252	6 258	338	231	1 521	96
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	77	1 426	92	232	1 154	88
Autres musiques (diffuseur, producteur)	122	3 483	178	129	687	49
Autres lieux de production / diffusion	735	20 069	1 037	780	4 905	321
Autres types de structures	145	4 029	207	114	780	52
Type de structure non renseigné	31	490	35	106	384	30



Lecture : Dans notre échantillon, les scènes de musiques actuelles ont salarié 325 personnes en CDI dans la filière administration-production pour 8,9 M€ de salaires bruts et 498 milliers d'heures.

Tableau 37 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, catégorie et par genre - filière administration - production


	groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)			
						Femmes	Hommes	
CDI	Cadre	Femmes	1 489	51 370	2 279	Effectifs	61%	39%
		Hommes	972	43 026	1 545	Salaires	54%	46%
		Total	2 461	94 396	3 824	Heures	60%	40%
	TAM	Femmes	1 367	28 047	1 871	Effectifs	80%	20%
		Hommes	341	7 146	470	Salaires	80%	20%
		Total	1 708	35 193	2 342	Heures	80%	20%
	EO	Femmes	700	12 427	897	Effectifs	85%	15%
		Hommes	128	2 111	157	Salaires	85%	15%
		Total	828	14 539	1 053	Heures	85%	15%
CDD	Cadre	Femmes	882	8 796	422	Effectifs	64%	36%
		Hommes	488	5 313	218	Salaires	62%	38%
		Total	1 370	14 109	640	Heures	66%	34%
	TAM	Femmes	2 780	16 420	1 172	Effectifs	71%	29%
		Hommes	1 110	5 197	351	Salaires	76%	24%
		Total	3 890	21 617	1 523	Heures	77%	23%
	EO	Femmes	1 130	5 324	474	Effectifs	76%	24%
		Hommes	351	1 206	106	Salaires	82%	18%
		Total	1 481	6 530	580	Heures	82%	18%
Total dédoublonné	Cadre	Femmes	2 318	60 166	2 701	Effectifs	62%	38%
		Hommes	1 431	48 339	1 763	Salaires	55%	45%
		Total	3 749	108 505	4 464	Heures	61%	39%
	TAM	Femmes	4 021	44 467	3 043	Effectifs	74%	26%
		Hommes	1 425	12 343	821	Salaires	78%	22%
		Total	5 446	56 810	3 865	Heures	79%	21%
	EO	Femmes	1 789	17 751	1 371	Effectifs	79%	21%
		Hommes	467	3 318	262	Salaires	84%	16%
		Total	2 256	21 069	1 633	Heures	84%	16%


Lecture : Dans notre échantillon, les femmes TAM salariées en CDD dans la filière administration-production sont au nombre de 2 780 (soit 71% des effectifs TAM en CDD). Elles totalisent 16,4 M€ (76% de la masse salariale brute totale des CDD de cette catégorie dans cette filière) pour 1,2 M d'heures (77% du nombre total d'heures des CDD de cette catégorie dans cette filière).

TAM = technicien et agent de maîtrise

EO= employé et ouvrier

Tableau 38 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, par type de contrat et par genre - filière administration - production

G r o u p e	Fonction	contrat		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire horaire		
									■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
1	Directeur (trice)	CDI	Femmes	241	30,3 €	21,4 €	26,5 €	33,5 €	57%	15%	28%
			Hommes	454	33,4 €	24,6 €	30,3 €	39,7 €	44%	15%	41%
			Total	695	32,3 €	23,3 €	29,0 €	38,2 €	49%	15%	37%
		CDD	Femmes	10	29,0 €	20,0 €	24,7 €	42,8 €	45%	18%	36%
			Hommes	39	35,5 €	26,3 €	33,8 €	38,3 €	32%	20%	48%
			Total	49	34,3 €	24,7 €	33,7 €	38,3 €	34%	20%	46%
2	Administrateur (trice)	CDI	Femmes	450	21,4 €	16,9 €	19,3 €	23,8 €	61%	18%	21%
			Hommes	212	24,5 €	17,7 €	21,6 €	27,3 €	49%	17%	34%
			Total	662	22,3 €	17,1 €	19,9 €	25,0 €	57%	18%	25%
		CDD	Femmes	80	22,0 €	12,7 €	17,9 €	23,0 €	62%	15%	23%
			Hommes	39	19,3 €	12,5 €	16,9 €	24,9 €	68%	9%	23%
			Total	119	21,1 €	12,6 €	17,7 €	23,4 €	64%	13%	23%
3	Secrétaire général(e)	CDI	Femmes	147	26,0 €	20,6 €	24,0 €	28,2 €	18%	25%	57%
			Hommes	50	27,3 €	17,2 €	21,6 €	30,0 €	36%	21%	43%
			Total	197	26,4 €	20,0 €	23,5 €	28,3 €	23%	24%	53%
		CDD	Femmes	14	31,2 €	17,6 €	21,8 €	32,6 €	29%	21%	50%
			Hommes	2	s	s	s	s	100%		
			Total	16	30,6 €	18,7 €	21,8 €	31,9 €	25%	19%	56%
	Directeur (trice) de production	CDI	Femmes	61	27,3 €	20,9 €	25,8 €	32,4 €	16%	16%	67%
			Hommes	47	29,0 €	20,3 €	26,2 €	38,0 €	19%	12%	69%
			Total	108	28,1 €	20,9 €	26,1 €	33,2 €	18%	14%	68%
		CDD	Femmes	130	24,5 €	16,9 €	20,1 €	30,0 €	36%	20%	44%
			Hommes	112	24,4 €	17,8 €	23,8 €	30,0 €	39%	11%	50%
			Total	242	24,4 €	17,2 €	22,9 €	30,0 €	37%	16%	47%
Sous-total groupe 3	CDI	Femmes	208	26,3 €	20,7 €	24,3 €	28,9 €	18%	23%	60%	
		Hommes	97	28,1 €	18,4 €	24,0 €	31,9 €	28%	17%	55%	
		Total	305	26,9 €	20,1 €	24,3 €	30,2 €	21%	21%	58%	
	CDD	Femmes	144	24,7 €	16,9 €	20,2 €	30,0 €	36%	20%	44%	
		Hommes	114	24,4 €	17,8 €	23,8 €	30,0 €	39%	11%	50%	
		Total	258	24,5 €	17,2 €	22,8 €	30,0 €	37%	16%	47%	
4	Conseiller (ère) technique	CDI	Femmes	29	21,5 €	15,2 €	18,7 €	24,4 €	34%	22%	44%
			Hommes	34	21,9 €	17,7 €	21,4 €	25,2 €	25%	19%	56%
			Total	63	21,7 €	16,6 €	20,5 €	24,8 €	29%	21%	50%
		CDD	Femmes	87	27,2 €	17,2 €	22,5 €	34,6 €	26%	13%	60%
			Hommes	82	30,7 €	19,5 €	26,6 €	37,4 €	22%	8%	70%
			Total	169	28,4 €	18,4 €	23,5 €	34,9 €	25%	12%	64%
	Responsable d'administration	CDI	Femmes	112	18,4 €	14,7 €	16,7 €	20,9 €	51%	24%	25%
			Hommes	33	20,5 €	14,2 €	15,7 €	20,0 €	66%	13%	21%
			Total	145	18,9 €	14,5 €	16,3 €	20,8 €	54%	21%	24%
		CDD	Femmes	16	16,0 €	11,7 €	15,4 €	19,1 €	55%	30%	15%
			Hommes	7	17,8 €	14,8 €	16,7 €	22,8 €	63%		38%
			Total	23	16,5 €	12,7 €	16,1 €	19,9 €	57%	21%	21%
Chef-comptable	CDI	Femmes	127	23,3 €	18,2 €	20,3 €	24,6 €	23%	28%	49%	
		Hommes	43	22,4 €	19,6 €	21,7 €	26,2 €	15%	25%	60%	
		Total	170	23,0 €	18,4 €	20,7 €	24,8 €	21%	27%	52%	
	CDD	Femmes	7	19,7 €	12,5 €	21,8 €	22,4 €	44%		56%	
		Hommes	5	21,4 €	16,0 €	20,3 €	30,2 €	33%	17%	50%	
		Total	12	20,4 €	12,5 €	21,8 €	30,2 €	40%	7%	53%	
Collaborateur (trice) de direction	CDI	Femmes	205	20,1 €	16,0 €	18,5 €	22,0 €	38%	32%	30%	
		Hommes	51	25,5 €	17,1 €	22,2 €	32,6 €	26%	18%	56%	
		Total	256	21,2 €	16,2 €	19,1 €	23,8 €	36%	29%	36%	
	CDD	Femmes	40	13,8 €	10,1 €	10,9 €	15,4 €	82%		9%	
		Hommes	11	22,1 €	13,1 €	15,5 €	27,9 €	60%		40%	
		Total	51	15,3 €	10,1 €	12,2 €	15,7 €	78%		7%	
Administrateur (trice) de production / de diffusion	CDI	Femmes	132	17,8 €	14,5 €	17,1 €	21,0 €	47%	23%	30%	
		Hommes	37	19,3 €	15,0 €	18,3 €	23,4 €	37%	26%	37%	
		Total	169	18,1 €	14,5 €	17,5 €	21,4 €	45%	23%	32%	
	CDD	Femmes	520	21,2 €	16,3 €	20,2 €	25,0 €	31%	21%	49%	
		Hommes	189	25,4 €	18,8 €	25,0 €	31,3 €	23%	17%	60%	
		Total	709	22,4 €	16,5 €	21,3 €	25,0 €	28%	20%	52%	

G r o u p e	Fonction	contrat		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile			
									■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel ■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel ■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel		
4	Programmeur (trice) artistique	CDI	Femmes	15	20,5 €	16,7 €	19,6 €	22,2 €	59%	11%	30%
			Hommes	27	20,3 €	16,1 €	18,2 €	20,3 €	39%	43%	18%
			Total	42	20,4 €	16,4 €	19,3 €	21,1 €	49%	27%	24%
		CDD	Femmes	7	15,5 €	12,5 €	12,9 €	16,1 €	82%		18%
			Hommes	12	16,8 €	12,3 €	12,9 €	15,6 €	79%		11% 11%
			Total	19	16,3 €	12,5 €	12,9 €	15,6 €	80%		7% 13%
	Sous-total groupe 4	CDI	Femmes	617	20,1 €	15,6 €	18,5 €	22,0 €	40%	26%	34%
			Hommes	223	22,1 €	16,1 €	19,9 €	25,4 €	32%	23%	45%
		Total	840	20,6 €	15,8 €	19,1 €	22,8 €	38%	25%	37%	
		CDD	Femmes	677	21,7 €	15,6 €	20,4 €	25,0 €	32%	19%	49%
Hommes	303		25,9 €	17,6 €	25,0 €	31,3 €	25%	15%	60%		
5	Secrétaire de direction	CDI	Femmes	135	16,5 €	14,0 €	15,9 €	17,7 €	36%	39%	25%
			Hommes	1	s	s	s	s	100%		
			Total	136	16,5 €	14,0 €	16,0 €	17,7 €	35%	39%	25%
		CDD	Femmes	14	15,0 €	9,9 €	12,6 €	18,9 €	58%	21%	21%
			Hommes	1	s	s	s	s	100%		
			Total	15	14,9 €	11,4 €	13,2 €	16,1 €	52%	29%	19%
	Chargé(e) de production / de diffusion	CDI	Femmes	439	14,7 €	11,8 €	13,8 €	16,5 €	51%	24%	25%
			Hommes	128	15,0 €	11,8 €	13,3 €	16,8 €	57%	20%	23%
			Total	567	14,8 €	11,8 €	13,7 €	16,5 €	52%	23%	25%
		CDD	Femmes	1 923	17,4 €	12,5 €	15,2 €	20,0 €	39%	20%	42%
			Hommes	758	18,8 €	12,7 €	16,8 €	22,6 €	33%	17%	50%
			Total	2 681	17,7 €	12,5 €	15,8 €	20,5 €	37%	19%	44%
	Sous-total groupe 5	CDI	Femmes	580	15,2 €	12,2 €	14,4 €	16,9 €	47%	27%	26%
			Hommes	130	15,0 €	11,8 €	13,3 €	16,7 €	57%	20%	22%
			Total	710	15,1 €	12,1 €	14,2 €	16,9 €	49%	26%	25%
		CDD	Femmes	1 948	17,4 €	12,5 €	15,2 €	20,0 €	39%	20%	41%
			Hommes	771	18,8 €	12,7 €	16,8 €	22,6 €	34%	17%	49%
			Total	2 719	17,7 €	12,5 €	15,8 €	20,5 €	38%	19%	44%
6	Attaché(e) (production, administration)	CDI	Femmes	461	14,3 €	11,4 €	13,1 €	15,7 €	42%	27%	31%
			Hommes	116	16,0 €	11,6 €	14,0 €	16,3 €	34%	31%	35%
			Total	577	14,6 €	11,4 €	13,2 €	16,0 €	40%	28%	32%
		CDD	Femmes	909	16,0 €	10,4 €	13,0 €	17,5 €	45%	18%	36%
			Hommes	357	16,2 €	11,3 €	14,5 €	19,4 €	37%	15%	48%
			Total	1 266	16,0 €	10,5 €	13,3 €	18,0 €	43%	17%	39%
	Comptable	CDI	Femmes	344	17,0 €	13,6 €	15,4 €	17,8 €	15%	32%	53%
			Hommes	95	16,9 €	13,4 €	16,2 €	18,9 €	13%	31%	55%
			Total	439	17,0 €	13,5 €	15,5 €	18,1 €	14%	32%	54%
		CDD	Femmes	74	18,4 €	12,8 €	16,5 €	22,6 €	25%	20%	56%
			Hommes	33	15,2 €	11,9 €	14,6 €	19,1 €	33%	24%	43%
			Total	107	17,6 €	12,6 €	16,2 €	21,8 €	27%	21%	52%
8	Secrétaire	CDI	Femmes	226	14,7 €	11,5 €	13,4 €	15,1 €	39%	36%	25%
			Hommes	9	13,0 €	11,4 €	12,8 €	14,7 €	30%	50%	20%
			Total	235	14,6 €	11,5 €	13,4 €	15,1 €	38%	37%	25%
		CDD	Femmes	125	11,7 €	9,7 €	10,3 €	12,1 €	69%	15%	17%
			Hommes	13	12,9 €	10,2 €	12,1 €	14,9 €	43%	43%	14%
			Total	138	11,8 €	9,7 €	10,3 €	12,2 €	66%	17%	16%
	Secrétaire-comptable	CDI	Femmes	75	17,9 €	12,0 €	13,2 €	14,7 €	34%	38%	28%
			Hommes	12	14,0 €	10,7 €	11,7 €	15,2 €	42%	25%	33%
			Total	87	17,4 €	11,7 €	13,1 €	14,7 €	35%	36%	29%
		CDD	Femmes	39	12,3 €	10,7 €	12,3 €	13,7 €	57%	36%	7%
			Hommes	2	s	s	s	s	100%		
			Total	41	12,2 €	10,2 €	12,3 €	13,7 €	59%	35%	6%
	Sous-total groupe 8	CDI	Femmes	301	15,4 €	11,7 €	13,4 €	15,0 €	38%	36%	26%
			Hommes	21	13,6 €	11,2 €	12,2 €	14,7 €	36%	36%	27%
			Total	322	15,3 €	11,6 €	13,3 €	15,0 €	38%	36%	26%
		CDD	Femmes	164	11,9 €	9,7 €	10,7 €	13,3 €	65%	22%	13%
			Hommes	15	12,2 €	9,7 €	11,2 €	13,0 €	56%	33%	11%
			Total	179	11,9 €	9,7 €	10,7 €	13,3 €	64%	23%	13%

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire par rapport au conventionnel			
								moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
9	Aide-comptable	CDI	Femmes	44	14,3 €	11,7 €	13,4 €	15,6 €	28%	36%	36%
			Hommes	8	12,9 €	11,7 €	13,5 €	13,6 €	31%	46%	23%
			Total	52	14,1 €	11,7 €	13,5 €	15,3 €	28%	38%	34%
		CDD	Femmes	44	12,4 €	10,0 €	11,0 €	13,3 €	57%	15%	28%
			Hommes	14	13,0 €	9,7 €	11,7 €	12,2 €	37%	53%	11%
			Total	58	12,6 €	10,0 €	11,5 €	13,3 €	53%	23%	24%
	Caissier(ère)	CDI	Femmes	125	13,8 €	11,5 €	13,0 €	15,3 €	24%	41%	35%
			Hommes	38	13,4 €	11,6 €	12,8 €	14,5 €	17%	50%	33%
			Total	163	13,7 €	11,5 €	12,9 €	15,1 €	22%	43%	35%
		CDD	Femmes	376	12,8 €	11,7 €	12,1 €	13,5 €	20%	58%	22%
			Hommes	130	12,8 €	11,7 €	12,1 €	12,8 €	11%	63%	26%
			Total	506	12,8 €	11,7 €	12,1 €	13,2 €	18%	59%	23%
	Standardiste	CDI	Femmes	37	14,2 €	11,3 €	13,8 €	14,6 €	33%	44%	23%
			Hommes	16	14,9 €	12,4 €	13,1 €	14,6 €	6%	61%	33%
			Total	53	14,4 €	11,7 €	13,3 €	14,6 €	25%	49%	26%
		CDD	Femmes	38	12,8 €	11,7 €	12,5 €	13,9 €	11%	49%	40%
			Hommes	9	12,0 €	9,9 €	11,9 €	13,1 €	35%	48%	17%
			Total	47	12,6 €	11,7 €	12,3 €	13,8 €	16%	49%	35%
Agent de catering	CDI	Femmes	6	11,5 €	10,6 €	11,6 €	11,7 €	67%	22%	11%	
		Hommes	1	s	s	s	s	100%			
		Total	7	13,3 €	10,6 €	11,6 €	11,8 €	60%	20%	20%	
	CDD	Femmes	83	12,5 €	11,7 €	11,8 €	12,4 €	26%	61%	13%	
		Hommes	59	12,9 €	11,7 €	12,1 €	14,5 €	18%	44%	39%	
		Total	142	12,7 €	11,7 €	11,8 €	13,3 €	23%	54%	23%	
Employé(e) de bureau	CDI	Femmes	192	14,0 €	11,0 €	12,6 €	16,2 €	35%	26%	38%	
		Hommes	45	14,7 €	10,5 €	12,3 €	15,7 €	36%	26%	38%	
		Total	237	14,1 €	10,9 €	12,6 €	16,1 €	36%	26%	38%	
	CDD	Femmes	448	11,8 €	9,8 €	11,7 €	12,3 €	52%	30%	17%	
		Hommes	127	12,5 €	10,2 €	11,7 €	12,6 €	42%	39%	19%	
		Total	575	12,0 €	9,9 €	11,7 €	12,3 €	50%	32%	18%	
Sous-total groupe 9	CDI	Femmes	403	13,9 €	11,3 €	12,9 €	15,6 €	31%	34%	35%	
		Hommes	108	14,2 €	11,5 €	12,8 €	14,9 €	24%	41%	35%	
		Total	511	14,0 €	11,3 €	12,9 €	15,4 €	30%	35%	35%	
	CDD	Femmes	970	12,4 €	11,5 €	11,8 €	12,9 €	33%	47%	20%	
		Hommes	336	12,8 €	11,7 €	11,9 €	13,3 €	22%	50%	28%	
		Total	1 306	12,5 €	11,6 €	11,8 €	13,0 €	30%	48%	22%	

*Lecture : 1 923 chargées de production/ de diffusion en CDD sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen est de 17,4 € et la médiane de 15,2 €. 39% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.
s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner le salaire brut horaire moyen en dessous de 3 effectifs.*

Les emplois qui ne concernent que peu de salariés n'apparaissent pas dans ce tableau.
À savoir : comptable principal(e), bibliothécaire musical et copiste.


Se reporter à la page 26 pour la définition des indicateurs (quartiles).

Zoom sur les dirigeants d'entreprise

Ce zoom fait suite à l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes (cf page 9), afin d'étudier l'accès des femmes aux postes de direction.

Ce zoom sur les dirigeants d'entreprise concerne les directeurs (trices) et les directeurs (trices) adjoints (tes) et délégués (ées) engagés en CDI.

Tableau 39 : Indicateurs sur le salaire horaire par classe d'âges et par genre



		Directeur (trice)					Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)				
		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
De 25 à 29 ans	Femmes	0					2	s	s	s	s
	Hommes	3	s	s	s	s	1	s	s	s	s
De 30 à 34 ans	Femmes	9	18,3 €	14,5 €	16,5 €	21,3 €	1	s	s	s	s
	Hommes	11	16,3 €	11,6 €	16,0 €	19,4 €	0				
De 35 à 39 ans	Femmes	20	21,6 €	16,3 €	21,5 €	26,5 €	6	24,9 €	20,4 €	22,1 €	31,0 €
	Hommes	30	25,8 €	19,1 €	23,8 €	31,6 €	5	33,9 €	33,9 €	33,9 €	34,3 €
De 40 à 44 ans	Femmes	31	24,8 €	17,8 €	23,8 €	29,9 €	12	25,8 €	22,7 €	25,6 €	29,1 €
	Hommes	46	30,7 €	23,1 €	26,5 €	39,7 €	10	30,2 €	24,5 €	27,5 €	30,6 €
De 45 à 49 ans	Femmes	35	29,6 €	22,8 €	26,1 €	33,9 €	6	32,7 €	30,7 €	33,0 €	34,5 €
	Hommes	54	32,2 €	23,7 €	28,7 €	37,5 €	10	29,5 €	24,0 €	29,2 €	35,6 €
De 50 à 54 ans	Femmes	31	34,7 €	23,4 €	28,5 €	39,4 €	3	s	s	s	s
	Hommes	84	35,5 €	24,8 €	32,5 €	42,2 €	8	29,9 €	27,3 €	31,4 €	34,1 €
De 55 à 59 ans	Femmes	29	33,5 €	22,9 €	28,5 €	35,2 €	4	29,6 €	22,4 €	31,3 €	36,8 €
	Hommes	68	34,0 €	25,3 €	30,0 €	40,1 €	2	s	s	s	s
60 ans et plus	Femmes	49	38,4 €	25,8 €	31,4 €	40,6 €	4	39,2 €	30,9 €	37,5 €	47,6 €
	Hommes	120	38,4 €	27,7 €	35,6 €	43,8 €	3	s	s	s	s
TOTAL	Femmes	204	30,7 €	21,4 €	26,5 €	33,9 €	38	28,0 €	21,5 €	27,5 €	31,7 €
	Hommes	416	33,6 €	24,5 €	30,0 €	40,0 €	39	31,1 €	26,0 €	32,6 €	34,1 €
	Total	620	32,7 €	23,3 €	28,6 €	39,0 €	77	29,8 €	23,8 €	30,2 €	33,9 €

Lecture : Les 46 directeurs de 40 à 44 ans de notre échantillon ont un salaire horaire brut moyen de 30,7€ et un salaire médian de 26,5€.

s : secret statistique


Tableau 40 : Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul :

$$\frac{\text{salaire horaire moyen des femmes}}{\text{salaire horaire moyen des hommes}}$$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire moyen des femmes par rapport au salaire moyen des hommes.



	Directeur (trice)	Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)
De 30 à 34 ans	112%	ns
De 35 à 39 ans	84%	74%
De 40 à 44 ans	81%	85%
De 45 à 49 ans	92%	111%
De 50 à 54 ans	98%	ns
De 55 à 59 ans	99%	ns
60 ans et plus	100%	ns
TOTAL	91%	90%

Lecture : Sur notre échantillon les directrices de 50 à 54 ans ont un salaire horaire médian quasi identique au salaire horaire médian des directeurs du même âge. Il est égal à 0,98 fois le salaire horaire médian des hommes.

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants d'entreprise


Le calcul

$$\frac{\text{salaire annuel moyen par etp des femmes}}{\text{salaire annuel moyen par etp des hommes}}$$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire annuel moyen par etp des femmes par rapport au salaire annuel moyen des hommes.

Tableau 41 : ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants d'entreprise

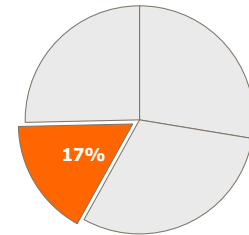


	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
CDI	206	53 980	403	60 105	90%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dirigeantes d'entreprise ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,90 fois le salaire annuel moyen par etp des hommes dirigeants d'entreprise.

A- III-3. La filière Communication – Relations Publiques – Action culturelle

% de masse salariale de cette filière sur le total



63% de femmes et 37% d'hommes

29% de CDI et 71% de CDD (dont CDDU)

Tableau 42 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre - filière Communication – RP

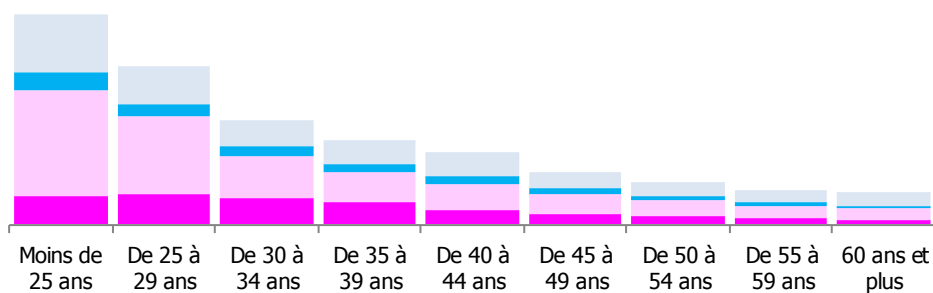
		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		
					Femmes	Hommes
CDI	Femmes	3 625	58 037	3 770	70%	30%
	Hommes	1 568	22 174	1 400	72%	28%
	Total	5 193	80 211	5 171	73%	27%
CDD	Femmes	7 650	21 043	1 540	60%	40%
	Hommes	5 171	10 736	724	66%	34%
	Total	12 821	31 779	2 264	68%	32%
Total dédoublonné	Femmes	10 939	79 080	5 311	63%	37%
	Hommes	6 562	32 910	2 124	71%	29%
	Total	17 501	111 990	7 435	71%	29%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDI dans la filière Communication/RP sont au nombre de 3 625 (soit 70% des effectifs CDI). Elles totalisent 58,0 M€ (72% de la masse salariale brute totale des CDI de cette filière) pour 3,8 M d'heures (73% du nombre total d'heures des CDI dans la filière).

Tableau 43 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière Communication – RP

	Effectifs	CDI		Effectifs	CDD		
		Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	
FEMMES	Moins de 25 ans	677	1 457	118	2 382	3 933	335
	De 25 à 29 ans	705	9 155	707	1 757	7 298	582
	De 30 à 34 ans	622	11 829	826	942	3 020	216
	De 35 à 39 ans	501	10 464	674	685	1 717	114
	De 40 à 44 ans	346	7 535	472	573	1 452	90
	De 45 à 49 ans	265	6 220	364	432	1 031	62
	De 50 à 54 ans	215	4 808	269	344	1 102	62
	De 55 à 59 ans	166	3 538	202	282	839	49
	60 ans et plus	129	3 031	138	256	651	32
HOMMES	Moins de 25 ans	386	877	72	1 336	1 977	168
	De 25 à 29 ans	267	2 614	201	867	2 453	192
	De 30 à 34 ans	218	3 591	254	581	1 430	104
	De 35 à 39 ans	196	3 921	249	536	1 140	78
	De 40 à 44 ans	175	3 789	230	538	1 239	74
	De 45 à 49 ans	119	2 499	146	404	793	39
	De 50 à 54 ans	83	1 999	106	339	655	29
	De 55 à 59 ans	70	1 688	86	256	539	22
	60 ans et plus	55	1 196	56	320	510	19
TOTAL	Moins de 25 ans	1 063	2 334	190	3 718	5 910	502
	De 25 à 29 ans	972	11 769	908	2 624	9 751	774
	De 30 à 34 ans	840	15 420	1 080	1 523	4 450	320
	De 35 à 39 ans	697	14 385	924	1 221	2 856	192
	De 40 à 44 ans	521	11 324	702	1 111	2 691	164
	De 45 à 49 ans	384	8 719	510	836	1 824	100
	De 50 à 54 ans	298	6 806	375	683	1 757	90
	De 55 à 59 ans	236	5 226	288	538	1 378	70
	60 ans et plus	184	4 227	194	576	1 162	51

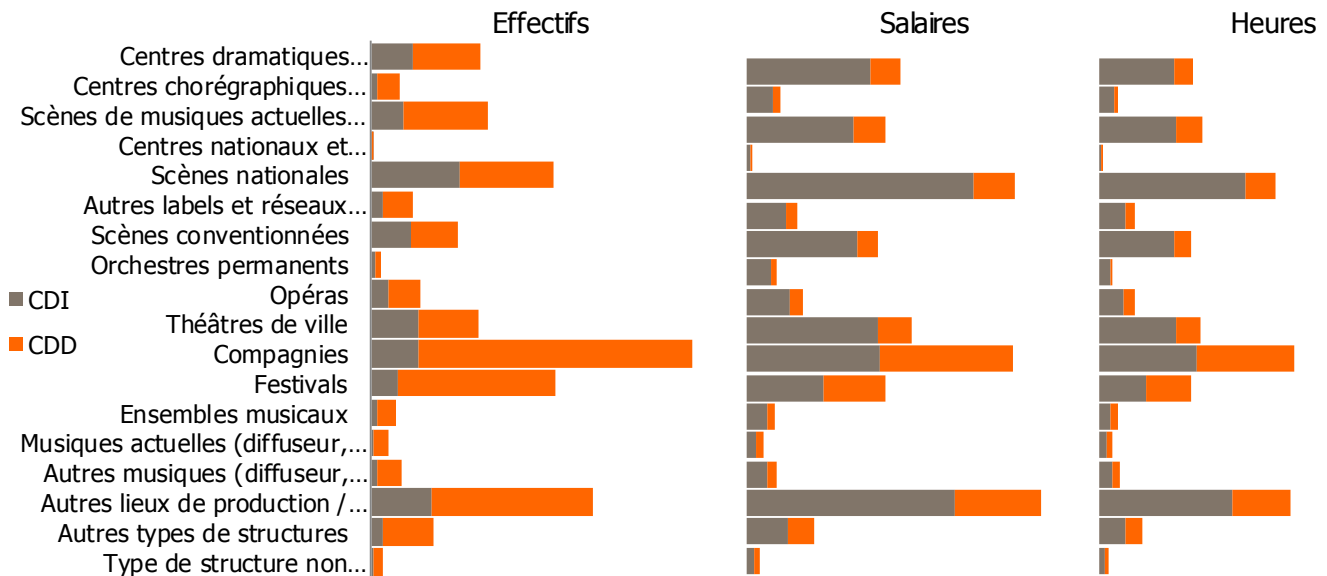
■ Femmes en CDI ■ Femmes en CDD ■ Hommes en CDI ■ Hommes en CDD



Lecture : Dans notre échantillon, les femmes de 25 à 29 ans salariées en CDI dans la filière communication/RP sont au nombre de 705. Elles totalisent 9,2 M€ de salaires bruts pour 707 milliers d'heures.


Tableau 44 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure - filière Communication – RP

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	477	7 399	447	780	1 706	113
Centres chorégraphiques nationaux	60	1 516	86	279	459	20
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	379	6 314	458	971	1 911	151
Centres nationaux et régionaux de création musicale	7	181	11	18	49	3
Scènes nationales	1 023	13 502	868	1 081	2 429	176
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	137	2 356	158	355	695	48
Scènes conventionnées	470	6 537	439	537	1 285	100
Orchestres permanents	44	1 462	66	66	284	16
Opéras	200	2 510	148	365	798	59
Théâtres de ville	544	7 848	460	693	1 980	146
Compagnies	549	7 899	577	3 175	7 906	582
Festivals	306	4 510	283	1 836	3 735	266
Ensembles musicaux	62	1 176	70	227	528	36
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	33	495	40	166	446	35
Autres musiques (diffuseur, producteur)	75	1 229	80	269	555	41
Autres lieux de production / diffusion	700	12 398	795	1 863	5 072	343
Autres types de structures	142	2 457	153	571	1 548	105
Type de structure non renseigné	29	422	31	101	392	26



Lecture : Dans notre échantillon, les scènes nationales ont salarié 1 023 personnes en CDI dans la filière communication/RP, pour 13,5 M€ de salaires bruts et 868 milliers d'heures.

Tableau 45 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, catégorie et par genre - filière Communication – RP

	groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)			
						Femmes	Hommes	
CDI	Cadre	Femmes	402	11 847	600	Effectifs	72%	28%
		Hommes	154	5 114	244	Salaires	70%	30%
		Total	556	16 960	844	Heures	71%	29%
	TAM	Femmes	1 952	39 616	2 669	Effectifs	73%	27%
		Hommes	710	13 353	878	Salaires	75%	25%
		Total	2 662	52 969	3 547	Heures	75%	25%
	EO	Femmes	1 317	6 575	501	Effectifs	65%	35%
		Hommes	712	3 707	279	Salaires	64%	36%
		Total	2 029	10 281	780	Heures	64%	36%
CDD	Cadre	Femmes	85	672	41	Effectifs	79%	21%
		Hommes	22	215	9	Salaires	76%	24%
		Total	107	886	50	Heures	81%	19%
	TAM	Femmes	4 222	14 754	1 038	Effectifs	57%	43%
		Hommes	3 148	7 099	435	Salaires	68%	32%
		Total	7 370	21 853	1 473	Heures	70%	30%
	EO	Femmes	3 472	5 618	462	Effectifs	63%	37%
		Hommes	2 056	3 422	279	Salaires	62%	38%
		Total	5 528	9 040	741	Heures	62%	38%
Total dédoublonné	Cadre	Femmes	473	12 518	641	Effectifs	73%	27%
		Hommes	172	5 329	253	Salaires	70%	30%
		Total	645	17 847	894	Heures	72%	28%
	TAM	Femmes	6 044	54 369	3 707	Effectifs	61%	39%
		Hommes	3 805	20 453	1 313	Salaires	73%	27%
		Total	9 849	74 822	5 020	Heures	74%	26%
	EO	Femmes	4 629	12 193	963	Effectifs	63%	37%
		Hommes	2 662	7 128	558	Salaires	63%	37%
		Total	7 291	19 321	1 521	Heures	63%	37%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes TAM salariées en CDD dans la filière communication/RP sont au nombre de 4 222 (soit 57% des effectifs TAM en CDD). Elles totalisent 14,8 M€ (68% de la masse salariale brute totale des CDD de cette catégorie dans cette filière) pour 1 038 milliers d'heures (70% du nombre total d'heures des CDD de cette catégorie dans cette filière).


TAM = technicien et agent de maîtrise

EO= employé et ouvrier

Tableau 46 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, par type de contrat et par genre- filière Communication – RP

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel ■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel ■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel			
3	Directeur (trice) de la communication, des relations publiques et de l'action culturelle	CDI	Femmes	84	22,9 €	18,7 €	21,8 €	25,1 €	27%	23%	50%
			Hommes	36	26,0 €	20,1 €	23,9 €	30,8 €	16%	19%	65%
			Total	120	23,9 €	19,2 €	22,2 €	26,8 €	24%	21%	55%
		CDD	Femmes	6	27,7 €	22,4 €	24,8 €	39,5 €	23%	15%	62%
			Hommes	0							
			Total	6	27,7 €	22,4 €	24,8 €	39,5 €	23%	15%	62%
Responsable des relations avec la presse	CDI	Femmes	24	22,5 €	17,8 €	20,4 €	23,9 €	16%	36%	48%	
		Hommes	12	21,6 €	18,3 €	19,8 €	24,4 €	13%	38%	50%	
		Total	36	22,2 €	18,0 €	20,1 €	23,9 €	15%	37%	49%	
	CDD	Femmes	3	15,4 €	13,1 €	15,3 €	18,4 €	67%	17%	17%	
		Hommes	1	s	s	s	s	25%	75%		
		Total	4	28,0 €	14,6 €	19,6 €	22,4 €	40%	20%	40%	
Responsable de formation	CDI	Femmes	25	24,0 €	16,3 €	20,1 €	38,4 €	24%	29%	47%	
		Hommes	11	29,8 €	19,8 €	26,4 €	39,2 €	13%	25%	63%	
		Total	36	25,9 €	17,8 €	21,2 €	38,4 €	20%	28%	52%	
	CDD	Femmes	24	54,6 €	54,7 €	55,0 €	61,0 €	2%	97%		
		Hommes	8	46,7 €	27,9 €	54,8 €	55,0 €	1%	100%		
		Total	32	53,0 €	54,7 €	54,9 €	61,0 €	1%	97%		
Responsable de l'action culturelle	CDI	Femmes	136	18,9 €	15,5 €	18,2 €	22,0 €	39%	26%	36%	
		Hommes	51	18,1 €	16,1 €	17,6 €	19,9 €	33%	43%	24%	
		Total	187	18,7 €	15,8 €	18,0 €	20,9 €	37%	30%	33%	
	CDD	Femmes	37	17,7 €	13,8 €	15,8 €	18,8 €	62%	13%	25%	
		Hommes	9	23,7 €	16,9 €	21,3 €	30,0 €	30%	20%	50%	
		Total	46	18,7 €	13,9 €	16,3 €	21,0 €	57%	14%	29%	
Responsable du secteur de l'information	CDI	Femmes	136	18,9 €	16,0 €	18,3 €	20,9 €	36%	32%	32%	
		Hommes	46	20,4 €	15,8 €	19,8 €	22,6 €	27%	27%	45%	
		Total	182	19,3 €	16,0 €	18,4 €	21,8 €	33%	31%	35%	
	CDD	Femmes	15	17,9 €	15,6 €	18,5 €	19,0 €	41%	35%	24%	
		Hommes	4	21,0 €	16,6 €	19,8 €	20,4 €	80%	20%		
		Total	19	18,6 €	15,8 €	18,5 €	19,8 €	32%	45%	23%	
Sous-total groupe 4	CDI	Femmes	320	19,6 €	15,9 €	18,4 €	22,2 €	35%	30%	36%	
		Hommes	119	20,7 €	16,5 €	18,8 €	22,6 €	26%	34%	39%	
		Total	439	19,9 €	16,0 €	18,5 €	22,2 €	32%	31%	37%	
	CDD	Femmes	79	33,7 €	15,6 €	20,2 €	54,8 €	33%	11%	56%	
		Hommes	22	36,2 €	20,4 €	29,3 €	54,8 €	9%	21%	71%	
		Total	101	34,2 €	16,1 €	22,4 €	54,8 €	28%	13%	59%	
5	Chargé(e) du secteur des relations avec le public	CDI	Femmes	698	16,0 €	12,8 €	14,7 €	17,2 €	39%	30%	31%
			Hommes	169	15,9 €	12,5 €	14,7 €	17,1 €	42%	26%	32%
			Total	867	16,0 €	12,8 €	14,7 €	17,2 €	40%	29%	31%
		CDD	Femmes	408	13,6 €	9,7 €	11,7 €	13,9 €	72%	13%	15%
			Hommes	117	13,6 €	9,7 €	11,9 €	15,5 €	65%	12%	23%
			Total	525	13,6 €	9,7 €	11,7 €	14,2 €	71%	13%	17%
6	Attaché(e) à l'accueil	CDI	Femmes	247	14,6 €	12,2 €	13,7 €	16,2 €	29%	38%	33%
			Hommes	75	15,4 €	13,0 €	14,8 €	17,2 €	14%	41%	45%
			Total	322	14,8 €	12,4 €	13,9 €	16,3 €	26%	39%	36%
		CDD	Femmes	133	15,7 €	12,2 €	14,0 €	16,1 €	22%	32%	46%
			Hommes	83	16,6 €	12,3 €	14,6 €	16,9 €	34%	25%	41%
			Total	216	16,1 €	12,3 €	14,4 €	16,5 €	28%	29%	44%
Attaché(e) à l'information	CDI	Femmes	143	16,5 €	12,7 €	14,3 €	17,2 €	25%	35%	40%	
		Hommes	43	14,1 €	11,6 €	13,6 €	15,6 €	43%	33%	24%	
		Total	186	15,9 €	12,4 €	14,1 €	16,5 €	29%	34%	37%	
	CDD	Femmes	150	18,7 €	11,2 €	13,2 €	19,0 €	34%	27%	39%	
		Hommes	73	23,9 €	10,9 €	13,2 €	27,7 €	41%	16%	44%	
		Total	223	20,5 €	11,1 €	13,2 €	22,8 €	36%	23%	41%	
Attaché(e) aux relations avec le public	CDI	Femmes	382	14,1 €	11,9 €	13,4 €	15,1 €	34%	38%	28%	
		Hommes	108	14,5 €	12,0 €	13,7 €	15,8 €	36%	25%	40%	
		Total	490	14,2 €	11,9 €	13,4 €	15,2 €	34%	35%	31%	
	CDD	Femmes	523	15,2 €	11,0 €	12,7 €	15,0 €	35%	28%	37%	
		Hommes	170	17,4 €	11,4 €	13,1 €	16,8 €	31%	32%	37%	
		Total	693	15,8 €	11,1 €	12,8 €	15,2 €	34%	29%	37%	

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition par rapport au salaire conventionnel			
								■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
6	Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	CDI	Femmes	455	19,3 €	12,0 €	15,9 €	25,7 €	29%	18%	53%
			Hommes	277	20,3 €	11,7 €	17,9 €	26,7 €	31%	10%	59%
			Total	732	19,7 €	11,9 €	16,4 €	26,1 €	30%	14%	56%
		CDD	Femmes	3 004	31,3 €	15,1 €	27,7 €	40,3 €	18%	6%	76%
			Hommes	2 671	32,8 €	18,3 €	29,5 €	41,5 €	14%	5%	81%
			Total	5 675	32,0 €	16,7 €	28,6 €	40,8 €	16%	6%	78%
	Graphiste ou infographiste	CDI	Femmes	26	18,6 €	12,5 €	16,2 €	18,5 €	23%	16%	61%
			Hommes	35	16,6 €	13,2 €	15,9 €	19,6 €	26%	26%	49%
			Total	61	17,5 €	13,2 €	16,0 €	18,5 €	24%	21%	54%
		CDD	Femmes	25	15,2 €	9,7 €	12,5 €	16,8 €	52%	13%	35%
			Hommes	17	14,4 €	9,6 €	11,6 €	14,4 €	63%	13%	25%
			Total	42	14,9 €	9,7 €	12,3 €	16,5 €	55%	13%	32%
Sous-total groupe 6	CDI	Femmes	1 248	16,7 €	12,1 €	14,1 €	17,8 €	30%	29%	41%	
		Hommes	538	18,1 €	12,0 €	15,2 €	21,3 €	30%	18%	51%	
		Total	1 786	17,1 €	12,1 €	14,4 €	19,1 €	30%	25%	44%	
	CDD	Femmes	3 809	29,5 €	13,8 €	25,2 €	39,0 €	20%	8%	71%	
		Hommes	3 004	31,7 €	16,5 €	28,0 €	40,3 €	16%	7%	77%	
		Total	6 813	30,4 €	14,7 €	26,4 €	39,7 €	18%	8%	74%	
7	Documentaliste	CDI	Femmes	25	17,7 €	14,9 €	16,6 €	20,4 €	10%	27%	63%
			Hommes	11	18,5 €	15,7 €	18,0 €	21,5 €	21%	7%	71%
			Total	36	18,0 €	14,9 €	16,8 €	20,9 €	14%	20%	66%
		CDD	Femmes	22	23,2 €	12,7 €	13,6 €	17,5 €	16%	44%	40%
			Hommes	11	11,7 €	9,7 €	10,6 €	13,3 €	57%	21%	21%
			Total	33	19,1 €	11,1 €	13,3 €	16,2 €	31%	36%	33%
	Maquettiste PAO	CDI	Femmes	2	s	s	s	s	33%	67%	
			Hommes	2	s	s	s	s	50%	50%	
			Total	4	16,7 €	13,5 €	14,1 €	15,5 €	20%	60%	20%
		CDD	Femmes	10	14,6 €	13,3 €	13,3 €	13,4 €	7%	76%	17%
			Hommes	25	15,8 €	13,6 €	15,0 €	15,8 €	7%	42%	51%
			Total	35	15,5 €	13,3 €	14,8 €	15,8 €	7%	50%	43%
Sous-total groupe 7	CDI	Femmes	27	17,4 €	14,7 €	16,4 €	20,2 €	12%	30%	58%	
		Hommes	13	18,8 €	14,6 €	18,0 €	23,0 €	19%	13%	69%	
		Total	40	17,8 €	14,7 €	16,7 €	20,5 €	14%	24%	61%	
	CDD	Femmes	32	17,6 €	13,3 €	13,3 €	14,9 €	10%	65%	25%	
		Hommes	35	15,4 €	13,5 €	14,9 €	15,8 €	11%	40%	48%	
		Total	67	16,1 €	13,3 €	14,6 €	15,8 €	11%	48%	41%	
8	Caissier (ère) - hôte (esse) d'accueil	CDI	Femmes	135	13,8 €	11,8 €	13,4 €	14,4 €	26%	46%	28%
			Hommes	35	14,0 €	12,5 €	13,7 €	14,6 €	13%	45%	43%
			Total	170	13,8 €	11,9 €	13,5 €	14,4 €	23%	46%	31%
		CDD	Femmes	186	13,3 €	12,0 €	12,7 €	13,9 €	20%	50%	30%
			Hommes	72	13,8 €	11,6 €	12,6 €	13,8 €	18%	51%	31%
			Total	258	13,4 €	11,9 €	12,7 €	13,8 €	20%	50%	30%
	Hôte (esse) d'accueil	CDI	Femmes	543	12,8 €	11,5 €	12,1 €	13,4 €	16%	54%	30%
			Hommes	303	12,9 €	11,6 €	12,2 €	13,6 €	12%	59%	29%
			Total	846	12,8 €	11,5 €	12,2 €	13,5 €	15%	56%	30%
		CDD	Femmes	1 581	13,0 €	11,7 €	12,1 €	13,3 €	17%	55%	28%
			Hommes	807	13,2 €	11,7 €	12,4 €	13,5 €	15%	51%	35%
			Total	2 388	13,1 €	11,7 €	12,2 €	13,3 €	16%	53%	30%
Contrôleur (euse)	CDI	Femmes	218	12,4 €	11,3 €	12,1 €	13,1 €	15%	57%	28%	
		Hommes	158	13,3 €	11,5 €	12,6 €	14,4 €	8%	48%	45%	
		Total	376	12,8 €	11,5 €	12,2 €	13,6 €	12%	53%	36%	
	CDD	Femmes	292	12,5 €	11,7 €	11,9 €	12,6 €	10%	67%	23%	
		Hommes	241	12,5 €	11,7 €	11,9 €	12,9 €	4%	67%	30%	
		Total	533	12,5 €	11,7 €	11,9 €	12,8 €	7%	67%	27%	
Hôte (esse) de salle	CDI	Femmes	314	13,8 €	11,8 €	13,1 €	13,9 €	7%	41%	52%	
		Hommes	123	13,5 €	11,7 €	12,9 €	13,7 €	4%	40%	55%	
		Total	437	13,7 €	11,7 €	13,0 €	13,7 €	6%	41%	53%	
	CDD	Femmes	767	12,6 €	11,0 €	11,8 €	13,1 €	24%	45%	31%	
		Hommes	318	13,0 €	11,1 €	11,9 €	13,0 €	18%	53%	30%	
		Total	1 085	12,7 €	11,0 €	11,8 €	13,1 €	23%	47%	31%	

G r o u p e	Fonction	contrat		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire par rapport au conventionnel		
									■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
9	Employé(e) de routage	CDI	Femmes	8	13,4 €	11,5 €	13,0 €	16,0 €	36%	36%	27%
			Hommes	11	12,1 €	10,6 €	11,5 €	12,3 €	41%	47%	12%
			Total	19	12,6 €	10,7 €	11,6 €	13,4 €	39%	43%	18%
		CDD	Femmes	90	12,9 €	11,7 €	11,7 €	13,0 €	19%	62%	19%
			Hommes	83	12,8 €	11,7 €	11,9 €	13,0 €	24%	48%	29%
			Total	173	12,8 €	11,7 €	11,8 €	13,0 €	22%	54%	24%
	Employé(e) de bar	CDI	Femmes	112	12,7 €	11,2 €	12,1 €	13,3 €	20%	49%	31%
			Hommes	95	12,6 €	11,1 €	11,8 €	13,3 €	24%	49%	27%
			Total	207	12,6 €	11,1 €	11,9 €	13,3 €	22%	49%	29%
		CDD	Femmes	765	13,2 €	11,8 €	12,8 €	13,8 €	10%	52%	38%
			Hommes	634	13,0 €	11,7 €	12,5 €	13,3 €	14%	55%	31%
			Total	1 399	13,1 €	11,7 €	12,7 €	13,5 €	12%	54%	35%
Sous-total groupe 9	CDI	Femmes	1 186	13,0 €	11,5 €	12,4 €	13,7 €	13%	49%	37%	
		Hommes	677	13,1 €	11,5 €	12,4 €	13,7 €	11%	50%	38%	
		Total	1 863	13,1 €	11,5 €	12,4 €	13,7 €	13%	50%	38%	
	CDD	Femmes	3 317	12,9 €	11,7 €	12,2 €	13,3 €	17%	53%	31%	
		Hommes	1 996	13,0 €	11,7 €	12,2 €	13,3 €	14%	55%	32%	
		Total	5 313	13,0 €	11,7 €	12,2 €	13,3 €	15%	53%	31%	

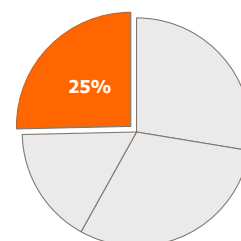
Lecture : 1 581 hôtesse d'accueil en CDD sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen est de 13,0 € et la médiane de 12,1 €. 17% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner le salaire brut horaire moyen en dessous de 3 effectifs.

Se reporter à la page 26 pour la définition des indicateurs (quartiles).

A- III-4. La filière technique

% de masse salariale de cette filière sur le total



24% de femmes et 76% d'hommes

11% de CDI et 89% de CDD (dont CDDU)

Tableau 47 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre- filière Technique

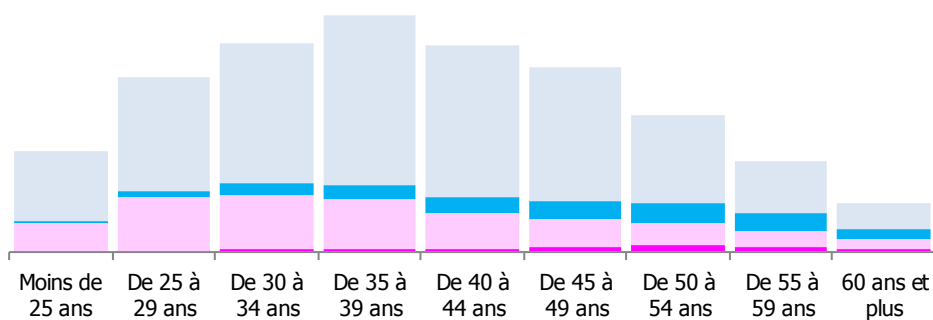
		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)			
					Femmes	Hommes	
CDI	Femmes	626	10 075	684	Effectifs	22%	78%
	Hommes	2 175	60 556	3 391	Salaires	14%	86%
	Total	2 801	70 631	4 076	Heures	17%	83%
CDD	Femmes	5 564	22 838	1 422	Effectifs	24%	76%
	Hommes	17 844	77 677	4 619	Salaires	23%	77%
	Total	23 408	100 514	6 041	Heures	24%	76%
Total dédoublonné	Femmes	6 148	32 913	2 106	Effectifs	24%	76%
	Hommes	19 760	138 233	8 010	Salaires	19%	81%
	Total	25 908	171 145	10 116	Heures	21%	79%

Lecture : Dans notre échantillon, les hommes salariés en CDI dans la filière technique sont au nombre de 2 175 (soit 78% des effectifs en CDI). Ils totalisent 60,6 M€ (86% de la masse salariale brute totale des CDI de cette filière) pour 3,4 M d'heures (83% du nombre total d'heures des CDI dans la filière).

Tableau 48 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière Technique

	CDI			CDD			
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	
FEMMES	Moins de 25 ans	20	135	13	512	1 219	100
	De 25 à 29 ans	32	409	33	1 000	3 663	249
	De 30 à 34 ans	55	951	68	1 036	4 353	276
	De 35 à 39 ans	73	1 205	86	908	3 970	239
	De 40 à 44 ans	65	1 049	72	658	2 816	164
	De 45 à 49 ans	95	1 562	108	516	2 149	131
	De 50 à 54 ans	115	2 077	136	442	2 307	130
	De 55 à 59 ans	103	1 727	112	305	1 518	88
	60 ans et plus	69	960	58	189	842	45
HOMMES	Moins de 25 ans	48	490	38	1 326	2 911	239
	De 25 à 29 ans	117	2 135	164	2 143	7 108	486
	De 30 à 34 ans	199	4 422	299	2 643	10 322	637
	De 35 à 39 ans	285	6 809	436	3 201	13 633	804
	De 40 à 44 ans	311	8 325	487	2 857	13 555	773
	De 45 à 49 ans	369	11 102	610	2 522	13 321	747
	De 50 à 54 ans	354	11 004	583	1 664	9 123	506
	De 55 à 59 ans	311	10 484	521	997	5 526	306
	60 ans et plus	181	5 785	254	497	2 177	120
TOTAL	Moins de 25 ans	68	624	51	1 838	4 130	338
	De 25 à 29 ans	149	2 544	196	3 143	10 771	736
	De 30 à 34 ans	254	5 373	367	3 679	14 675	912
	De 35 à 39 ans	358	8 013	522	4 109	17 603	1 044
	De 40 à 44 ans	376	9 373	559	3 515	16 371	936
	De 45 à 49 ans	464	12 664	718	3 038	15 470	878
	De 50 à 54 ans	469	13 081	719	2 106	11 431	635
	De 55 à 59 ans	414	12 211	633	1 302	7 045	395
	60 ans et plus	250	6 746	312	686	3 019	166

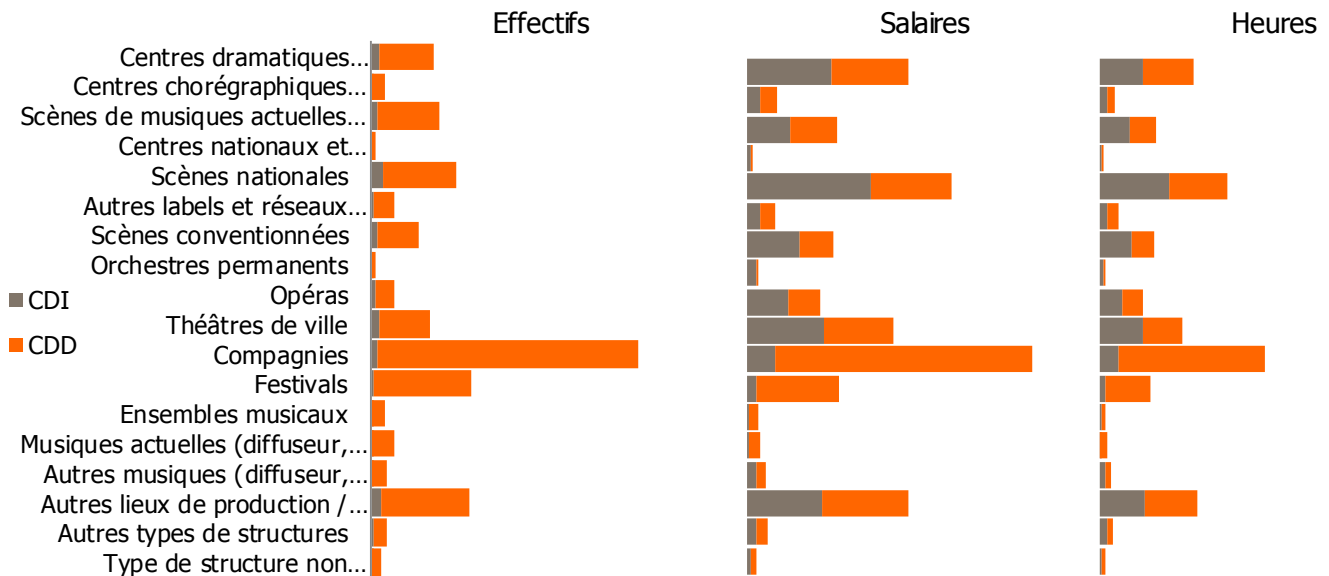
■ Femmes en CDI ■ Femmes en CDD ■ Hommes en CDI ■ Hommes en CDD



Lecture : Dans notre échantillon, les hommes de 25 à 29 ans salariés en CDD dans la filière technique sont au nombre de 2 143. Ils totalisent 7,1 M€ de salaires bruts pour 486 milliers d'heures.

Tableau 49 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure – filière Technique

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	322	9 976	521	2 407	9 078	584
Centres chorégraphiques nationaux	49	1 548	75	558	1 898	96
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	222	5 061	347	2 763	5 517	312
Centres nationaux et régionaux de création musicale	15	324	18	139	236	11
Scènes nationales	524	14 801	831	3 133	9 590	691
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	59	1 478	86	915	1 845	124
Scènes conventionnées	247	6 174	372	1 817	4 098	283
Orchestres permanents	31	1 089	51	162	281	16
Opéras	155	4 942	268	852	3 751	243
Théâtres de ville	345	9 166	504	2 226	8 144	478
Compagnies	229	3 375	227	11 313	30 435	1 733
Festivals	70	1 086	63	4 223	9 879	532
Ensembles musicaux	21	245	15	571	1 032	52
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	7	95	7	968	1 329	73
Autres musiques (diffuseur, producteur)	46	984	63	622	1 208	65
Autres lieux de production / diffusion	387	8 905	528	3 888	10 205	630
Autres types de structures	72	1 056	78	595	1 277	73
Type de structure non renseigné	34	324	22	395	713	43



Lecture : Dans notre échantillon, les théâtres de ville ont salarié 2 226 personnes en CDD dans la filière technique, pour 8,1 M€ de salaires bruts et 478 milliers d'heures.

Tableau 50 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, catégorie et par genre – filière Technique

groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		Femmes		Hommes	
CDI	Cadre	Femmes	41	1 317	61	Effectifs	6%	94%	
		Hommes	622	22 474	1 006	Salaires	6%	94%	
		Total	663	23 791	1 067	Heures	6%	94%	
	TAM	Femmes	155	3 530	223	Effectifs	11%	89%	
		Hommes	1 220	31 733	1 936	Salaires	10%	90%	
		Total	1 375	35 263	2 159	Heures	10%	90%	
	EO	Femmes	432	5 228	400	Effectifs	55%	45%	
		Hommes	355	6 349	449	Salaires	45%	55%	
		Total	787	11 577	850	Heures	47%	53%	
CDD	Cadre	Femmes	765	3 153	160	Effectifs	24%	76%	
		Hommes	2 446	12 213	553	Salaires	21%	79%	
		Total	3 211	15 366	713	Heures	22%	78%	
	TAM	Femmes	3 527	12 410	771	Effectifs	19%	81%	
		Hommes	14 603	54 029	3 225	Salaires	19%	81%	
		Total	18 130	66 439	3 996	Heures	19%	81%	
	EO	Femmes	2 422	7 275	491	Effectifs	31%	69%	
		Hommes	5 309	11 435	841	Salaires	39%	61%	
		Total	7 731	18 710	1 332	Heures	37%	63%	
Total dédoublonné	Cadre	Femmes	802	4 469	221	Effectifs	21%	79%	
		Hommes	3 047	34 688	1 559	Salaires	11%	89%	
		Total	3 849	39 157	1 780	Heures	12%	88%	
	TAM	Femmes	3 673	15 940	993	Effectifs	19%	81%	
		Hommes	15 663	85 762	5 161	Salaires	16%	84%	
		Total	19 336	101 702	6 155	Heures	16%	84%	
	EO	Femmes	2 830	12 503	891	Effectifs	33%	67%	
		Hommes	5 640	17 783	1 290	Salaires	41%	59%	
		Total	8 470	30 287	2 181	Heures	41%	59%	

Lecture : Dans notre échantillon, les hommes TAM salariés en CDD dans la filière technique sont au nombre de 14 603 (soit 81% des effectifs TAM en CDD). Ils totalisent 54,0 M€ (81% de la masse salariale brute totale de cette catégorie dans cette filière) pour 3,2 M d'heures (81% du nombre total d'heures de cette catégorie dans cette filière).

TAM = technicien et agent de maîtrise

EO= employé et ouvrier

Tableau 51 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, par type de contrat et par genre – filière Technique

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Indicateurs de salaire			
								■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
3	Directeur (trice) technique	CDI	Femmes	15	28,2 €	19,4 €	23,4 €	28,2 €	31%	25%	44%
			Hommes	296	25,9 €	21,1 €	24,1 €	28,9 €	17%	23%	59%
			Total	311	26,0 €	20,9 €	24,1 €	28,9 €	18%	23%	59%
		CDD	Femmes	10	28,1 €	22,0 €	22,0 €	30,4 €	36%		64%
			Hommes	150	39,0 €	21,4 €	27,2 €	41,8 €	20%	16%	64%
			Total	160	38,3 €	21,9 €	26,2 €	41,3 €	19%	17%	64%
	Scénographe	CDI	Femmes	0							
			Hommes	2	19,2 €	16,7 €	19,2 €	21,7 €			100%
			Total	2	19,2 €	16,7 €	19,2 €	21,7 €			100%
		CDD	Femmes	247	18,4 €	13,2 €	16,7 €	21,2 €	65%		17%
			Hommes	216	21,6 €	14,5 €	18,8 €	25,0 €	51%	12%	37%
			Total	463	20,0 €	13,8 €	17,9 €	24,1 €	58%	15%	28%
Sous-total groupe 3	CDI	Femmes	15	28,2 €	19,4 €	23,4 €	28,2 €	31%	25%	44%	
		Hommes	298	25,8 €	21,0 €	24,1 €	28,9 €	17%	24%	59%	
		Total	313	25,9 €	20,9 €	24,1 €	28,9 €	18%	24%	58%	
	CDD	Femmes	256	18,8 €	13,4 €	17,0 €	21,9 €	62%		18%	
		Hommes	364	28,4 €	16,2 €	22,5 €	30,3 €	39%	14%	47%	
		Total	620	24,6 €	15,0 €	20,0 €	25,8 €	48%	15%	37%	
4	Régisseur (euse) général(e)	CDI	Femmes	11	20,8 €	19,2 €	21,2 €	23,1 €		69%	31%
			Hommes	311	21,2 €	17,2 €	19,4 €	22,6 €	29%	33%	38%
			Total	322	21,2 €	17,2 €	19,5 €	22,7 €	28%	34%	38%
		CDD	Femmes	263	20,6 €	16,5 €	19,5 €	24,0 €	28%	28%	44%
			Hommes	1 511	22,0 €	17,0 €	20,6 €	25,0 €	31%	21%	48%
			Total	1 774	21,8 €	17,0 €	20,3 €	25,0 €	30%	22%	48%
	Concepteur (trice)	CDI	Femmes	15	21,8 €	12,9 €	16,5 €	21,2 €	52%		33%
			Hommes	23	17,3 €	12,6 €	17,2 €	21,4 €	48%	32%	20%
			Total	38	19,4 €	12,9 €	17,0 €	21,4 €	50%	33%	17%
		CDD	Femmes	305	21,0 €	13,7 €	18,8 €	25,0 €	42%	16%	42%
			Hommes	797	22,8 €	15,0 €	20,2 €	27,1 €	39%	13%	48%
			Total	1 102	22,3 €	14,7 €	20,0 €	26,3 €	40%	14%	47%
Sous-total groupe 4	CDI	Femmes	26	21,4 €	15,4 €	19,0 €	22,2 €	32%	47%	21%	
		Hommes	334	21,0 €	16,9 €	19,3 €	22,5 €	30%	33%	37%	
		Total	360	21,0 €	16,7 €	19,3 €	22,5 €	30%	34%	36%	
	CDD	Femmes	546	20,8 €	15,3 €	19,4 €	24,9 €	34%	23%	43%	
		Hommes	2 198	22,2 €	16,6 €	20,5 €	25,1 €	33%	19%	48%	
		Total	2 744	21,9 €	16,5 €	20,1 €	25,0 €	33%	20%	47%	
5	Réalisateur (trice)	CDI	Femmes	16	16,6 €	13,3 €	16,9 €	18,9 €	29%	29%	41%
			Hommes	22	22,3 €	15,3 €	17,2 €	20,9 €	19%	31%	50%
			Total	38	20,0 €	14,7 €	17,0 €	20,3 €	23%	30%	47%
		CDD	Femmes	934	18,0 €	13,3 €	15,9 €	20,0 €	35%	25%	41%
			Hommes	424	23,1 €	15,7 €	22,1 €	26,0 €	18%	13%	69%
			Total	1 358	19,3 €	13,8 €	16,8 €	22,5 €	30%	22%	48%
	Régisseur (euse) principal ou de site	CDI	Femmes	12	15,6 €	12,6 €	14,7 €	18,0 €	33%	25%	42%
			Hommes	183	17,2 €	13,9 €	16,1 €	18,8 €	39%	25%	37%
			Total	195	17,1 €	13,9 €	16,1 €	18,7 €	38%	25%	37%
		CDD	Femmes	28	17,3 €	13,4 €	15,1 €	20,6 €	34%	26%	39%
			Hommes	231	20,7 €	14,4 €	18,8 €	25,1 €	23%	15%	62%
			Total	259	20,3 €	14,3 €	18,8 €	25,0 €	24%	16%	60%
Sous-total groupe 5	CDI	Femmes	29	16,2 €	12,9 €	16,3 €	18,8 €	30%	30%	40%	
		Hommes	205	17,8 €	14,0 €	16,2 €	18,9 €	36%	26%	38%	
		Total	234	17,6 €	14,0 €	16,3 €	18,8 €	36%	26%	38%	
	CDD	Femmes	962	18,0 €	13,3 €	15,8 €	20,0 €	34%	25%	40%	
		Hommes	655	22,4 €	15,3 €	20,1 €	25,6 €	19%	13%	67%	
		Total	1 617	19,5 €	13,8 €	16,9 €	22,5 €	29%	21%	49%	

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire			
								■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
6	Régisseur (euse) de scène, de plateau	CDI	Femmes	16	15,8 €	11,8 €	14,7 €	16,9 €	29%	35%	35%
			Hommes	260	17,4 €	13,8 €	16,2 €	19,5 €	19%	25%	55%
			Total	276	17,4 €	13,7 €	15,9 €	19,3 €	20%	26%	54%
		CDD	Femmes	777	17,2 €	13,4 €	16,2 €	20,1 €	24%	19%	58%
			Hommes	3 987	17,8 €	13,5 €	16,5 €	20,5 €	24%	19%	57%
			Total	4 764	17,7 €	13,4 €	16,4 €	20,4 €	24%	19%	57%
	Régisseur (euse) d'orchestre ou de chœurs	CDI	Femmes	6	17,9 €	16,5 €	17,9 €	20,0 €	17%	17%	67%
			Hommes	9	17,4 €	14,4 €	17,7 €	20,9 €	20%	10%	70%
			Total	15	17,6 €	14,5 €	17,9 €	20,4 €	19%	13%	69%
		CDD	Femmes	15	19,0 €	15,0 €	20,0 €	22,6 €	14%		86%
			Hommes	69	17,8 €	14,3 €	16,9 €	20,9 €	22%	18%	60%
			Total	84	17,9 €	14,4 €	17,0 €	21,0 €	21%	16%	63%
Régisseur (euse) lumière	CDI	Femmes	20	16,3 €	13,8 €	16,3 €	18,0 €	25%	21%	54%	
		Hommes	186	17,2 €	14,3 €	16,4 €	19,0 €	15%	26%	59%	
		Total	206	17,1 €	14,2 €	16,4 €	18,9 €	16%	26%	58%	
	CDD	Femmes	566	17,8 €	13,8 €	16,6 €	20,6 €	16%	21%	63%	
		Hommes	2 590	18,2 €	14,1 €	16,9 €	21,0 €	17%	19%	63%	
		Total	3 156	18,1 €	14,1 €	16,9 €	20,9 €	17%	20%	63%	
Régisseur (euse) son	CDI	Femmes	8	17,9 €	14,9 €	18,8 €	20,0 €	11%	11%	78%	
		Hommes	125	17,0 €	14,3 €	16,6 €	18,7 €	17%	21%	62%	
		Total	133	17,1 €	14,3 €	16,6 €	18,8 €	17%	21%	63%	
	CDD	Femmes	216	16,9 €	13,8 €	16,0 €	20,0 €	20%	18%	62%	
		Hommes	2 476	18,3 €	14,2 €	16,9 €	21,0 €	15%	19%	65%	
		Total	2 692	18,2 €	14,1 €	16,9 €	20,9 €	16%	19%	65%	
Régisseur (euse) de lieux de répétition	CDI	Femmes	10	14,2 €	12,4 €	14,5 €	15,9 €	36%	36%	27%	
		Hommes	50	13,1 €	11,5 €	12,4 €	13,8 €	55%	27%	18%	
		Total	60	13,3 €	11,6 €	12,7 €	14,5 €	52%	29%	20%	
	CDD	Femmes	6	13,7 €	12,7 €	13,4 €	13,8 €	74%		26%	
		Hommes	30	14,9 €	12,5 €	12,5 €	14,4 €	49%	30%	20%	
		Total	36	14,7 €	12,5 €	12,7 €	14,2 €	41%	38%	21%	
Régisseur (euse) audiovisuel / vidéo de spectacle	CDI	Femmes	3	13,8 €	11,0 €	15,2 €	15,3 €	33%		67%	
		Hommes	16	18,4 €	14,6 €	17,1 €	21,8 €	6%	35%	59%	
		Total	19	17,7 €	14,5 €	16,5 €	20,1 €	10%	30%	60%	
	CDD	Femmes	97	16,5 €	14,4 €	15,7 €	18,3 €	15%	16%	68%	
		Hommes	430	17,0 €	14,2 €	15,6 €	18,8 €	15%	25%	60%	
		Total	527	16,9 €	14,2 €	15,6 €	18,8 €	15%	23%	61%	
Régisseur (euse) de production	CDI	Femmes	1	s	s	s	s	100%			
		Hommes	23	15,8 €	12,4 €	14,1 €	18,7 €	43%	17%	39%	
		Total	24	15,6 €	12,0 €	14,1 €	18,7 €	46%	17%	38%	
	CDD	Femmes	67	23,0 €	16,3 €	20,2 €	23,0 €	10%	14%	76%	
		Hommes	115	19,0 €	15,0 €	17,8 €	24,4 €	20%	16%	64%	
		Total	182	20,6 €	15,2 €	18,8 €	23,8 €	16%	16%	69%	
Technicien(ne) de réalisation	CDI	Femmes	14	17,2 €	14,5 €	15,8 €	18,7 €	58%		42%	
		Hommes	24	15,7 €	13,0 €	16,1 €	17,9 €	36%	16%	48%	
		Total	38	16,3 €	13,4 €	15,9 €	18,1 €	20%	34%	45%	
	CDD	Femmes	178	16,4 €	12,8 €	14,4 €	17,4 €	22%	38%	41%	
		Hommes	320	15,5 €	13,3 €	14,9 €	16,4 €	19%	45%	36%	
		Total	498	15,8 €	12,8 €	14,8 €	16,9 €	20%	43%	37%	
Chef-machiniste	CDI	Femmes	0					4%	22%	74%	
		Hommes	25	26,0 €	15,3 €	20,3 €	24,9 €	4%	22%	74%	
		Total	25	26,0 €	15,3 €	20,3 €	24,9 €	4%	22%	74%	
	CDD	Femmes	6	16,6 €	15,3 €	15,9 €	18,6 €	12%	12%	76%	
		Hommes	124	17,7 €	14,5 €	17,0 €	19,4 €	17%	20%	63%	
		Total	130	17,7 €	14,5 €	17,0 €	19,4 €	17%	20%	63%	
Sous-total groupe 6	CDI	Femmes	78	16,3 €	13,4 €	15,5 €	17,9 €	21%	31%	48%	
		Hommes	715	17,2 €	13,7 €	16,1 €	19,0 €	20%	24%	55%	
		Total	793	17,1 €	13,7 €	16,1 €	18,9 €	21%	25%	54%	
	CDD	Femmes	1 612	17,5 €	13,4 €	16,2 €	20,1 €	19%	21%	60%	
		Hommes	8 298	17,9 €	13,9 €	16,6 €	20,6 €	19%	20%	60%	
		Total	9 910	17,9 €	13,8 €	16,6 €	20,6 €	19%	20%	60%	

G r o u p e	Fonction	contrat		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire		
									■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
7	Constructeur (trice) - machiniste	CDI	Femmes	0					8%	8%	85%
			Hommes	12	17,1 €	16,1 €	16,3 €	18,8 €	8%	8%	85%
			Total	12	17,1 €	16,1 €	16,3 €	18,8 €	8%	8%	85%
		CDD	Femmes	170	15,3 €	12,7 €	15,0 €	17,0 €	19%	29%	52%
			Hommes	867	15,7 €	13,0 €	15,0 €	17,1 €	25%	28%	47%
			Total	1 037	15,7 €	13,0 €	15,0 €	17,1 €	25%	28%	47%
	Opérateur (trice) projectionniste	CDI	Femmes	7	13,4 €	12,0 €	13,3 €	14,5 €	29%	43%	29%
			Hommes	63	15,4 €	12,4 €	13,7 €	16,2 €	29%	32%	39%
			Total	70	15,2 €	12,4 €	13,6 €	16,2 €	29%	33%	38%
		CDD	Femmes	16	13,2 €	11,9 €	12,3 €	13,9 €	54%	23%	23%
			Hommes	80	14,6 €	12,8 €	13,9 €	16,0 €	25%	34%	42%
			Total	96	14,2 €	12,2 €	13,6 €	15,5 €	32%	31%	37%
Autres techniciens (nes) (*)	CDI	Femmes	42	15,6 €	12,6 €	14,9 €	16,9 €	24%	24%	52%	
		Hommes	237	15,4 €	12,1 €	13,6 €	17,1 €	33%	29%	39%	
		Total	279	15,4 €	12,3 €	13,8 €	17,1 €	32%	28%	40%	
	CDD	Femmes	1 614	15,2 €	11,5 €	13,7 €	17,0 €	34%	23%	43%	
		Hommes	9 522	16,3 €	12,3 €	15,0 €	18,9 €	29%	20%	52%	
		Total	11 136	16,1 €	12,2 €	14,9 €	18,8 €	29%	20%	50%	
Sous-total groupe 7	CDI	Femmes	49	15,3 €	12,6 €	14,5 €	16,7 €	25%	26%	49%	
		Hommes	314	15,4 €	12,3 €	13,8 €	16,8 €	31%	29%	40%	
		Total	363	15,4 €	12,3 €	13,9 €	16,8 €	30%	28%	41%	
	CDD	Femmes	1 745	15,1 €	11,6 €	13,7 €	17,0 €	34%	23%	43%	
		Hommes	10 131	16,2 €	12,4 €	15,0 €	18,8 €	28%	20%	51%	
		Total	11 876	16,0 €	12,3 €	14,9 €	18,6 €	29%	21%	50%	
Machiniste	CDI	Femmes	4	15,8 €	15,4 €	16,2 €	16,9 €	20%		80%	
		Hommes	45	14,6 €	11,9 €	13,6 €	16,1 €	45%	23%	32%	
		Total	49	14,7 €	12,0 €	13,9 €	16,2 €	43%	22%	35%	
	CDD	Femmes	433	14,2 €	11,6 €	13,2 €	15,8 €	37%	23%	39%	
		Hommes	3 422	13,3 €	11,1 €	12,8 €	15,0 €	48%	24%	28%	
		Total	3 855	13,4 €	11,2 €	12,8 €	15,1 €	47%	24%	29%	
Monteur de structure mobile ou de structure acrobatique ou scénique	CDI	Femmes	0							100%	
		Hommes	1	14,7 €	14,7 €	14,7 €	14,7 €			100%	
		Total	1	14,7 €	14,7 €	14,7 €	14,7 €			100%	
	CDD	Femmes	110	17,7 €	13,8 €	16,3 €	20,0 €	14%	14%	72%	
		Hommes	472	18,2 €	16,1 €	16,3 €	19,9 €	55%		90%	
		Total	582	18,2 €	16,1 €	16,3 €	19,9 €	60%	6%	88%	
Assistant (e) instrument de musique	CDI	Femmes	1	11,9 €	11,8 €	11,9 €	12,0 €			100%	
		Hommes	1	22,1 €	22,1 €	22,1 €	22,1 €			100%	
		Total	2	15,3 €	11,8 €	12,0 €	22,1 €			100%	
	CDD	Femmes	18	17,8 €	13,3 €	15,6 €	19,8 €	21%	17%	63%	
		Hommes	154	16,1 €	12,1 €	15,0 €	17,8 €	28%	19%	53%	
		Total	172	16,2 €	12,2 €	15,2 €	17,8 €	27%	19%	54%	
Cintrier (ère)	CDI	Femmes	0							61%	
		Hommes	7	21,4 €	12,0 €	12,9 €	15,6 €			11%	
		Total	7	21,4 €	12,0 €	12,9 €	15,6 €			11%	
	CDD	Femmes	17	13,8 €	12,5 €	13,3 €	15,9 €	27%	39%	35%	
		Hommes	293	13,9 €	12,3 €	13,4 €	15,5 €	39%	31%	30%	
		Total	310	13,9 €	12,3 €	13,4 €	15,5 €	38%	31%	30%	
Ouvrier (ière) professionnel(le)	CDI	Femmes	34	20,6 €	13,2 €	16,1 €	20,7 €	13%	26%	61%	
		Hommes	26	14,9 €	12,2 €	14,3 €	19,1 €	37%	7%	56%	
		Total	60	18,5 €	12,4 €	15,7 €	20,0 €	22%	19%	59%	
	CDD	Femmes	1 419	15,2 €	11,5 €	13,8 €	17,3 €	36%	24%	40%	
		Hommes	680	19,7 €	12,9 €	17,0 €	22,7 €	21%	18%	61%	
		Total	2 099	16,1 €	11,9 €	14,1 €	18,7 €	33%	23%	44%	
Sous-total groupe 8	CDI	Femmes	39	19,8 €	13,0 €	15,9 €	20,0 €	17%	23%	60%	
		Hommes	79	15,8 €	12,0 €	13,6 €	17,6 €	45%	18%	37%	
		Total	118	17,1 €	12,1 €	14,3 €	18,1 €	36%	19%	45%	
	CDD	Femmes	1 927	15,1 €	11,6 €	13,7 €	16,8 €	36%	23%	41%	
		Hommes	4 522	14,1 €	11,5 €	13,1 €	16,1 €	43%	23%	35%	
		Total	6 449	14,4 €	11,5 €	13,3 €	16,1 €	41%	23%	36%	

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire par rapport au conventionnel			
								■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
9	Chauffeur-coursier	CDI	Femmes	0							
			Hommes	17	13,5 €	11,4 €	12,9 €	16,2 €	32%	21%	47%
			Total	17	13,5 €	11,4 €	12,9 €	16,2 €	32%	21%	47%
		CDD	Femmes	31	12,6 €	11,7 €	12,1 €	12,6 €	20%	63%	16%
			Hommes	114	14,1 €	11,7 €	13,0 €	15,7 €	35%	27%	38%
			Total	145	13,8 €	11,7 €	12,6 €	15,0 €	32%	34%	33%
	Employé(e) de nettoyage	CDI	Femmes	326	13,0 €	10,8 €	12,1 €	14,1 €	55%	25%	20%
			Hommes	69	15,1 €	10,6 €	12,1 €	13,7 €	45%	35%	21%
			Total	395	13,3 €	10,8 €	12,1 €	14,1 €	53%	27%	20%
		CDD	Femmes	249	12,7 €	11,1 €	11,8 €	13,4 €	40%	38%	22%
			Hommes	127	12,9 €	10,7 €	11,5 €	12,1 €	48%	40%	13%
			Total	376	12,8 €	11,0 €	11,7 €	13,0 €	42%	39%	19%
Gardien(ne)	CDI	Femmes	13	12,4 €	10,4 €	12,2 €	13,9 €	60%	13%	27%	
		Hommes	80	14,4 €	11,5 €	13,7 €	15,9 €	34%	29%	37%	
		Total	93	14,1 €	11,3 €	13,6 €	15,7 €	38%	27%	36%	
	CDD	Femmes	41	14,3 €	10,7 €	11,8 €	13,2 €	34%	34%	32%	
		Hommes	145	14,9 €	11,0 €	13,1 €	14,8 €	26%	44%	30%	
		Total	186	14,8 €	10,8 €	12,8 €	14,8 €	28%	42%	30%	
Employé(e) polyvalent€	CDI	Femmes	55	13,0 €	10,4 €	11,9 €	13,4 €	55%	33%	12%	
		Hommes	112	14,8 €	11,1 €	12,7 €	14,6 €	36%	37%	28%	
		Total	167	14,2 €	10,8 €	12,4 €	14,3 €	43%	35%	22%	
	CDD	Femmes	179	12,9 €	11,7 €	12,0 €	13,4 €	32%	45%	23%	
		Hommes	448	14,3 €	11,7 €	12,6 €	14,9 €	23%	35%	42%	
		Total	627	13,9 €	11,7 €	12,2 €	14,9 €	26%	38%	37%	
Sous-total groupe 9	CDI	Femmes	393	13,0 €	10,8 €	12,1 €	14,0 €	55%	26%	19%	
		Hommes	276	14,7 €	11,1 €	12,8 €	15,2 €	37%	33%	30%	
		Total	669	13,7 €	10,8 €	12,3 €	14,4 €	48%	29%	23%	
	CDD	Femmes	500	12,9 €	11,1 €	11,9 €	13,3 €	35%	42%	23%	
		Hommes	825	14,2 €	11,3 €	12,3 €	14,9 €	28%	36%	35%	
		Total	1 325	13,7 €	11,3 €	12,1 €	14,8 €	31%	38%	31%	

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 3 422 hommes machiniste en CDD. Ils ont un salaire brut horaire moyen de 13,3 € pour une médiane de 12,8 €.

() Les autres techniciens (nes) sont électriciens (nes), techniciens (nes) hydraulique / de structure, techniciens (nes) lumière, techniciens (nes) son, techniciens (nes) console, techniciens (nes) vidéo ...
s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner le salaire brut horaire moyen en dessous de 3 effectifs.*

Les emplois qui ne concernent que peu de salariés n'apparaissent pas dans ce tableau.
À savoir : régisseur (euse) de structure mobile ou de structure acrobatique ou scénique, dessinateur (trice) DAO/CAO.

Se reporter à la page 26 pour la définition des indicateurs (quartiles).

A- IV. Informations sociales complémentaires

Les données d'informations sociales complémentaires (montant des charges d'exploitation, revalorisation salariale ...) présentées dans cette partie proviennent de l'exploitation du questionnaire envoyé aux structures de la branche. Ce questionnaire est consultable en annexe.

1 570 structures ont répondu en partie ou en totalité à ce questionnaire. Ce qui représente 20% des structures de la branche et 47% de la masse salariale⁹.

Les principaux résultats qui ressortent des réponses au questionnaire

91% des structures ayant répondu au questionnaire sont des associations. Ce qui est en accord avec le fait que les structures de la branche sont également à 91% des associations.

Le poids des charges de personnel représente au moins 57% des charges d'exploitation pour la moitié des structures et au plus 57% pour la seconde moitié. Plus de 4 employeurs sur 10 (44%) déclarent avoir bénéficié d'aides à l'emploi en 2016, pour un montant médian de 9 051 €.

Parmi les structures répondantes :

- 10% ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) et 22% ont procédé à une revalorisation individuelle ;
- 13% ont un accord d'entreprise ;
- 4% disposent d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ;
- 3% disposent d'un accord en matière de temps partiel.

Sur notre échantillon, le nombre d'entrées de CDI (703) est légèrement moins important que le nombre de sorties de CDI (757).

⁹ Cf Tableau 1 page 12.

36% des structures ayant répondu au questionnaire adhère à une des organisations professionnelles de la branche.

Tableau 52 : Part que représente l'échantillon d'étude des informations sociales complémentaires en fonction du type de structure

Type de structure	Ensemble de la branche (ayant répondu au questionnaire)			Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche		
	Nombre de réponses	Poids par rapport aux répondants	part des structures ayant répondu au questionnaire	Nombre de réponses	Poids	part des structures ayant répondu au questionnaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	26	2%	67%	26	5%	67%
Centres chorégraphiques nationaux	9	1%	50%	8	1%	53%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	72	5%	58%	57	10%	61%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	0,3%	63%	5	1%	71%
Scènes nationales	55	4%	76%	53	9%	78%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	1%	51%	12	2%	67%
Scènes conventionnées	62	4%	75%	55	10%	81%
Orchestres permanents	11	1%	85%	11	2%	85%
Opéras	6	0,4%	67%	6	1%	67%
Théâtres de ville	58	4%	39%	40	7%	63%
Compagnies	774	49%	14%	159	28%	36%
Festivals	74	5%	26%	21	4%	42%
Ensembles musicaux	98	6%	30%	59	10%	66%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	55	4%	39%	20	4%	40%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	47	3%	44%	14	2%	56%
Autres lieux de production / diffusion	198	13%	40%	25	4%	53%
Autres types de structures	-	0%	0%	-	0%	0%
TOTAL	1 570	100%	20%	571	100%	52%

Lecture : 62 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire, soit 75% de celles ayant été interrogées. Et parmi elles 55 adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche, soit un taux de réponse de 81% sur les seules adhérentes à une organisation professionnelle.

Tableau 53 : Répartition des entreprises répondantes en fonction de leur genre dominant

	Nombre de structures répondantes	Répartition (en %) en fonction du genre artistique dominant								
		Théâtre	Danse	Cirque	Arts de la rue	Musique classique	Musiques actuelles	Cabarets-arts visuels	Sans genre dominant	Autre
Centres dramatiques nationaux et régionaux	26	100								
Centres chorégraphiques nationaux	9	100								
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	72	100								
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	80								
Scènes nationales	55	38			5	2		51		4
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	5	30			30		30		5
Scènes conventionnées	62	42			16	2	2	23		15
Orchestres permanents	11	100								
Opéras	6	100								
Théâtres de ville	58	45			3	3		41		7
Compagnies	774	56				17	6	8	13	3
Festivals	74	8	4		31		31	8		18
Ensembles musicaux	98	79								
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	55	100								
Autres musiques (diffuseur, producteur)	47	2			51		26	11		11
Autres lieux de production / diffusion	198	28	7	4	5	5	4	1	23	24
TOTAL	1 570	38			11	4	5	10	13	0,4

Lecture : 55 scènes nationales ont répondu au questionnaire et parmi elles 38% ont indiqué le théâtre comme genre artistique dominant.

A- IV.1 Sur l'ensemble des structures répondantes

Tableau 54 : Charges d'exploitation et charges de personnel

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	26	3 805 k€	54%
Centres chorégraphiques nationaux	8	2 033 k€	58%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	67	820 k€	46%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	906 k€	49%
Scènes nationales	52	2 920 k€	44%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	1 237 k€	42%
Scènes conventionnées	57	1 148 k€	42%
Orchestres permanents	11	4 771 k€	72%
Opéras	4	18 275 k€	64%
Théâtres de ville	48	818 k€	46%
Compagnies	525	107 k€	67%
Festivals	62	451 k€	36%
Ensembles musicaux	81	306 k€	66%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieu	38	137 k€	62%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	32	243 k€	51%
Autres lieux de production / diffusion	127	223 k€	51%
TOTAL	1 163	243 k€	57%

Lecture : 525 compagnies ont indiqué les montants 2016 de leurs charges d'exploitation et de leurs charges de personnel. Le montant médian de leurs charges d'exploitation est de 107 k€, dont 67% sont des charges de personnel.

Tableau 55 : Pourcentage de structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2016

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	26	20	77%	5 466 €
Centres chorégraphiques nationaux	8	4	50%	9 383 €
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	67	53	79%	12 304 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	4	80%	9 213 €
Scènes nationales	52	30	58%	8 301 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	11	55%	13 200 €
Scènes conventionnées	57	32	56%	11 313 €
Orchestres permanents	11	2	18%	s
Opéras	4	2	50%	s
Théâtres de ville	48	25	52%	15 000 €
Compagnies	525	159	30%	8 409 €
Festivals	62	35	56%	6 411 €
Ensembles musicaux	81	29	36%	7 291 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieu	38	20	53%	11 153 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	32	16	50%	12 723 €
Autres lieux de production / diffusion	127	69	54%	12 000 €
TOTAL	1 163	511	44%	9 051 €

Lecture : 54% des autres lieux de production/diffusion ont bénéficié d'aide à l'emploi en 2016, pour un montant médian de 12 000 €.

s : secret statistique – la médiane ne peut être calculée sur une population de moins de 3 structures.

Tableau 56 : Nombre de personnes en emplois aidés sur 2016

	Nombre de structures avec emplois aidés	CUI / CAE		CUI / CIE		Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux		Contrats d'apprentissage	
		F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	20	2	6	0	0	1	0	6	8
Centres chorégraphiques nationaux	6	2	1	0	0	1	0	1	1
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	59	33	43	3	1	13	7	2	3
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	2	1	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	35	19	7	2	2	6	1	10	10
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	10	6	3	1	2	3	1	1	2
Scènes conventionnées	33	13	7	1	0	7	3	1	2
Orchestres permanents	4	1	0	0	0	0	0	2	1
Opéras	4	2	0	0	0	0	0	10	7
Théâtres de ville	32	27	24	2	0	4	4	2	3
Compagnies	196	135	38	5	4	43	12	18	12
Festivals	39	31	10	1	0	7	2	4	0
Ensembles musicaux	33	21	6	1	1	7	2	2	0
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	23	20	13	0	1	4	1	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	20	17	11	1	0	8	3	1	1
Autres lieux de production / diffusion	94	63	29	5	6	24	10	5	7
TOTAL	612	394	199	22	17	128	46	65	57
		593		39		174		122	

	Aide à l'embauche d'un premier salarié en CDI (*)		PEPSS (*)		PCLD (*)		Autres emplois aidés	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	1	0	0	0	1	1	15	4
Centres chorégraphiques nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	1	2	0	0	0	0	10	12
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0	0	0	0	0	1	2
Scènes nationales	1	0	0	0	0	0	9	8
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	0	0	0	1	0	0	0	2
Scènes conventionnées	1	0	0	0	17	17	9	7
Orchestres permanents	0	0	0	0	0	0	1	0
Opéras	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtres de ville	0	0	0	0	0	0	3	7
Compagnies	2	2	0	0	0	0	30	31
Festivals	1	1	0	0	0	0	6	2
Ensembles musicaux	0	1	0	0	0	0	1	2
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0	0	0	0	0	1	14
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0	0	0	0	0	7	0
Autres lieux de production / diffusion	10	4	0	0	0	0	14	6
TOTAL	17	10	0	1	18	18	107	97
	27		1		36		204	

Lecture : Dans les 33 scènes conventionnées ayant répondu avoir des emplois aidés, nous dénombrons 13 CUI/CAE pour des femmes et 7 pour des hommes.

CUI / CAE = contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi

CUI / CIE = contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi

PEPSS () = Prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle*

PCLD () = Prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle*

*Vous pouvez retrouver les données sur les **contrats de professionnalisation** dans les données formation (tableau 74) - l'Afdas disposant de l'exhaustivité des contrats de professionnalisation.*

() Suite au décret FONPEPS n° 2016-1764 du 16 décembre 2016.*

Tableau 57 : Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalorisation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées		
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engagement unilatéral
Centres dramatiques nationaux et régionaux	14	54%	1,15%	33%	8%	58%
Centres chorégraphiques nationaux	3	33%	1,00%	33%	33%	33%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	9	13%	2,13%	13%	13%	75%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	40%	s	0%	0%	100%
Scènes nationales	29	54%	1,06%	37%	11%	52%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	5	25%	1,84%	20%	0%	80%
Scènes conventionnées	18	29%	1,33%	0%	29%	71%
Orchestres permanents	6	55%	0,68%	83%	0%	17%
Opéras	3	50%	0,25%	33%	0%	67%
Théâtres de ville	6	10%	1,25%	0%	60%	40%
Compagnies	28	4%	2,12%	5%	0%	95%
Festivals	8	11%	0,85%	0%	14%	86%
Ensembles musicaux	5	5%	2,75%	0%	0%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2	4%	s	0%	0%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	5%	s	0%	0%	100%
Autres lieux de production / diffusion	16	8%	2,21%	8%	8%	85%
TOTAL	156	10%	1,49%	19%	11%	69%

Lecture : 3 centres chorégraphiques nationaux (soit 33%) ont effectué une revalorisation collective en 2016. Le taux moyen de revalorisation est de 1,00%. 1 sur 3 a réalisé cette revalorisation par engagement unilatéral.

s : secret statistique – la moyenne ne peut être calculée sur une population de moins de 3 structures.

	% de structures ayant effectué une revalorisation individuelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	69%	50%	33%	11%	6%
Centres chorégraphiques nationaux	44%	50%	50%	0%	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	37%	42%	23%	23%	12%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	60%	33%	0%	33%	33%
Scènes nationales	56%	60%	23%	3%	13%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	65%	31%	46%	15%	8%
Scènes conventionnées	42%	35%	31%	23%	12%
Orchestres permanents	36%	75%	25%	0%	0%
Opéras	67%	50%	25%	25%	0%
Théâtres de ville	43%	64%	16%	16%	4%
Compagnies	10%	57%	10%	13%	21%
Festivals	18%	23%	46%	23%	8%
Ensembles musicaux	27%	27%	35%	23%	15%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	13%	29%	0%	14%	57%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	28%	42%	33%	0%	25%
Autres lieux de production / diffusion	26%	41%	29%	14%	16%
TOTAL	22%	46%	24%	15%	15%

Lecture : 42% des scènes conventionnées ont effectué une revalorisation individuelle en 2016. Pour 35% d'entre elles cela a concerné moins de 10% des salariés de la scène conventionnée et pour 31% d'entre elles cela a concerné entre 10 et 30% des salariés de la structure.

Tableau 58 : Accord d'entreprise et représentation du personnel

	Structures ayant un accord d'entreprise		Parmi les structures ayant un accord d'entreprise, celles ayant négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année	
	Nombre	%	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	76%	5	26%
Centres chorégraphiques nationaux	3	33%	0	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	18	25%	2	11%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	7	//
Scènes nationales	48	87%	7	15%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	6	30%	0	0%
Scènes conventionnées	26	42%	6	23%
Orchestres permanents	10	91%	5	50%
Opéras	6	100%	2	33%
Théâtres de ville	17	29%	0	0%
Compagnies	8	1%	0	0%
Festivals	6	8%	2	33%
Ensembles musicaux	4	4%	1	25%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	2%	0	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	5	11%	1	20%
Autres lieux de production / diffusion	25	13%	4	16%
TOTAL	202	13%	42	21%

Lecture : 48 des scènes nationales ayant répondu à la question, soit 87%, ont un accord d'entreprises. Et parmi elles, 7 ont négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année.

42 structures ont répondu avoir négocié ou renégocié un ou des accords dans l'année. Plus de la moitié de ces accords (53%) traitent de l'aménagement du temps de travail et près de la moitié (47%) des salaires et autres éléments de rémunération. 16% concernent la mutuelle, 13% les institutions représentatives du personnel et 3% l'égalité professionnelle / séniors.

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP		
	Nombre	%	Délégué du personnel	CEC	CE
Centres dramatiques nationaux et régionaux	10	38%	53%	33%	13%
Centres chorégraphiques nationaux	1	13%	50%	50%	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	13	19%	80%	20%	0%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	//	//	//
Scènes nationales	21	38%	59%	41%	0%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	5	25%	80%	20%	0%
Scènes conventionnées	15	24%	68%	32%	0%
Orchestres permanents	5	45%	50%	25%	25%
Opéras	2	33%	50%	0%	50%
Théâtres de ville	4	7%	80%	20%	0%
Compagnies	6	1%	100%	0%	0%
Festivals	6	8%	86%	14%	0%
Ensembles musicaux	1	1%	50%	50%	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	//	//	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	3	7%	50%	17%	33%
Autres lieux de production / diffusion	8	4%	70%	30%	0%
TOTAL	100	6%	66%	29%	5%

Lecture : Élections IRP = élections d'institutions représentatives du personnel.

CEC = Comité d'entreprise conventionnel

10 des centres dramatiques nationaux et régionaux, soit 38% de ceux ayant répondu à la question, ont procédé à une ou des élections IRP en 2016. 53% de ces élections concernent les délégués du personnel, 33% le CEC et 13% le CE.

Tableau 59 : Accord en matière d'égalité professionnelle et en matière de temps partiel



	Structures disposant d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle		Structures disposant d'un accord en matière de temps partiel		Nombre total de personnes relevant de l'accord en matière de temps partiel		
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	5	19%	1	4%	0	1	1
Centres chorégraphiques nationaux	1	13%	0	0%	0	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	4	6%	3	4%	3	2	5
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	0	0%	0	0	0
Scènes nationales	4	7%	5	9%	24	6	30
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	5%	0	0%	0	0	0
Scènes conventionnées	2	3%	4	6%	15	8	23
Orchestres permanents	6	55%	2	18%	0	0	0
Opéras	3	50%	2	33%	4	1	5
Théâtres de ville	3	5%	3	5%	2	1	3
Compagnies	22	3%	12	2%	19	5	24
Festivals	1	1%	1	1%	1	3	4
Ensembles musicaux	1	1%	2	2%	2	2	4
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	0	0%	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	5%	0	0%	0	0	0
Autres lieux de production / diffusion	0	0%	5	3%	6	2	8
TOTAL	55	4%	40	3%	76	31	107



Lecture : 3 opéras, soit 50% de ceux ayant répondu à la question, disposent d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle.

5 scènes nationales, soit 9% de celles ayant répondu à la question, disposent d'un accord en matière de temps partiel. Dans ces structures, 24 femmes et 6 hommes sont concernés par ces accords.

A- IV.2 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2016

Le calcul de la durée moyenne d'absence (en nombre de jours) se fait uniquement sur les CDI et les CDD de plus de 6 mois ayant eu une absence.

Tableau 60 : Durée d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois


	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés maternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Femmes													
Centres dramatiques nationaux et régionaux	539	112	20,4	4	61,5	13	86,1	0	//	4	74,8	16	56,0
Centres chorégraphiques nationaux	99	38	20,5	7	16,7	2	s	0	//	1	s	2	s
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	251	46	17,7	2	s	10	115,2	0	//	5	166,2	2	s
Centres nationaux et régionaux de création musicale	19	5	61,8	0	//	2	s	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales	854	214	27,5	5	65,2	18	100,2	0	//	7	145,0	9	94,2
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	175	54	18,9	5	7,0	3	136,3	0	//	1	s	6	19,8
Scènes conventionnées	444	67	38,7	4	81,5	13	87,0	0	//	2	s	0	//
Orchestres permanents	242	99	46,3	4	58,0	10	102,4	0	//	1	s	14	48,1
Opéras	324	139	25,3	10	4,6	12	110,4	0	//	3	142,3	5	104,6
Théâtres de ville	287	65	35,0	3	16,0	11	116,5	0	//	8	117,3	3	30,3
Compagnies	461	31	40,0	4	96,5	15	80,8	1	s	3	75,7	4	75,7
Festivals	226	33	34,2	3	9,7	8	105,0	0	//	1	s	1	s
Ensembles musicaux	185	10	10,1	0	//	3	129,3	0	//	0	//	0	//
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	32	4	22,0	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	107	22	23,5	1	s	9	88,8	0	//	3	128,7	0	//
Autres lieux de production / diffusion	470	87	21,1	0	//	17	90,5	0	//	7	93,1	5	49,8
TOTAL	4 715	1 026	28,2	52	35,6	146	99,0	1	s	46	127,6	67	65,8
Hommes													
Centres dramatiques nationaux et régionaux	412	89	23,5	12	10,4	3	11,7	0	//	2	s	15	13,9
Centres chorégraphiques nationaux	68	14	6,6	11	50,9	1	s	0	//	0	//	0	//
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	328	46	30,7	3	19,3	7	11,3	0	//	1	s	3	116,3
Centres nationaux et régionaux de création musicale	12	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales	550	127	37,4	16	28,4	6	11,3	0	//	3	107,0	7	103,4
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	101	8	42,8	1	s	1	s	0	//	0	//	1	s
Scènes conventionnées	268	36	14,7	3	47,0	2	s	0	//	1	s	0	//
Orchestres permanents	296	109	42,6	2	s	9	11,0	0	//	0	//	15	5,3
Opéras	289	105	38,3	12	29,4	4	10,8	0	//	0	//	13	31,8
Théâtres de ville	245	36	38,5	5	192,4	0	//	0	//	0	//	0	//
Compagnies	201	4	25,8	2	s	2	s	0	//	2	s	0	//
Festivals	129	8	14,6	6	16,0	1	s	0	//	0	//	0	//
Ensembles musicaux	75	4	19,8	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	25	2	s	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	78	19	23,9	4	13,3	3	11,0	0	//	0	//	2	s
Autres lieux de production / diffusion	271	36	15,6	4	33,0	3	13,0	0	//	0	//	2	s
TOTAL	3 348	644	32,0	81	38,6	42	11,3	0	//	9	69,0	58	43,6

Lecture : Sur les 854 femmes de notre échantillon salariées en CDI ou en CDD de plus de 6 mois dans les scènes nationales, 214 ont eu une absence pour maladie et, en moyenne, elles ont eu 27,5 jours de maladie sur l'année 2016.

s : secret statistique – la durée moyenne d'absence ne peut être indiquée sur une population de moins de 3 salariés.

A- IV.3 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2016

Tableau 61 : Entrées et sorties de CDI




	Nombre de CDI sur notre échantillon répondant			Entrées de CDI / CDII									Sorties de CDI / CDII		
				Nombre d'entrées de CDI / CDII			dont CDD transformés en CDI / CDII			dont CDDU transformés en CDI / CDII					
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	523	417	940	86	40	126	11	1	12	1	2	3	41	29	70
Centres chorégraphiques nationaux	77	50	127	6	4	10	3	0	3	1	2	3	9	7	16
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	213	280	493	19	27	46	9	22	31	0	0	0	18	40	58
Centres nationaux et régionaux de création musicale	20	16	36	1	1	2	2	2	4	0	0	0	3	3	6
Scènes nationales	846	542	1 388	118	49	167	28	19	47	3	4	7	97	42	139
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	161	98	259	9	9	18	4	1	5	0	2	2	11	7	18
Scènes conventionnées	406	264	670	50	19	69	17	7	24	0	1	1	45	20	65
Orchestres permanents	247	318	565	14	5	19	1	0	1	0	0	0	18	10	28
Opéras	374	351	725	26	22	48	3	3	6	0	0	0	41	35	76
Théâtres de ville	270	246	516	21	18	39	7	0	7	0	0	0	25	22	47
Compagnies	285	115	400	28	8	36	15	4	19	3	4	7	41	7	48
Festivals	202	123	325	17	4	21	7	2	9	0	1	1	12	8	20
Ensembles musicaux	133	61	194	13	4	17	6	1	7	0	0	0	32	17	49
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	23	17	40	3	1	4	1	1	2	0	0	0	1	1	2
Autres musiques (diffuseur, producteur)	102	71	173	10	3	13	3	2	5	0	0	0	13	4	17
Autres lieux de production / diffusion	496	302	798	50	18	68	17	4	21	0	2	2	61	37	98
TOTAL	4 378	3 271	7 649	471	232	703	134	69	203	8	18	26	468	289	757

Lecture : F=femmes et H=hommes

270 femmes et 246 hommes en CDI sont comptabilisés en 2016 dans les théâtres de ville ayant répondu au questionnaire. Parmi eux 39 sont entrés en CDI ou CDII en 2016 dont 7 correspondent à des CDD transformés en CDI. Dans le même temps, il y a eu 47 sorties de CDI dans ces structures.

Tableau 62 : Détail des sorties de CDI



	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	28	15	43	9	6	15	0	0	0	2	2	4	2	6	8
Centres chorégraphiques nationaux	1	2	3	2	3	5	2	1	3	3	0	3	1	1	2
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	10	7	17	5	26	31	0	3	3	3	3	6	0	1	1
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	0	1	1	0	1	0	2	2	1	0	1	0	1	1
Scènes nationales	78	23	101	12	6	18	1	0	1	1	5	6	5	8	13
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	5	3	8	5	3	8	0	0	0	1	1	2	0	0	0
Scènes conventionnées	28	15	43	12	1	13	0	0	0	3	0	3	2	4	6
Orchestres permanents	4	0	4	4	0	4	0	0	0	1	3	4	9	7	16
Opéras	27	18	45	4	3	7	6	7	13	2	1	3	2	6	8
Théâtres de ville	12	10	22	10	5	15	0	0	0	1	4	5	2	3	5
Compagnies	14	0	14	20	5	25	1	0	1	4	0	4	2	2	4
Festivals	4	2	6	5	3	8	3	1	4	0	0	0	0	2	2
Ensembles musicaux	3	2	5	11	3	14	0	2	2	18	10	28	0	0	0
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	7	2	9	4	1	5	1	0	1	1	1	2	0	0	0
Autres lieux de production / diffusion	28	21	49	28	8	36	0	2	2	2	1	3	3	5	8
TOTAL	250	121	371	133	73	206	14	18	32	43	31	74	28	46	74

Lecture : F=femmes et H=hommes

Dans les centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, parmi les 41 femmes en CDI sorties en 2016 (cf tableau précédent), 28 ont démissionné, 9 relèvent de ruptures conventionnelles, aucune d'un licenciement économique, 2 d'autres licenciements et 2 de départs à la retraite.

A- IV.4 Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2016

Tableau 63 : Nombre de CDII, par temps de travail

	Nombre de CDII		Répartition (en %) en fonction de la durée légale annuelle du travail					
	F	H	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%
			Femmes			Hommes		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	98	63	92			90		
Centres chorégraphiques nationaux	2	0	50					
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	35	32	63			69		
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0						
Scènes nationales	220	83	90			96		
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	9	90			89		
Scènes conventionnées	65	33	92			85		
Orchestres permanents	0	0						
Opéras	54	41	98			98		
Théâtres de ville	48	31	79			90		
Compagnies	3	2	67			100		
Festivals	2	2	50			100		
Ensembles musicaux	2	1	100			100		
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0						
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	0	100					
Autres lieux de production / diffusion	29	13	21			38		
TOTAL	579	310	84			88		

Lecture : F=femmes et H=hommes

Sur les 98 femmes en CDII des centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, 92% sont à moins de 25% de la durée légale annuelle du travail.

Tableau 64 : Nombre de CDII, par emploi

	Effectifs		Pourcentage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Opérateur (trice) projectionniste	5	5	1%	2%
Employé(e) de nettoyage	18	2	3%	1%
Gardien(ne)	2	2	0,3%	1%
Caissier(ère)	28	8	5%	3%
Attaché(e) à l'accueil	25	12	4%	4%
Attaché(e) à l'information	4	5	1%	2%
Hôte(sse) d'accueil	203	114	35%	37%
Contrôleur (euse)	70	54	12%	17%
Hôte(sse) de salle	170	57	29%	18%
Employé(e) de bar	48	49	8%	16%
Si accord d'entreprise, autres emplois	6	2	1%	1%
TOTAL	579	310	100%	100%

Lecture : Sur les 579 femmes en CDII de notre échantillon, 170 (soit 29%) sont des hôtesse(s) d'accueil.

B. Partie formation continue



Introduction

L'Afdas et l'organisation du système de la formation professionnelle continue

Rôle et missions de l'Afdas

L'**Afdas** est le fonds d'assurance formation qui, suivant la loi et les accords professionnels conclus par les partenaires sociaux dans les secteurs du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de l'édition phonographique, de la publicité et distribution directe, de l'édition du livre, de la presse écrite et des agences de presse, et des loisirs, recueille et mutualise chaque année les contributions obligatoires versées par les employeurs, au titre de la formation professionnelle continue.

Dans ce cadre, l'Afdas assure une mission d'information, d'orientation, de conseil, d'accompagnement de ses ressortissants et **prend en charge les actions de formation, de bilan de compétences et de validation des acquis de l'expérience des salariés « permanents »** (CDI et CDD¹¹ de droit commun) de ces secteurs, à leurs propres demandes ou à celles de leurs employeurs ; ainsi que celles des « **intermittents du spectacle** » (CDDU¹²) intervenant dans les mêmes secteurs et pour lesquels, du fait de leurs multiples et divers employeurs, l'Afdas constitue une direction de la formation au plan national.

En parallèle, l'Afdas assure également :

- en tant qu'OCTA¹³, la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage dans les secteurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs,
- le financement, la gestion ainsi que la mise en œuvre des travaux des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, dont les CPNEF¹⁴ des branches concernées assurent le pilotage stratégique et politique.

¹¹ Contrat à durée indéterminée, Contrat à durée déterminée

¹² Contrat à durée déterminée « dit d'Usage »

¹³ Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage

¹⁴ Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation

Définitions

Les salariés formés sont les individus ayant bénéficié du financement de leur formation par l'Afdas. Un **bénéficiaire** peut avoir suivi **en tant que stagiaire une ou plusieurs actions de formation**. Le salarié bénéficiaire ne sera compté qu'une seule fois.

Le **salarié stagiaire** sera compté autant de fois qu'il a suivi une action de formation.

Les **salariés permanents** doivent être sous contrat de travail (CDI ou CDD) dans une entreprise cotisante à l'Afdas au moment de leur entrée en formation pour bénéficier du financement de leur formation par l'Afdas.

Le nombre de salariés tel que déclaré à l'Afdas par les entreprises cotisantes correspond à l'effectif annuel moyen de salariés permanents. Il est égal au cumul des effectifs mensuels divisés par 12.

Dispositifs de la formation professionnelle continue

PF — Plan de Formation : rassemble l'ensemble des actions de formation définies sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel le cas échéant.

PP — Période de Professionnalisation : a pour objet de favoriser par des actions de formation adaptées le maintien dans l'emploi de salariés, sous CDI ou contrats aidés, dont la qualification est devenue insuffisante au regard de l'évolution de leur environnement professionnel.

CP — Contrat de Professionnalisation : s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

CPF — Compte Personnel de Formation (a remplacé le DIF¹⁵ au 1er janvier 2015) : est un droit universel ouvert à tout actif — dès son entrée et tout au long de sa vie professionnelle jusqu'à la retraite et ce, quel que soit la nature de son contrat de travail — lui permettant d'acquérir un crédit d'heures mobilisable pour suivre une formation à son initiative.

L'acquisition des heures relatives au CPF se fait, pour un salarié à temps complet, à hauteur de 24 heures par année jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures maximum par an au titre de chacune des années suivantes, pour atteindre un plafond total de 150 heures renouvelables tout au long de la vie professionnelle du titulaire.

¹⁵ **DIF — Droit Individuel à la Formation** (remplacé par le CPF au 01/01/2015) : Jusqu'à fin 2014, suivant certaines conditions et procédures, il permettait à tout salarié de se constituer un crédit d'heures annuel cumulable sur 6 ans pour suivre une formation à son initiative, sous réserve de l'accord de l'employeur. Ce crédit d'heures était fixé à 21 h par an dans la branche de l'audiovisuel pour tout salarié employé à temps complet et ayant travaillé sur toute l'année, soit 126 h sur 6 ans.

CIF — Congé Individuel de Formation : permet à tout travailleur de suivre à son initiative et à titre individuel, une action de formation, indépendamment de son inscription aux stages compris dans le plan de formation de son entreprise. Ces actions de formation doivent permettre aux salariés d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession.

Le CIF CDD¹⁶ est ouvert aux personnes dont le dernier contrat CDD s'est effectué dans une entreprise cotisante à l'Afdas et à condition d'avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, qu'elle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD au cours des 12 derniers mois.

BC — Bilan de Compétences : permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être mis en œuvre à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative du salarié, dans ce cas, dans le cadre d'un congé spécifique.

VAE — Validation des Acquis de l'Expérience : permet à tout individu de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles selon d'autres modalités que strictement par le biais de la formation initiale ou continue, grâce à l'expérience acquise au cours de son parcours professionnel et personnel.

Formation « tuteur » : a pour objectif d'aider les tuteurs à s'approprier des techniques et méthodes d'encadrement, de formation, de suivi et d'évaluation des salariés en formation alternée.

L'ensemble des dispositifs de formation professionnelle continue cités ci-dessus est accessible aux salariés en CDDU (intermittents du spectacle), à l'exception du contrat de professionnalisation, selon des conditions qui leur sont propres, définies par les partenaires sociaux au sein de l'Afdas par accord professionnel interbranches.

¹⁶ CDD de droit commun, hors intermittent du spectacle

B- I. Les entreprises bénéficiaires

Le périmètre de l'étude comprend 7 326 entreprises, dont 1 648 ayant au moins un salarié ayant bénéficié d'une action de formation en 2016.

B- I-1. Répartition par type de structure

63 % des entreprises qui ont mis en place au moins au moins une action de formation en 2016 se répartissent dans 3 filières d'activités : Compagnies, Autres lieux de production et de diffusion et Festivals.

Sur l'ensemble du périmètre, 22 % des entreprises ont au moins un salarié en formation en 2016.

Cette part diffère selon le type de structure. Les plus actives sont : les Centres chorégraphiques nationaux, les Orchestres, les Centres de créations musicales, les Scènes Nationales, les Centres dramatiques. À l'inverse, les Compagnies sont relativement moins nombreuses avec une part de 14 %, mais 702 entreprises ont formé au moins un salarié en 2016.

Tableau 65 : Répartition des entreprises par type de structure en 2016

Type de structure	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Compagnies	5178	702	14 %
Autres lieux de production/diffusion	471	207	44 %
Festivals	287	111	39 %
Scène de musiques actuelles	124	97	78 %
Théâtres de ville	150	84	56 %
Ensemble musicaux	306	70	23 %
Scènes nationales	72	69	96 %
Scènes conventionnées	82	67	82 %
Musiques actuelles	138	47	34 %
Autres musiques	104	36	35 %
CDN Centres dramatiques	37	36	97 %
Autres labels	39	33	85 %
Autres	52	23	44 %
CCN Centres Chorégraphiques Nationaux	18	18	100 %
Non renseigné	236	18	8 %
Orchestres	13	13	100 %
Opéras	11	9	82 %
CNCM Centre de création musicale	8	8	100 %
Total	7326	1648	22 %

B- I-2. Répartition par secteur d'activité (NAF)

Les entreprises des Arts du spectacle vivant représentent 79 % des entreprises bénéficiaires en 2016.

65 % des entreprises de la Gestion de salles de spectacles ont au moins un salarié en formation en 2016. Les entreprises des Arts du spectacle vivant et Activités de soutien au spectacle vivant sont proches de la moyenne.

Tableau 66 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2016

Secteur d'activité (NAF)	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Arts du spectacle vivant (90.01 Z)	6237	1303	21 %
Gestion de salles de spectacles (90.04 Z)	251	163	65 %
Activités de soutien au spectacle vivant (90.02 Z)	363	88	24 %
Autres codes NAF	475	94	20 %
Total	7326	1648	22 %

B- I-3. Répartition par région

Un peu plus de la moitié des entreprises sont concentrées dans 4 régions : Île-de-France, Auvergne-Rhône Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. À noter qu'une entreprise sur 5 est localisée en Île-de-France (21 %).

L'accès à la formation est relativement homogène selon la localisation régionale de l'entreprise. À noter que la part des entreprises en Bourgogne Franche-Comté (19 %), en Centre-Val de Loire (18 %) et en Corse (15 %) est inférieure à l'ensemble de la branche (22 %).

Tableau 67 : Répartition des entreprises par région

Régions	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
ILE-DE-FRANCE	1804	352	20 %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	817	190	23 %
OCCITANIE	805	165	20 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	717	183	26 %
NOUVELLE-AQUITAINE	638	152	24 %
HAUTS-DE-FRANCE	453	118	26 %
GRAND EST	411	105	26 %
PAYS DE LA LOIRE	403	98	24 %
BRETAGNE	364	94	26 %
NORMANDIE	334	83	25 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	304	58	19 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	249	46	18 %
CORSE	27	4	15 %
TOTAL	7326	1648	22 %

B- I-4. Répartition par nombre de permanents

Le nombre de salariés permanents (CDI, CDD hors intermittent du spectacle) correspond à l'effectif annuel moyen.

En 2016, 64 % des entreprises bénéficiaires ont moins de 5 salariés permanents. Cette proportion s'explique par le poids de ces entreprises dans la branche. 17 % des entreprises bénéficiaires sont des PME de 5 à 49 salariés et 19 % d'entre elles ont 50 salariés et plus.

L'accès à la formation augmente avec la taille de l'entreprise. La part des entreprises ayant au moins une action de formation est de 25 % pour les entreprises ayant 1 salarié à 100 % pour les 50 et plus.

À noter qu'à partir de 5 salariés, les entreprises sont relativement nombreuses à former leurs salariés.

Tableau 68 : Répartition des entreprises par nombre de salariés permanents en 2016

Taille	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
0 salarié	3261	-	-
1 salarié	2409	611	25 %
2 à 4 salariés	944	441	47 %
5 à 10 salariés	374	280	75 %
11 à 49 salariés	312	290	93 %
50 salariés à 299 salariés	26	26	100 %
Total	7326	1648	22 %

B- II. Les salariés bénéficiaires

Remarques :

- Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents (CDI et CDD hors intermittent du spectacle)
- Un bénéficiaire est un individu qui a suivi une ou plusieurs actions de formation. Il n'est compté qu'une seule fois même s'il a réalisé plusieurs actions de formation sur la période.

B- II-1. Répartition par type de structure

7 183 salariés permanents ont bénéficié d'au moins une formation en 2016.

54 % des bénéficiaires de formation sont concentrés dans 4 types de structures : Compagnies (16 %), Scènes nationales (15 %), Autres lieux de production et de diffusion (13 %) et CDN Centres dramatiques (10 %).

Tableau 69 : Répartition des bénéficiaires par type de structure en 2016

Type de structure	Bénéficiaires	%
Compagnies	1128	16 %
Scènes nationales	1057	15 %
Autres lieux de production/diffusion	910	13 %
CDN Centres dramatiques	749	10 %
Théâtres de ville	546	8 %
Scène de musiques actuelles	543	8 %
Festivals	478	7 %
Scènes conventionnées	476	7 %
Ensemble musicaux	225	3 %
Opéras	219	3 %
Autres labels	191	3 %
Orchestres	161	2 %
CCN Centres Chorégraphiques Nationaux	150	2 %
Autres musiques	138	2 %
Musiques actuelles	84	1 %
Autres	53	1 %
Non renseigné	45	1 %
CNCM Centre de création musicale	30	0 %
Total	7183	100 %

B- II-2. Répartition par classe d'âge et genre

En 2016, les femmes sont relativement plus nombreuses (60 %) à bénéficier de formations professionnelles.

En 2016, l'âge moyen des bénéficiaires est de 39 ans. Il est de 40,9 ans pour les hommes et de 37,3 ans pour les femmes.

Les plus de 45 ans représentent 32 % des effectifs de la branche.

La part de femmes bénéficiaires est relativement importante pour les moins de 34 ans puisqu'elles représentent 64 % des moins de 26 ans et 69 % des 26-34 ans.

À partir de 45 ans, l'accès à la formation est plus équilibré entre les hommes et les femmes.

Pour les 57 ans et plus, le poids des hommes est supérieur à celui des femmes : 52 % contre 48 %.

Tableau 70 : Répartition des bénéficiaires par classe d'âge et genre en 2016



Classe d'âge	Femmes	Part des femmes	Hommes	Part des hommes	Total	Répartition par âge
Moins de 26 ans	524	64 %	289	36 %	813	11 %
De 26 à 34 ans	1387	69 %	613	31 %	2000	28 %
De 35 à 44 ans	1167	57 %	874	43 %	2041	28 %
De 45 à 56 ans	944	53 %	849	47 %	1793	25 %
57 ans et plus	258	48 %	278	52 %	536	7 %
Total	4280	60 %	2903	40 %	7183	100 %

Note de lecture : Parmi les moins de 26 ans, 64 % sont des femmes et 36 % sont des hommes. Cette tranche d'âge représente 11 % des bénéficiaires en 2016.

B- II-3. Répartition par catégorie socio-professionnelle et genre

Les deux catégories Agents de maîtrise et Cadres sont homogènes représentant 29 % des bénéficiaires chacun. À noter que les employés regroupent 1/3 des bénéficiaires de formation en 2016.

Les femmes employées sont relativement nombreuses et elles sont sous-représentées dans la catégorie ouvriers.

À l'inverse, les hommes sont surreprésentés chez les ouvriers (67 %) alors que toutes CSP confondues, leur part est de 40 %.

Tableau 71 : Répartition des bénéficiaires par CSP et genre en 2016



CSP	Femmes	Part des femmes	Hommes	Part des hommes	Total	Répartition par CSP
OUVRIERS	43	33 %	88	67 %	131	2 %
EMPLOYÉS	1631	66 %	829	34 %	2460	34 %
AGENTS DE MAÎTRISE	1229	58 %	874	42 %	2103	29 %
CADRES	1138	55 %	930	45 %	2068	29 %
ARTISTES	124	53 %	112	47 %	236	3 %
NR*	115	62 %	70	38 %	185	3 %
Total	4280	60 %	2903	40 %	7183	100 %

* Correspondant aux 185 bénéficiaires ayant suivi uniquement un contrat de professionnalisation sur 2016. La CSP ne s'applique pas pour les contrats de professionnalisation.

Note de lecture : Parmi les ouvriers, 33 % sont des femmes et 67 % sont des hommes. Ils représentent 2 % des bénéficiaires en 2016.

B- II-4. Répartition par type de contrat et genre

En 2016, 76 % des bénéficiaires sont en CDI et 24 % en CDD (hors intermittent du spectacle).

La répartition des hommes et des femmes par type de contrat correspond globalement au poids de chacun dans la branche.

- 62 % des femmes sont en CDD alors qu'elles représentent 60 % des bénéficiaires
- 41 % des hommes sont en CDI alors qu'ils représentent 40 % des bénéficiaires

Tableau 72 : Répartition des bénéficiaires par type de contrat et genre en 2016



Type de contrat	Femmes	Part des femmes	Hommes	Part des hommes	Total	Répartition par type de contrat
CDI	3198	59 %	2250	41 %	5448	76 %
CDD*	1082	62 %	653	38 %	1735	24 %
Total	4280	60 %	2903	40 %	7183	100 %

* hors intermittent du spectacle

Note de lecture : Parmi les CDI, 59 % sont des femmes et 41 % sont des hommes. Ils représentent 76 % des bénéficiaires en 2016.

B- II-5. Répartition par région employeur

56 % des salariés formés sont concentrés dans 4 régions : Île-de-France (21 %), Auvergne-Rhône-Alpes (16 %), PACA (10 %) et Occitanie (9 %) en 2016.

Tableau 73 : Répartition des bénéficiaires par région en 2016

Régions	Bénéficiaires	%
ILE-DE-FRANCE	1543	21 %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	1124	16 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	737	10 %
OCCITANIE	638	9 %
NOUVELLE-AQUITAINE	575	8 %
GRAND EST	538	7 %
HAUTS-DE-FRANCE	460	6 %
PAYS DE LA LOIRE	374	5 %
NORMANDIE	369	5 %
BRETAGNE	340	5 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	323	4 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	154	2 %
CORSE	8	0 %
TOTAL	7183	100 %

B- III. Les salariés stagiaires

Remarques :

- Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents (CDI et CDD hors intermittent du spectacle).
- Un stagiaire est compté autant de fois qu'il a suivi d'actions de formation.

B- III-1. Répartition par dispositif de formation


Le plan de formation est le dispositif le plus mobilisé et recense 75 % des 10 273 stagiaires recensés.

Tableau 74 : Répartition des stagiaires par dispositif de formation en 2016


Dispositif de formation	Stagiaires	%
Plan de formation	7753	75 %
Période de professionnalisation	1572	15 %
Contrat de professionnalisation	197	2 %
Formation au tutorat	27	0 %
Compte Personnel de Formation	212	2 %
Congé individuel de formation	221	2 %
Bilan de compétences	280	3 %
VAE	11	0 %
Total	10 273	100 %

Profil des stagiaires par dispositifs de formation


Profil des 7 753 stagiaires du Plan de formation :

- 62 % sont des femmes 
- 57 % sont âgés entre 26 et 44 ans
- 33 % sont des employés et 31 % des cadres
- 17 h de durée moyenne de formation
- 14 % travaillent dans une Scène Nationale, 13 % dans une Compagnie et 13 % dans un autre lieu de production et diffusion
- 32 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « spectacle vivant-administration culturelle » et 23 % dans « sécurité secourisme »


Profil des 1 572 stagiaires des périodes de professionnalisation :

- 43 % sont des femmes 
- 63 % sont âgés entre 35 et 56 ans
- 26 % sont des employés et 32 % des cadres
- 25 h de durée moyenne de formation
- 28 % travaillent dans une Scène Nationale et 12 % dans un CDN Centres dramatiques
- 79 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « sécurité-secourisme »


Profil des 197 stagiaires des contrats de professionnalisation :

- 62 % sont des femmes 
- 76 % ont moins de 26 ans
- 488 h de durée moyenne de formation
- 48 % travaillent dans un ensemble musical et 14 % dans une compagnie
- 49 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « musique chant »


Profil des 27 stagiaires de la formation au tutorat :

- 59 % sont des femmes 
- 78 % sont âgés entre 26 et 44 ans
- 52 % sont des cadres et 26 % des employés
- 16 h de durée moyenne de formation
- 30 % dans Autres lieux de production et de diffusion et 26 % dans une Scène Nationale


Profil des 212 stagiaires du Compte Personnel de Formation :

- 65 % sont des femmes 
- 66 % sont âgés entre 35 et 54 ans
- 41 % sont des cadres et 24 % des employés
- 19 h de durée moyenne de formation
- 44 % travaillent dans une Scène nationale et 19 % dans un CDN Centres dramatiques
- 56 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « langues »


Profil des 221 stagiaires du congé individuel de formation :

- 47 % sont des femmes 
- 71 % sont âgés entre 26 et 44 ans
- 46 % sont des employés et 10 % des cadres
- 830 h de durée moyenne de formation
- 44 % travaillent dans une Compagnie et 11 % dans d'Autres lieux de production et diffusion

Profil des 280 stagiaires des bilans de compétences :

- 73 % sont des femmes 
- 43 % sont âgés entre 35 et 44 ans
- 34 % sont des employés et 24 % des cadres
- 24 h de durée moyenne de formation
- 40 % travaillent dans une Compagnie et 13 % dans d'Autres lieux de production et diffusion

Profil des 11 stagiaires de la VAE :

- 36 % sont des femmes 
- 73 % sont âgés entre 35 et 56 ans
- 64 % sont des cadres
- 16 h de durée moyenne de formation
- 36 % dans d'Autres lieux de production et diffusion et 19 % dans un CDN centre dramatique

B- III-2. Répartition par domaine de formation

Tableau 75 : Répartition des stagiaires par domaine de formation en 2016

N°	Domaine de formation	Stagiaires	%
1	SÉCURITÉ — SECOURISME	3000	29 %
2	SPECTACLE VIVANT — ADMINISTRATION CULTUR	2710	26 %
3	MANAGEMENT	426	4 %
4	RESSOURCES HUMAINES — PAIE	373	4 %
5	COMPTABILITÉ — FINANCES	314	3 %
6	MÉDIAS NUMÉRIQUES	306	3 %
7	COMMUNICATION-EFFICACITE PROFESSIONNELLE	298	3 %
8	ORIENTATION-INSERTION PROFESSIONNELLE	296	3 %
9	LANGUES	293	3 %
10	MANUTENTION — CACES	275	3 %
11	INFORMATIQUE TÉLÉCOMMUNICATION	241	2 %
12	COMMERCE — VENTE — MARKETING	219	2 %
13	BUREAUTIQUE	203	2 %
14	PAO	184	2 %
15	MUSIQUE — CHANT	179	2 %
16	AUDIOVISUEL — CINÉMA	168	2 %
17	ART DRAMATIQUE-DANSE-AUTRES SPECTACLES	138	1 %
18	ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	82	1 %
19	ACTIVITÉS DE SERVICE	76	1 %
20	SCIENCES — SCIENCES HUMAINES — ENSEIGNEM	72	1 %
21	FONCTIONS ADMINISTRATIVES	65	1 %
22	PUBLICITÉ	57	1 %
23	CAO — DAO	55	1 %
24	INFORMATION DOCUMENTATION LIBRAIRIE	36	0 %
25	TRANSPORT — LOGISTIQUE	35	0 %
26	AGRICULTURE — INDUSTRIE	23	0 %
27	ART — ARTISANAT	23	0 %
28	BÂTIMENT — TRAVAUX PUBLICS	22	0 %
29	SPORT	19	0 %
30	JOURNALISME	16	0 %
31	DROIT — FISCALITÉ	15	0 %
32	ACTION SOCIALE — ANIMATION SOCIO-CULTURE	14	0 %
33	MÉDECINE — PARAMÉDICAL	12	0 %
34	PHOTOGRAPHIE	8	0 %
35	ÉDITION	7	0 %
36	PRESSE	4	0 %
37	IMPRIMERIE	2	0 %
38	LITTÉRATURE — ÉCRITURE LITTÉRAIRE	2	0 %
39	RADIO	2	0 %
40	NR	1	0 %
41	LOISIRS	1	0 %
42	QUALITÉ	1	0 %
	Total	10 273	100 %

B- III-3. Focus sur les 10 principaux domaines de formation

Sur 10 273 stagiaires, 8 291 — soit près de 81 % des stagiaires — sont répartis sur 10 domaines de formation (cf. tableau 11 ci-dessus) :

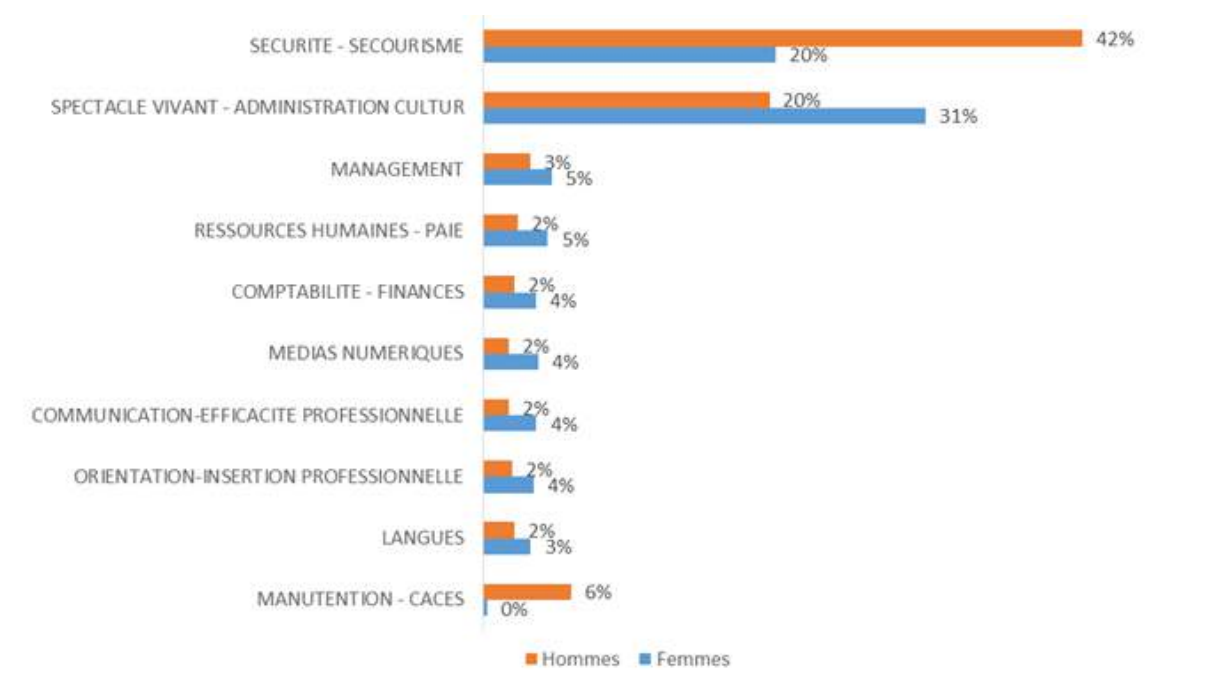
- les domaines « Sécurité-secourisme » et « Spectacle vivant - administration culturelle » sont les plus importants (respectivement 29,2 % et 26,4 % soient près de 56 % des stagiaires) ;
- les domaines transverses tels que « Management » (4,1 %), « Ressources humaines-paie » (3,6 %) et « comptabilité – finances » (3,1 %), sont respectivement les 3e, 4e et 5e domaines de formations les plus suivis ;
- arrivent ensuite de la 6e à la 10e position : « médias numériques »,
- « communication – efficacité professionnelle », « orientation – insertion professionnelle », « langues » et « manutention–CACES ».

Croisement 10 principaux domaines de formation par genre

Sur les 10 principaux domaines de formation :

- les hommes sont plus nombreux à se former en Sécurité-secourisme
- pour les autres domaines, les femmes sont relativement plus nombreuses.

Figure 7 : Répartition des 10 principaux domaines de formation par genre en 2016

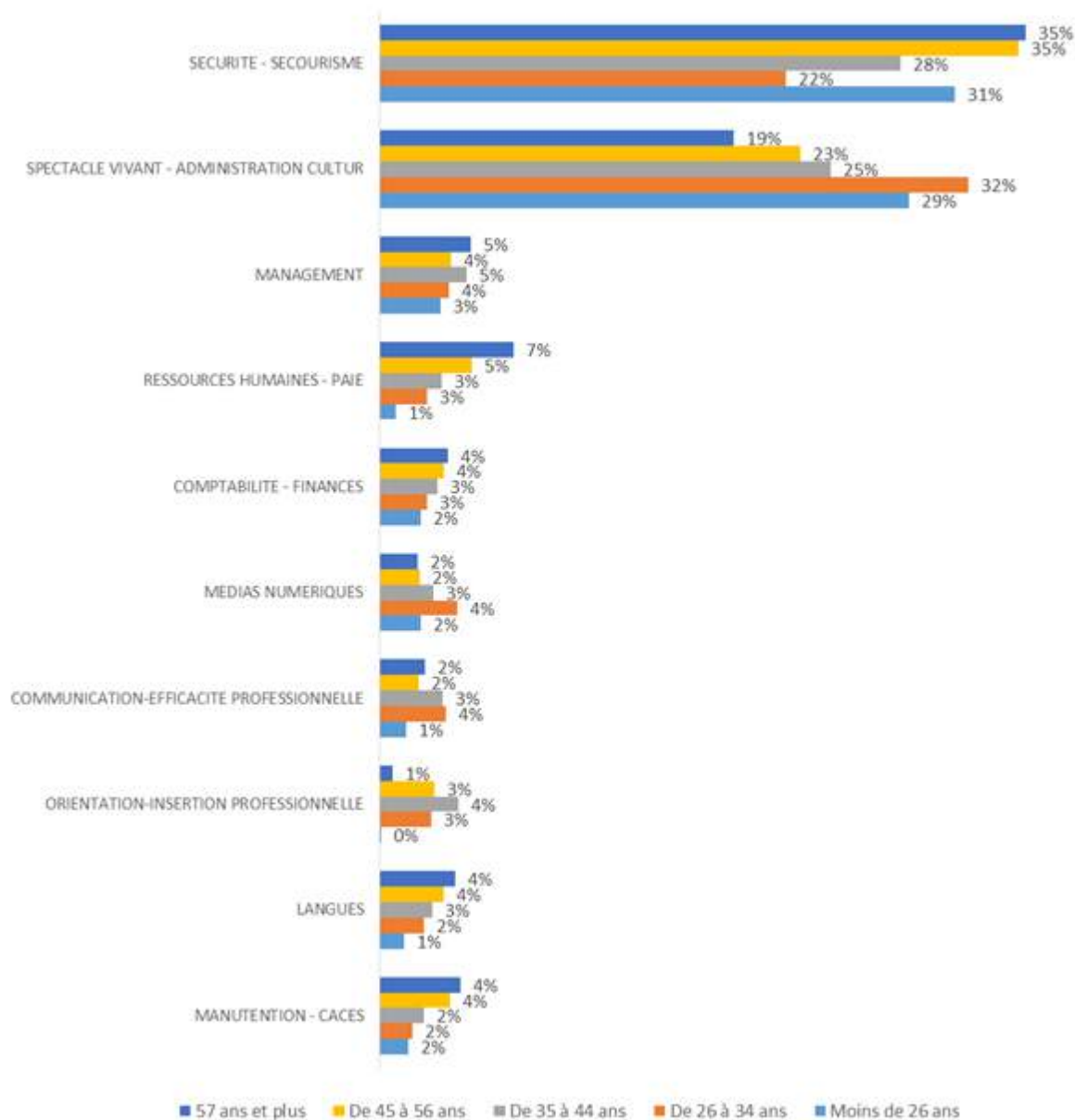


Croisement 10 principaux domaines de formation par classe d'âge

Selon les domaines de formation, l'âge des stagiaires diffère :

- les 45 ans et plus sont surreprésentés dans le domaine Sécurité Secourisme
- les moins de 35 ans sont relativement nombreux dans le domaine Spectacle Vivant-Administration Culturelle
- Dans les domaines transverses, à noter que 5 % des stagiaires de 57 ans et plus se sont formés dans le Management
- Dans les autres domaines, la répartition par âge est homogène.

Figure 8 : Répartition des 10 principaux domaines de formation par classe d'âge en 2016



B- IV. FOCUS EDEC SV

L'accord national pour la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant (EDEC SV) a été signé en 2014 par les ministères de l'emploi - DGEFP et de la culture - DGCA, la CPNEF SV, Audiens et l'Afdas.

Au niveau national, deux actions significatives sont mises en œuvre :

- un diagnostic appui conseil aux petites entreprises : un accompagnement sur mesure pour assurer leur consolidation et leur développement.
- un bilan de compétences de longue durée pour accompagner et anticiper les mobilités et l'évolution professionnelles des salariés au sein ou en dehors du secteur.

Profil des entreprises ayant bénéficié de la prestation d'accompagnement « Appui-conseil aux petites entreprises du spectacle vivant »

Parmi les 73 entreprises ayant bénéficié de cette prestation, 45 sont des compagnies soit 62 %.

107 appuis conseil RH ont eu lieu sur l'année 2016 toutes conventions collectives confondues. Les entreprises relevant de la CCN EAC représentent donc près de 70% des appuis conseil aux petites entreprises du spectacle vivant.

Tableau 76 : Répartition des entreprises par type de structure en 2016

Type de structure	Entreprises	%
Compagnies	45	62 %
Scène de musiques actuelles	7	10 %
Autres lieux de production/diffusion	6	8 %
Théâtres de ville	4	5 %
Autres musiques	3	4 %
Festivals	3	4 %
Ensemble musicaux	3	4 %
Musiques actuelles	1	1 %
CNCM Centre de création musicale	1	1 %
Total	73	100 %

64 entreprises sur 73 appartiennent au secteur d'activité Arts du spectacle vivant.

Tableau 77 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2016

Secteur d'activité (NAF)	Entreprises	%
Arts du spectacle vivant (90.01 Z)	64	88 %
Gestion de salles de spectacles (90.04 Z)	3	4 %
Activités de soutien au spectacle vivant (90.02 Z)	5	7 %
Autres codes NAF	1	1 %
Total	73	100 %

46 entreprises sur 73 ont 1 salarié soit 63 % des entreprises. Puis un quart ont entre 2 et 4 salariés.

Tableau 78 : Répartition des entreprises par nombre de salariés permanents en 2016

Taille	Entreprises	%
1 salarié	46	63 %
2 à 4 salariés	18	25 %
5 à 10 salariés	9	12 %
Total	73	100 %

Les entreprises localisées en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes sont relativement nombreuses à avoir bénéficié du dispositif d'accompagnement avec respectivement 24 et 11 entreprises.

Tableau 79 : Répartition des entreprises par région en 2016

Régions	Entreprises	%
ILE-DE-FRANCE	24	33 %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	11	15 %
OCCITANIE	7	10 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	6	8 %
PAYS DE LA LOIRE	6	8 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	5	7 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	5	7 %
NOUVELLE-AQUITAINE	4	5 %
HAUTS-DE-FRANCE	2	3 %
BRETAGNE	1	1 %
GRAND EST	1	1 %
NORMANDIE	1	1 %
TOTAL	73	100 %

Profil des salariés ayant bénéficié d'un bilan de compétences professionnel du spectacle vivant (BCP SV)

121 salariés ont bénéficié d'un bilan de compétences professionnel du spectacle vivant en 2016. 260 bénéficiaires toutes conventions collectives confondues ont bénéficié d'un BCP SV sur l'année 2016.

70 % des salariés se concentrent dans 4 types de structures : Compagnies (46 %), autres lieux de production/diffusion (11 %), Scènes nationales (7 %) et CCN (6 %).

Tableau 80 : Répartition des bénéficiaires par type de structure en 2016

Type de structure	Bénéficiaires	%
Compagnies	56	46 %
Autres lieux de production/diffusion	13	11 %
Scènes nationales	9	7 %
CCN Centres Chorégraphiques Nationaux	7	6 %
CDN Centres dramatiques	6	5 %
Scène de Musiques actuelles	5	4 %
Théâtres de ville	5	4 %
Scènes conventionnées	4	3 %
Festivals	4	3 %
Autres musiques	4	3 %
Autres labels	3	2 %
Ensemble musicaux	2	2 %
Orchestres	1	1 %
Opéras	1	1 %
Autres	1	1 %
Total	121	100 %

81 % des salariés sont employés dans les arts du spectacle vivant soit 98 salariés.

Tableau 81 : Répartition des bénéficiaires par secteur d'activité en 2016

Secteur d'activité (NAF)	Bénéficiaires	%
Arts du spectacle vivant (90.01 Z)	98	81 %
Gestion de salles de spectacles (90.04 Z)	15	12 %
Activités de soutien au spectacle vivant (90.02 Z)	4	3 %
Autres codes NAF	4	3 %
Total	121	100 %

58 % des salariés travaillent dans des TPE de moins de 5 salariés et près d'un quart dans des PME de 11 à 49 salariés.

Tableau 82 : Répartition des bénéficiaires par taille d'entreprise en 2016

Taille	Bénéficiaires	%
1 salarié	52	43 %
2 à 4 salariés	18	15 %
5 à 10 salariés	11	9 %
11 à 49 salariés	29	24 %
50 à 299 salariés	11	9 %
Total	121	100 %

56 % des salariés ayant bénéficié d'un bilan de compétences travaillent dans 3 régions : Île-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. À noter que L'Île-de-France concentre 30 % des salariés.

Tableau 83 : Répartition des bénéficiaires par région en 2016

Régions	Bénéficiaires	%
ILE-DE-FRANCE	36	30 %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	17	14 %
NOUVELLE-AQUITAINE	14	12 %
OCCITANIE	11	9 %
HAUTS-DE-FRANCE	10	8 %
PAYS DE LA LOIRE	8	7 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	7	6 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	4	3 %
GRAND EST	4	3 %
NORMANDIE	4	3 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3	2 %
BRETAGNE	3	2 %
Total	121	100 %

80 % des bénéficiaires du dispositif sont des femmes et 20 % des hommes. Globalement, ce sont les moins de 45 ans qui bénéficient du dispositif représentant les $\frac{3}{4}$ des salariés.

Les femmes de moins de 35 ans sont relativement nombreuses tandis que les hommes sont surreprésentés entre 45 et 56 ans.

Tableau 84 : Répartition des bénéficiaires par classe d'âge et genre en 2016

Classe d'âge	Femmes	Part des femmes	Hommes	Part des hommes	Total	Répartition par âge
De 26 à 34 ans	35	95 %	2	5 %	37	31 %
De 35 à 44 ans	39	75 %	13	25 %	52	43 %
De 45 à 56 ans	20	69 %	9	31 %	29	24 %
57 ans et plus	3	100 %	0	0 %	3	2 %
Total	97	80 %	24	20 %	121	100 %

Les employés et les artistes sont les 2 CSP les mieux représentées dans ce type de dispositif avec respectivement 31 % et 29 % des bénéficiaires. À noter que les ouvriers n'ont pas bénéficié de ce dispositif en 2016.

Les femmes artistes sont relativement nombreuses (86 % contre 80 % en moyenne). Les employés masculins sont quant à eux surreprésentés (24 % contre 20 % en moyenne).

Tableau 85 : Répartition des bénéficiaires par CSP et genre en 2016

CSP	Femmes	Part des femmes	Hommes	Part des hommes	Total	Répartition par CSP
EMPLOYÉS	29	76 %	9	24 %	38	31 %
AGENTS DE MAÎTRISE	18	82 %	4	18 %	22	18 %
CADRES	20	77 %	6	23 %	26	21 %
ARTISTES	30	86 %	5	14 %	35	29 %
Total	97	80 %	24	20 %	121	100 %

58 % des salariés ayant bénéficié du dispositif sont en CDD (hors intermittent du spectacle) et 42 % en CDI.

Les femmes sont le plus souvent en CDI (86 % contre 80 % en moyenne) et les hommes en CDD (hors intermittent du spectacle).

Tableau 86 : Répartition des bénéficiaires par type de contrat et genre en 2016

Type de contrat	Femmes	Part des femmes	Hommes	Part des hommes	Total	Répartition par type de contrat
CDI	44	86 %	7	14 %	51	42 %
CDD*	53	76 %	17	24 %	70	58 %
Total	97	80 %	24	20 %	121	100 %

* hors intermittent du spectacle

Annexes

1- Questionnaire adressé aux employeurs

2- Liste des indicateurs sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes

3- La grille des salaires minima non artistiques issue de l'accord de juin 2015 au 1er janvier 2016 (suite à la revalorisation du SMIC)

Annexe 1 :

Le questionnaire

Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Identité

Raison sociale de votre structure

Numéro SIRET

Code postal

Ville



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Personne à contacter

Nom et prénom

Fonction

Téléphone

Email



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Généralités sur la structure

Appliquez-vous la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) ?

- oui
 non

Si non, quelle convention est appliquée dans la structure ?



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Généralités sur la structure

Licences possédées
(plusieurs choix possibles)

- Licence 1
 Licence 2
 Licence 3
 Licence définitive (ancienne législation)
 Pas de licence

Type de structure

Genre artistique dominant

Syndicat(s) dont la
structure est membre
le cas échéant

- Les Forces Musicales
 PROFEDIM
 SCC
 SMA
 SNSP
 SYNAVI
 SYNDEAC



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Budget 2016 (en €)

Total des charges (total comptes 6)

... dont charges de personnel (total comptes 64)

Montant total des aides à l'emploi reçues en 2016

Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Dialogue social - revalorisation salariale

Revalorisation collective

En 2016, avez-vous réalisé une revalorisation salariale ?

Oui

Non

Sous quelle forme ?

Taux annuel de la revalorisation collective

 %

Revalorisation individuelle

En cas de revalorisations individuelles, pouvez-vous indiquer la part que représente le nombre de personnes concernées par rapport à l'ensemble de vos salariés en CDD de plus de 6 mois ou en CDI ou en CDII ?

Non concerné (pas de CDD de plus de 6 mois, de CDI ou de CDII)



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Emplois aidés

Nombre de personnes en emplois aidés en 2016

CUI / CAE (contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi)



CUI / CIE (contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi)

Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux

Contrats de professionnalisation

Contrats d'apprentissage

Aide à l'embauche d'un premier salarié en CDI ^(*)

Prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle (PEPSS) ^(*)

Prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle (PCLD) ^(*)

Autres

Lesquels ?

Non concerné - pas d'emplois aidés en 2016

^(*) Suite au décret FONPEPS n° 2016-1764 du 16 décembre 2016



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Dialogue social - Accord d'entreprise

Avez-vous un ou des accords d'entreprise ?

- Oui
 Non

En 2016, avez-vous négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords ?

- Oui
 Non

Sur quel(s) aspect(s) ?



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Dialogue social - représentation du personnel

En 2016, avez-vous organisé des élections d'institutions représentatives du personnel (IRP) ? Oui
 Non

A quel type d'élections avez-vous procédé ?
(plusieurs choix possibles)

Délégué du personnel
 CEC
 CE (+ de 50 salariés)

En 2016, disposez-vous d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ? Oui
 Non

En 2016, disposez-vous d'un accord en matière de temps partiel ? Oui
 Non

Combien d'hommes sont concernés ? Et de femmes ?



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Avez-vous déclaré des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2016 ?



Oui
 Non



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Salariés en CDD de plus de 6 mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Absence - congés

				
	Nombre de personnes concernées	Nombre de jours	Nombre de personnes concernées	Nombre de jours
Maladie dans l'entreprise	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Absence liée à un accident du travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés maternité / paternité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés adoption	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés parental	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés sabbatiques ou sans solde	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



Ne sait pas / ne souhaite pas répondre





Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Salariés en CDI et/ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective)

		
Entrées de CDI / CDII au cours de l'année 2016	<input type="text"/>	<input type="text"/>
... dont nombre de CDD transformés en CDI / CDII	<input type="text"/>	<input type="text"/>
... dont nombre de CDDU transformés en CDI / CDII	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sorties de CDI / CDII au cours de l'année 2016		
Nombre de démissions	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de ruptures conventionnelles	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de licenciements pour motifs économiques	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de licenciements pour autres motifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de départs à la retraite	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2016

Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Nombre de personnes salariées en CDII en 2016, par emploi

- Opérateur (trice) projectionniste
- Employé (e) de nettoyage
- Gardien (ne)
- Caissier (ère)
- Attaché (e) à l'accueil
- Attaché (e) à l'information
- Hôte (esse) d'accueil
- Contrôleur (euse)
- Hôte (esse) de salle
- Employé (e) de bar
- Autres emplois, si accord d'entreprise



Nombre de personnes salariées en CDII en 2016, par temps de travail

- Moins de 25% de la durée légale annuelle de travail
- De 25% à moins de 50% de la durée légale annuelle du travail
- De 50% à moins de 85% de la durée légale annuelle du travail

- Non concerné (pas de CDII)
- Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



Annexe 2 :

Liste des indicateurs sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes

Ils sont identifiés dans l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant du 3 juillet 2012 (étendu par arrêté du 3 juin 2013).

Mixité en matière de recrutement

Article 1.1 : Recrutement (4 indicateurs suivis)

- Créations et ruptures de CDI ★ Tableau 61
- Détail de sorties de CDI ★ Tableau 62
- Ancienneté des CDI ★ Tableau 12
- Caractéristiques des salarié(e)s par contrat, genre, filière... ★ Tableau 15 à Tableau 17

Article 1.2 : Répartition par filière (3 indicateurs suivis)

- Caractéristiques principales des salarié(e)s par filière d'emploi et par genre ★ Tableau 15
- Répartition des équivalents temps plein (ETP) permanents par genre, catégorie professionnelle et type de contrat ★ Tableau 18
- Répartition des salarié(e)s par catégorie socio-professionnelle ★ Tableau 9, Tableau 24, Tableau 37, Tableau 45 et Tableau 50

Article 1.3 – Dirigeant(e)s (5 indicateurs suivis)

- Répartition par genre du nombre de postes et des salaires de directrices/directeurs en CDI ★ Tableau 39
- Répartition par genre du nombre de postes et des salaires de directrices-ajointes ou déléguées / directeurs adjoints ou délégués en CDI ★ Tableau 39
- Poids du salaire mensuel moyen d'une femme directrice par rapport à celui d'un homme (idem pour « directrice ajointe » ou « déléguée ») ★ Tableau 40 et Tableau 41
- Répartition par genre et par âge du nombre d'heures travaillées et des salaires des dirigeant(e)s artistiques ★ Tableau 27 et Tableau 28
- Poids du salaire journalier moyen d'une femme dirigeante artistique par rapport à celui d'un homme • ★ Tableau 29 et Tableau 30

Un zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat (Tableau 31 et Tableau 32) a été ajouté.

Rémunération et conditions de travail

Article 2.1 – Égalité professionnelle – Égalité salariale (19 indicateurs suivis) 1°/ dans les tableaux d'état des rémunérations

La filière des emplois artistiques

- Par genre et type de contrat ★ Tableau 21
- Par classes d'âge, genre et type de contrat ★ Tableau 22
- Par groupe, genre et type de contrat ★ Tableau 24
- Par fonction, genre et type de contrat ★ Tableau 25

La filière administration – production

- Par genre et type de contrat ★ Tableau 34
- Par classes d'âge, genre et type de contrat ★ Tableau 35
- Par catégorie, genre et type de contrat ★ Tableau 37
- Par fonction, genre et type de contrat ★ Tableau 38

La filière Communication – Relations Publiques – Action culturelle

- Par genre et type de contrat ★ Tableau 42
- Par classes d'âge, genre et type de contrat ★ Tableau 43
- Par catégorie, genre et type de contrat ★ Tableau 45
- Par fonction, genre et type de contrat ★ Tableau 46

La filière technique

- Par genre et type de contrat ★ Tableau 47
- Par classes d'âge, genre et type de contrat ★ Tableau 48
- Par catégorie, genre et type de contrat ★ Tableau 50
- Par fonction, genre et type de contrat ★ Tableau 51

2°/ autres indicateurs

- Effectifs en ETP et salaire annuel moyen par ETP en fonction de la catégorie, du type du contrat (CDI ou CDD) et du genre ★ Tableau 18
- Salaire annuel brut moyen pour un ETP ★ Tableau 18
- Article 2.2 – Mise en œuvre pratique : indicateur issu du questionnaire « Avez-vous conclu un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ? » ★ Tableau 59

Articulation entre vie professionnelle et vie privée

3.1 – Organisation du Travail - Article 3.1.1 – Temps partiel (3 indicateurs)

- Masses salariales par type de contrat et genre en fonction du temps de travail ★ Tableau 9
- Répartition des ETP par genre, type de contrat, catégorie professionnelle et tranche de temps partiel ★ Tableau 19 et Tableau 20
- Indicateur issu du questionnaire « Avez-vous conclu un accord en matière de temps partiel ? » « Si oui, combien de personnes sont concernées ? » avec réponse par genre ★ Tableau 59

3.2 – Vie privée (1 indicateur suivi)

Article 3.2.1 – Parentalité et égalité salariale

> 1 indicateur issu du questionnaire « nombre de jours d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois » ★ Tableau 60

Article 3.2.3 – Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

> 1 indicateur issu du questionnaire « nombre de jours d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois » ★ Tableau 60

Annexe 3 :

La grille des salaires minima non artistiques issue de l'accord de juin 2015 au 1er janvier 2016 (suite à la revalorisation du SMIC)

Grille des salaires bruts minima des catégories non artistes pour un horaire mensuel de 151H40
(article X-4, filières administration - production, communication - relations publiques - action culturelle, technique)
issue de l'accord NAO de juin 2015 et revue (groupe 9, échelon 1) suite hausse SMIC 1er janvier 2016

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 236,33	3 333,42	3 430,51	3 527,59	3 624,68	3 721,77	3 818,86	3 915,95	4 013,04	4 110,13	4 207,22	4 304,31
Groupe 2	2 494,73	2 569,57	2 644,42	2 719,26	2 794,10	2 868,94	2 943,78	3 018,63	3 093,47	3 168,31	3 243,15	3 317,99
Groupe 3	2 280,84	2 349,26	2 417,69	2 486,11	2 554,54	2 622,96	2 691,39	2 759,81	2 828,24	2 896,66	2 965,09	3 033,51
Groupe 4	2 088,52	2 151,17	2 213,83	2 276,49	2 339,14	2 401,80	2 464,45	2 527,11	2 589,76	2 652,42	2 715,07	2 777,73
Groupe 5	1 737,89	1 790,03	1 842,17	1 894,30	1 946,44	1 998,58	2 050,71	2 102,85	2 154,99	2 207,12	2 259,26	2 311,40
Groupe 6	1 581,07	1 628,50	1 675,93	1 723,37	1 770,80	1 818,23	1 865,66	1 913,09	1 960,53	2 007,96	2 055,39	2 102,82
Groupe 7	1 540,42	1 586,63	1 632,84	1 679,05	1 725,27	1 771,48	1 817,69	1 863,91	1 910,12	1 956,33	2 002,54	2 048,76
Groupe 8	1 511,65	1 557,00	1 602,34	1 647,69	1 693,04	1 738,39	1 783,74	1 829,09	1 874,44	1 919,79	1 965,14	2 010,49
Groupe 9	1 457,52	1 501,25	1 544,97	1 588,70	1 632,42	1 676,15	1 719,87	1 763,60	1 807,32	1 851,05	1 894,78	1 938,50

Hausse du SMIC au 1er janvier 2016 : le SMIC horaire est porté de 9,67 € et à 1466,62 € brut par mois contre 1457,52 € précédemment (SMIC mensuel base 35h).
Le montant de 1457,52 € correspondant à l'échelon 1 du groupe 9 est automatiquement revalorisé en conséquence à 1466,62 € à compter du 1er janvier 2016.